UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
FACULTÉ de DROIT et des SCIENCES POLITIQUES

Série A N° 123

LE III^e REICH
et
SON ARMÉE

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN DROIT

Présentée et soutenue

par

M. Jacques BENOIST

JURY DE LA THÈSE :

Président : M. Joseph DELPECH, Doyen

Suffragants MM. Marcel PRÉLOT, Professeur
Daniel BASTIAN, Agrégé

PARIS
LES ÉDITIONS INTERNATIONALES
47, Rue Saint-André-des-Arts

1940

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN DROIT

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs

Autorisé le 4 avril 1940, N° 4423,
par le service central

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
FACULTÉ de DROIT et des SCIENCES POLITIQUES

Série A N° 123

LE III^e REICH
et
SON ARMÉE

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN DROIT

Présentée et soutenue

par

M. Jacques BENOIST

JURY DE LA THÈSE :

Président : M. Joseph DELPECH, Doyen

Suffragants MM. Marcel PRÉLOT, Professeur
Daniel BASTIAN, Agrégé

PARIS
LES ÉDITIONS INTERNATIONALES
47, Rue Saint-André-des-Arts

1940

PREMIERE PARTIE

Les aspects de la doctrine nationale-socialiste dans l'ordre militaire

CHAPITRE PREMIER

La militarisation de la nation

Le parti national-socialiste était, à l'origine, un parti d'anciens combattants. C'est ce qui explique son organisation militaire. Le parti s'étant identifié, à partir de 1933, avec l'Etat, le principe autoritaire et militaire a pénétré le IIIe Reich tout entier.

En effet, lorsque l'on compare les formules qui sont à la base de toute organisation militaire et celles qui sont à la base du national-socialisme, on trouve un parallélisme frappant de sorte que la nouvelle armée allemande a rencontré dans le parti un apport considérable et inversement.

Etudier l'organisation de la nouvelle armée allemande, c'est donc aussi étudier l'organisation de l'Etat national-socialiste et réciproquement. Les deux termes paraissent inséparables.

Par ailleurs, certains chefs nationaux-socialistes comme Röhm n'admettaient qu'une forme d'Etat : la dictature militaire. Ils ont vite reconnu, après 1918, que le rétablissement de la monarchie n'était pas possible. Soldats nés, une seule autorité était capable pour eux de la remplacer : celle des chefs militaires. Anciens combattants, ils voyaient dans l'armée le type de la société idéale. Mais cette dictature militaire était diffi-

cilement réalisable en Allemagne après la guerre puisque l'armée n'existait plus qu'à l'état embryonnaire. Il fallait donc trouver une formule nouvelle : l'Etat national-socialiste avec ses formations paramilitaires chargées de militariser le peuple. Pour Röhm, la mentalité militaire n'est pas forcément liée au métier des armes. Etre soldat, c'est se vouer à une cause jusqu'au dernier souffle.

Le III[e] Reich n'a pas de charte constitutionnelle. Il n'a pas non plus formellement abrogé la constitution de Weimar. Les publicistes allemands estiment, d'ailleurs, que les constitutions écrites et les discussions théoriques qui en résultent — œuvre de la doctrine dans les Etats libéraux — n'ont aucun sens dans un Etat dictatorial. Il n'y a que les nécessités de la vie, que les réalités qui comptent.

Les principes qui sont à la base du nouvel Etat se trouvent, d'une part, dans une série de lois fondamentales énumérées par le Professeur Otto Kœllreutter, de l'Université de Munich, dans son *Deutsches Verfassungsrecht* (droit constitutionnel allemand) ; et, d'autre part, dans les conceptions du national-socialisme en matière de science politique qui sont devenues droit coutumier et qui ont été formulées, sous forme de onze principes, dans le *Völkischer Beobachter* du 30 janvier 1936 par M. Wilhelm Stuckart (1). Or, la loi militaire du 16 mars 1935 sur la constitution de l'armée (*Aufbau der Wehrmacht*) fait partie des lois fondamentales. Cette dernière, dans son article 2, rappelle le rôle éducateur que

(1) La traduction française de ces textes constitutionnels se trouve dans mon article sur l'*Etat national-socialiste*, *Sciences Politiques*, décembre 1938, et dans l'étude du Professeur Eisenmann, la Constitution du III[e] Reich, *L'Allemagne contemporaine*, 20 mars 1936.

le national-socialisme attribue à la vie militaire. Voici d'ailleurs l'énumération des « lois fondamentales » :

1. Loi en vue de surmonter la détresse du peuple et de l'Empire appelée également loi sur les pleins pouvoirs (*Ermächtigungsgesetz*) du 24 mars 1933.

2. Loi sur le plébiscite (*Gesetz über Wolksabstimmung*) du 14 juillet 1933.

3. Loi pour assurer l'unité du parti et de l'Etat (*Einheit von Partei und Staat*) du 1er décembre 1933.

4. Loi sur la reconstruction du Reich (*Neuaufbau des Reichs*) du 30 janvier 1934.

5. Loi sur le chef de l'Etat (*Staatsoberhaupt*) du 1er août 1934.

6. Loi sur les lieutenants du Reich (*Reichsstatthaltergesetz*) du 30 janvier 1935.

7. Loi municipale (*Gemeindeordnung*) du 30 janvier 1935.

8. Loi du 16 mars 1935 sur la reconstruction de l'armée (*Aufbau der Wehrmacht*).

9. Lois de Nuremberg du 15 septembre 1935 : loi sur le drapeau du Reich, loi sur les citoyens d'Empire, loi pour la protection du sang allemand et de l'honneur allemand.

Par ailleurs, les principes constitutionnels suivants, en partie écrits, en partie non-écrits, dominent la vie tout entière :

1° La philosophie nationale-socialiste est la base philosophique de l'existence et par là même de l'organisation du Reich allemand. « L'idée nationale-socialiste a son siège dans le Parti ». (Hitler).

2° Le Reich est le peuple juridiquement organisé et

politiquement constitué. La nation est le contenu et la substance du Reich. Réalité véritable et durable, le peuple, création de Dieu, est le but unique de toute action humaine et de toutes les institutions étatiques.

3° Le Reich est un Etat socialiste : l'intérêt général prime l'intérêt particulier. Ce qui sert à la collectivité du peuple est droit, ce qui lui nuit est contraire au droit.

4° Le Reich est un Etat racial (*völkisch*).

5° Le Reich est un Etat autoritaire (*Führerstaat*) : le parti, le peuple et le Reich sont conduits et administrés d'après le principe du chef (*Führergrundsatz*).

6° Le Reich est un Etat populaire (*Volksstaat*).

7° Le Reich est un Etat unitaire. (Einheitsstaat).

8° Le Reich est un Etat à parti unique (*Einparteistaat*).

9° Le parti doit rassembler dans son organisation les éléments de la nation qui sont aptes à la direction politique, les encourager et les donner à l'Etat pour sa conduite.

10° Le chef du parti est toujours le Chef de l'Empire et le commandant suprême de l'armée.

11° Le parti et l'armée sont les deux colonnes indissolublement unies qui supportent le peuple et l'Empire : « Le parti donne à l'armée le peuple et le peuple donne à l'armée les soldats, mais par là les deux procurent à l'Empire allemand la sécurité de la paix intérieure et la force de s'affirmer lui-même » (Hitler).

Ces principes constitutionnels ont déjà trouvé en majeure partie leur consécration dans les lois fondamentales. Leur caractère « constitutionnel » est d'ailleurs purement théorique. Il n'existe pas, à vrai dire, dans le III[e] Reich de différence entre la loi constitutionnelle

et la loi ordinaire puisque le Führer réunit entre ses mains le pouvoir constituant et le pouvoir législatif (1).

***

L'Etat national-socialiste applique le « *Führerprinzip* », le principe du chef ; c'est un *Führerstaat,* un Etat soumis à l'autorité d'un dictateur. Il considère la nation comme une immense armée. Il réalise au sommet l'unité de commandement en concentrant les pouvoirs aux mains d'un chef.

Le principe du Führer, du chef, sur lequel repose l'Etat autoritaire national-socialiste, se trouve dans *Mein Kampf*. C'est d'abord la constatation que « l'histoire du monde est faite par les minorités chaque fois que les minorités du nombre incarnent la majorité de la volonté et de la décision » (p. 398) (2). Pour ce, il suffit qu'un certain nombre d'hommes doués au plus haut degré d'énergie et de force active s'unissent au sein d'un peuple. S'ils sont dégagés « de la paresse où s'engourdissent les masses », ils deviennent les maîtres de l'ensemble du peuple.

Lorsque l'Etat raciste sera réalisé, il lui appartiendra de former une élite qui devra jouer dans cet Etat un rôle capital. Cette élite n'est pas le privilège d'une classe sociale en possession de l'influence prédominante. L'Etat raciste doit rechercher parmi les membres de la communauté les meilleures têtes et leur conférer les emplois et les dignités. En effet, « quand deux peuples dont les dons naturels sont de valeur égale se trouvent en concurrence, celui-là emportera la victoire chez lequel les hommes les mieux doués exercent la direction

(1) Voir ci-dessous page 18.
(2) La traduction française utilisée est celle de MM. J. Gaudefroy, De Mombynes et A. Calmettes, nouvelles éditions latines, Paris.

générale et morale, et celui-là devra succomber dont le gouvernement n'est que le râtelier commun pour certaines classes, sans qu'il soit tenu compte des capacités innées de chacun de leurs membres » (p. 432).

En suivant le raisonnement de M. Hitler on en arrive peu à peu à la personnalité qui confère le commandement. « Une doctrine qui, écartant l'idée démocratique de la masse, tend à donner cette terre au meilleur peuple, c'est-à-dire aux individus supérieurs, doit logiquement se conformer au même principe aristocratique à l'intérieur de ce peuple et conserver aux meilleures têtes le commandement et l'influence. Au lieu d'édifier sur l'idée de majorité, cette doctrine se fonde ainsi sur la personnalité » (p. 442).

Il faut donc mettre les têtes au-dessus de la masse et, conséquemment, placer celle-ci sous leurs ordres. La conception nationale-socialiste comporte l'existence d'un chef et d'une élite par opposition à la démocratie fondée sur l'autorité du nombre qui supprime la responsabilité des chefs. Le maître doit exercer un véritable commandement militaire sur toute la nation. Nous avons montré ci-dessus comment le national-socialisme favorisait la personnalité, comment son but était l'arrivée au pouvoir des élites et des chefs nés. La conclusion est que l'éducation militaire doit permettre l'accession au commandement de ces chefs nés.

Ainsi l'importance du rôle du chef (*Führer*), l'action décisive qu'il exerce sur sa troupe (*Gefolgschaft*), est l'un des principes fondamentaux du III[e] Reich. On a dit que cette conception était née de la guerre, que l'image idéale du *Führer* et de la *Gefolgschaft* avait été donnée par le détachement d'assaut où l'officier vivait

au milieu de ses hommes, dédaigneux des conventions hiérarchiques, tirant son ascendant du seul prestige de sa bravoure, de ses talents et de son énergie.

Quoi qu'il en soit, le principe du Chef a été pleinement réalisé par le IIIe Reich. Le *Führer* placé à la tête du Gouvernement exerce un commandement unique du type militaire. Il n'est responsable qu'envers lui-même. Il est inamovible. Il détient les pouvoirs constituants, législatifs, militaires. Toutes les organisations publiques ou privées doivent lui obéir. Tout cela indique que nous sommes en présence d'une dictature autocratique, et cette dictature n'est autre que la technique constitutionnelle du militarisme allemand.

La valeur du *Führerprinzip* au point de vue militaire ou l'appui que la politique militaire peut trouver dans l'organisation intérieure d'un pays a été mis en évidence par M. K. L. von Oertzen, dans son ouvrage *Grundzüge der Wehrpolitik* (1), (éléments d'une politique militaire). « Le premier principe de la politique militaire est, en général, l'art de la conduite de l'Etat. Dans un Etat ayant une saine volonté de vivre, la politique intérieure doit être mise au service de la politique militaire. Il y a péril si la politique militaire ne trouve pas un soutien dans la politique intérieure. Une forte direction de l'Etat seule sert effectivement la politique militaire ». Même si la force ne dépend pas de la forme de l'Etat et de la manière de gouverner, il ne peut y avoir de doute néanmoins qu'un *Führerstaat* édifié sur la responsabilité de chaque chef est une meilleure base qu'un Etat dominé par des forces irresponsables qui exercent leur critique négative. Le parlemen-

(1) page 23.

tarisme renferme les plus grands dangers. Là où la direction du peuple repose sur une seule puissance qui domine du haut en bas, la politique militaire est mieux servie que là où les forces travaillent les unes contre les autres et se dévorent réciproquement.

« Là où l'idée de la communauté du peuple englobe celle de la communauté militaire, le soldat et le ministre responsable de la politique militaire peuvent travailler plus tranquillement que là où des luttes de classes dominent l'échiquier politique et où les répercussions de ces luttes menacent même de se reporter sur l'armée. Le fait d'être le maître des leviers de commande, qu'ils consistent dans les possibilités d'organisation, ou qu'ils relèvent de l'ordre intellectuel ou technique, joue également un rôle de politique militaire. Car la guerre embrasse dans sa totalité tous les citoyens ».

***

Ce pouvoir central, qui permet au Führer d'exercer la dictature, a été constitué par différentes étapes qu'il importe d'analyser en tant qu'elles concernent notre sujet : ainsi apparaît la liaison constante entre le droit public hitlérien et le droit public militaire ou inversement (1). L'objet de notre étude est, en effet, de montrer à l'aide de l'Histoire et du droit public, l'enchaînement des événements et la continuité dans la militarisation du IIIe Reich.

Chef d'un parti révolutionnaire, M. Hitler fut cependant appelé, le 30 janvier 1933, à former le cabinet par

(1) Pour la partie historique consulter : Benoist-Méchin. *Histoire de l'Armée allemande* et Albert Rivaud, *Le relèvement de l'Allemagne*. On trouvera les textes législatifs au *Reichsgesetzblatt*. — Journal officiel du Reich — ainsi qu'au recueil de Pfundtner et Neubert, *das neue Reischsrecht*.

le président Hindenburg suivant le jeu des institutions parlementaires. Ceux qui lui confièrent le pouvoir, probablement inspirés par des intérêts personnels, avaient pris la précaution de lui adjoindre des collaborateurs, comme M. von Papen, destinés à modérer les ardeurs de celui qui allait devenir le Führer du peuple allemand. On sait comment les choses se passèrent et comment M. Hitler fortifia sa position. Installé légalement à la chancellerie, il fit purement et simplement la révolution nationale-socialiste.

Du 30 janvier au 24 mars 1933, M. Hitler gouverna en dictant au président Hindenburg des ordonnances basées sur les pouvoirs exceptionnels conférés au président d'Empire par l'article 48 de la Constitution de Weimar. A partir du 24 mars 1933, il se fit donner les pleins pouvoirs par le Reichstag. La loi sur les pleins pouvoirs (*Ermächtigung*) est aussi appelée loi pour « l'allègement de la misère du peuple et du Reich ». Le premier titre est cependant plus juste que le second. La loi du 24 mars 1933 délègue au gouvernement le pouvoir législatif et même le pouvoir constituant dans une large mesure, puisque les lois peuvent être promulguées par le gouvernement du Reich, en dehors des procédures prévues par la Constitution d'Empire. Les lois promulguées par lui peuvent s'écarter de cette Constitution. Les traités conclus avec les Etats étrangers n'ont pas besoin d'être ratifiés par les corps législatifs. Le gouvernement publie lui-même les règlements nécessaires à leur exécution.

La loi du 24 mars 1933 prévoyait quelques limitations aux pouvoirs du chancelier : les lois ne devaient pas avoir pour objet une modification du Reichstag ou du

Reichsrat. Les attributions du Président du Reich n'étaient pas changées. Ces limitations ont aujourd'hui disparu. La loi sur la reconstruction (*Neubau*) de l'Empire du 30 janvier 1934, jour anniversaire du cabinet Hitler, a substitué aux dispositions en question — sans d'ailleurs les abroger formellement — la phrase suivante : « Le gouvernement d'Empire peut dicter des règles nouvelles de droit constitutionnel ». Le gouvernement s'est donc attribué un pouvoir constituant illimité. Il n'existe plus de restriction législative pour le Führer.

La mort du maréchal-président Hindenburg, le 2 août 1934, a achevé la transformation de l'Allemagne en un Etat national-socialiste par la disparition du dernier vestige de la Constitution de Weimar. A vrai dire, le vestige n'était plus qu'une ruine. Le président d'Empire n'avait conservé qu'un seul droit : la nomination et la révocation du chancelier et des ministres. Ce droit était, d'ailleurs, purement théorique. Le remplacement du vice-chancelier von Papen, le 30 juin 1934, l'avait bien prouvé.

La loi du 1er août 1934 sur le chef d'Etat de l'Empire allemand, adoptée par le cabinet au moment où le maréchal-président était à l'agonie, coupa court à toutes les manœuvres autour de la succession présidentielle et résolut la question en quelques lignes. « Les fonctions de Président du Reich sont fusionnées avec celles de Chancelier d'Empire. En conséquence, toutes les attributions et prérogatives du Président sont transférées au Führer et Chancelier Adolf Hitler. Il désignera lui-même son représentant ».

Cette loi est indiquée par les commentateurs comme

une conséquence de l'unification politique de l'Allemagne.

Enfin, l'art. 3 de la loi militaire du 21 mai 1935 fait du Führer le commandant suprême des forces militaires.

Jamais autant de pouvoirs n'avaient été accumulés sur les épaules d'un seul homme. Le gardien de la Constitution de Weimar, le Président d'Empire, est devenu le chef du peuple (*Volksführer*), responsable de son bien. Par suite de la mort du Maréchal-président, les ministres sont les subordonnés du Führer-Chancelier. Ils prêtent, d'ailleurs, serment dans les termes suivants : « Je jure d'être fidèle et obéissant au Chef de l'Empire et du peuple allemand ». Et voici le commentaire de cette formule d'après le recueil, *Das neue deutsche Reichsrecht*, de Pfundtner-Neubert : « Le serment impersonnel est remplacé par le serment personnel de fidélité. Les ministres ne dépendent plus d'un Parlement, mais, par suite du principe du chef, sont tenus à l'obligation de fidélité et d'obéissance uniquement envers le Chef de l'Empire et du peuple allemand. C'est lui qui reçoit leur serment et leur obligation ».

« Le Führer, écrit M. Wilhelm Stuckart (1), réunit dans ses mains tous les droits et les obligations de Chef de parti, de Chancelier d'Empire et de Président d'Empire. Ce n'est pas assez dire ; en réalité la fonction de *Führer und Reichskanzler* dépasse de beaucoup la sphère de compétence des deux anciennes charges. L'évolution constitutionnelle a fait de M. Hitler le chef politique suprême du peuple, le chef suprême de l'Administration, le juge suprême du peuple et le commandant suprême de l'Armée. Le pouvoir législatif lui appar-

(1) *Völkischer Beobachter*, 30 janvier 1936

tient exclusivement. Le *Führer und Reichskanzler* est juridiquement aussi, d'après la pratique des dernières années qui a créé un droit coutumier, la source de notre droit ».

***

Le dictateur, pour avoir le maximum de pouvoir, doit exercer sur la nation un véritable commandement militaire. « Nous ne sommes pas seulement les gouvernants de l'Etat, nous sommes aussi les chefs du peuple », a dit Hitler à Nuremberg.

La conséquence du *Führerprinzip* plaçant, à la tête de l'Etat, l'autorité absolue du chef, est, à la base, l'obéissance inconditionnelle des sujets. Au *Führer* correspond la *Gefolgschaft,* ce qui signifie que le peuple doit suivre aveuglément ses chefs et identifier sa volonté avec la leur. Le but du national-socialisme est de transporter dans l'Etat la discipline militaire et de donner à la nation entière une organisation du type militaire. Pour cela, il faut former les esprits et les corps.

Cette double mission est réalisée par l'emploi du dressage militaire et de l'éducation patriotique.

Le premier a été glorifié par le Docteur Dietrich dans une conférence prononcée, le 20 février 1934, à l'Ecole des Sciences Politiques de Berlin. Il y a une discipline élémentaire qu'il est nécessaire de prescrire chaque fois que des individus se trouvent réunis pour vivre ou travailler en commun. Cependant, le dressage ou *Drill* n'est plus actuellement qu'un moyen secondaire d'éducation, car la discipline du champ de bataille n'a plus la même nature que la discipline de caserne. Le soldat d'aujourd'hui n'est plus un automate exécutant au com-

mandement le même geste que ses voisins de rang ; il a un rôle personnel à jouer dans la manœuvre d'ensemble. Comme le *Drill* est nécessaire pour développer l'obéissance, il est en Allemagne pratiqué dans les formations pré ou paramilitaires. C'est ce qu'écrit M. Helmut Stellrecht dans son livre *Der deutsche Arbeitsdienst :* « Le dressage dans une armée moderne est devenu un procédé primitif dont il ne faut pas abuser.... Mais le Service du Travail n'a justement pas d'autre moyen d'éducation de la discipline sous la main, car il ne dispose pas comme l'armée de celui qu'offre dans une large mesure l'instruction dans le maniement des armes ».

L'éducation de la discipline est complétée en régime national-socialiste par l'éducation du patriotisme. Car, en cas de défaillance du chef, le combattant doit puiser dans son patriotisme les forces nécessaires pour remplir son devoir jusqu'au bout.

Le premier moyen est l'enseignement de l'histoire à l'école. Cet enseignement exalte l'orgueil national. Il fait ressortir la mission historique du peuple allemand, glorifie ses héros. Il montre dans l'avènement du national-socialisme le couronnement des longs efforts de la race pour retrouver sa force et son prestige.

L'éducation patriotique est poursuivie dans la Jeunesse hitlérienne pour trouver son couronnement à l'armée. M. Hitler, dans un passage célèbre de *Mein Kampf* loue l'armée d'avant-guerre d'avoir continué à assurer cette éducation malgré la décadence générale qui l'environnait : « L'armée formait à l'idéalisme, au dévouement à la patrie, au sacrifice, à sa grandeur, tandis que dans la vie courante se propageaient la cu-

pidité et le matérialisme. Elle formait un peuple uni contre la séparation en classes et ne présentait peut-être à cet égard qu'un point faible, celui de l'institution des engagés d'un an. C'était une faute, parce que le principe de l'égalité absolue était violé et que l'homme le plus instruit se trouvait de nouveau placé hors du cadre du reste de son entourage, alors que le contraire eût été préférable ».

Pour que le dressage militaire et l'éducation patriotique puissent s'incruster dans les masses, il fallait les encadrer. Cet encadrement, d'autant plus nécessaire que les partis politiques allaient disparaître, est assuré par les formations pré ou paramilitaires et par les gigantesques organisations du parti. Elles sont citées dans l'ordonnance du 29 mars 1935 pour l'application de la loi sur l'unité du parti et de l'Etat. L'article 2 énumère les *Gliederungen* : « S. A. ; S. S. ; corps motorisé national-socialiste (*nationalsozialistisches Kraftfahrkorps*) ; jeunesse hitlérienne — y compris le « jeune peuple », la ligue des jeunes filles et des petites filles allemandes — ; ligue allemande des étudiants nationaux-socialistes ; groupes des femmes nationales-socialistes (*N. S. Frauenschaft*). Un arrêté du représentant (*Stellvertreter*) du Führer y a ajouté la ligue des maîtres de conférences (*N. S. Dozentenbund*) (1). Le paragraphe 3 énumère les *angeschlossenen Verbände* : ligue des médecins allemands nationaux-socialistes ; ligue des juristes allemands nationaux-socialistes ; ligue du corps enseignant national-socialiste (*N. S. Lehrerbund*) ; assistance nationale-socialiste (*N. S. Volkswohlfahrt*) qui s'occupe notam-

(1) Koellreuter, *Deutsches Verfassungsrecht*, p. 152.

ment du fameux secours d'hiver (*Winterhilfswerk*) ; œuvre nationale-socialiste des victimes de la guerre ; ligue pour le Reich des fonctionnaires allemands ; ligue nationale-socialiste des techniciens allemands ; enfin, front allemand du travail (*Deutsche Arbeitsfront*), y compris la communauté nationale-socialiste la Force par la Joie (*Kraft durch Freude*) ». Le front du travail rassemble aujourd'hui presque tous les travailleurs manuels et intellectuels » (1).

Il est surtout intéressant, en cet état de choses, de montrer comment l'éducation militaire est procurée à l'Allemand et apporte — réaliste — en somme une évolution qui correspond au rôle assigné au soldat dans les armées modernes. L'institution des armées nationales et du service militaire obligatoire ont eu pour effet de donner à chaque citoyen une instruction, et non une éducation militaire (2). Il n'a pas été question d'entreprendre sa préparation à la guerre dès l'enfance et de la poursuivre méthodiquement jusqu'à l'âge adulte, selon la conception qui fut celle des peuples soldats de l'antiquité, de la chevalerie et des cadets prussiens dans une certaine mesure : Le citoyen du début du XX^{e} siècle passait un ou deux ans sous les drapeaux pour avoir une instruction militaire. Ces idées sur la formation du combattant sont en voie d'être abandonnées. La guerre exige de lui des aptitudes physiques accrues. Par suite du développement de l'armement, de l'aviation, de la mécanisation, il devra être plus habile à utiliser le terrain et à agir par lui-même. Telles sont

(1) Pelloux, *Le Parti national-socialiste*, p. 18.
(2) Capitaine Champeaux, *L'Education militaire de la jeunesse allemande*, Collection des mémoires du Centre d'Etudes germaniques de l'Université de Strasbourg.

les raisons pour lesquelles on tend à substituer à l'instruction militaire, telle qu'elle était précédemment prévue, une éducation militaire commencée dès l'enfance, poursuivie jusqu'à l'âge d'homme et destinée à marquer profondément son développement physique et moral.

Le système de cette éducation existe dans le IIIe Reich depuis qu'ont été successivement rendus obligatoires le service militaire (16 mars 1935), le service du travail (26 juin 1935), l'incorporation dans la jeunesse hitlérienne (décembre 1936). L'éducation militaire devra développer chez le jeune Allemand la santé, la vigueur, l'endurcissement, l'adresse au tir, le sens du terrain, la discipline, le patriotisme.

Nous reviendrons sur ce sujet. Mais pour en faire mieux ressortir le caractère, énumérons dès maintenant les différentes phases qui s'enchaînent à partir de l'âge de 10 ans : jeunesses hitlériennes, préparation militaire dans les formations paramilitaires du parti, service du travail, service militaire, instruction post-militaire dans les formations paramilitaires du parti.

Dans les Etats totalitaires, en effet, le réarmement ne se limite pas à une accumulation de moyens matériels, mais s'accompagne d'une exaltation de la race, de l'appel au sentiment national, sous sa forme la plus exclusive, du culte de la force mise au service d'une volonté d'expansion territoriale et de mesures destinées à favoriser l'ascension démographique pour accroître la force militaire et justifier des revendications territoriales.

Le prussianisme, l'esprit soldatique, les bottes de Potsdam, dominent plus que jamais le IIIe Reich. La Prusse

survit dans l'Etat national-socialiste par l'épanouissement de son militarisme. Le maréchal Goering lui a rendu hommage dans son discours du 10 mars 1934 à Potsdam : « La morale prussienne est inconcevable sans l'esprit du soldat. Le monde a pu railler l'esprit et les bottes de Potsdam, il a pu se moquer du pas des grenadiers de Potsdam ; mais qu'il n'oublie pas que cet esprit soldatique sut résister à l'univers entier. Soyons fiers que l'étranger nous traite de nation bottée ; nous savons ce que furent ces bottes, et nous savons qu'avec le retour de l'esprit prussien et du sentiment du devoir, l'Allemagne a recouvré son honneur ».

***

Le national-socialisme applique le *Führerprinzip*, non seulement au sommet de l'Etat, mais à tous les échelons de la hiérarchie étatique. Comme l'a vigoureusement démontré M. le Professeur Capitant (1) l'Etat dans tous ses services et dans toutes ses branches, est fondé sur le principe hiérarchique. Il est une hiérarchie d'officiers étroitement subordonnés les uns aux autres, depuis l'échelon inférieur jusqu'au chef suprême, devant qui aboutit toute responsabilité et dont découle toute autorité.

« Il exige, à la base, la discipline la plus absolue. Ce sont là les principes de toute organisation militaire. Et, plus largement, ce sont là aussi les principes de l'action collective. Nous-mêmes, nous les reconnaissons ; mais, en temps normal, nous les tempérons par le contrôle, chargé de prévenir ou de redresser l'erreur et, par là

(1) L'Etat national-socialiste, dans le Bulletin de l'Office d'Informations allemandes, 20 mars 1935.

même, de diriger l'action dans la bonne voie. Le national-socialisme, au contraire, sous-estime systématiquement le risque d'erreur. « Si, sur dix décisions prises, neuf seulement sont justes... », tel est le pourcentage d'erreur qu'il fait entrer dans ses calculs. Faillible, il n'admet guère de l'être que dans les mesures de détail, dans les mesures techniques, dans les mesures d'exécution et il compte sur l'expérience plus que sur la critique, pour lui permettre de redresser ses fausses manœuvres ».

L'application du *Führerprinzip* à tous les échelons de la hiérarchie entraîne la suppression de l'élection pour désigner les chefs. Le chef ne doit pas être élu par les membres de la communauté, mais nommé par son supérieur : « L'Etat raciste, depuis la commune jusqu'au gouvernement du Reich, ne possèdera aucun corps représentatif qui décide quoi que ce soit par voie de majorité, mais seulement des corps consultatifs qui se trouveront sans cesse aux côtés du chef et qui recevront leur tâche de lui ; parfois même, ils pourront, au besoin, dans certains domaines, prendre des responsabilités entières, comme ce fut toujours le cas pour tous les chefs ou les présidents des corporations »... (*Mein Kampf*, p. 448)... « Ni dans les Chambres, ni dans le Sénat, il n'y aura jamais un vote quelconque. Ce sont des organismes de travail, et non des machines à voter. Chacun de leurs membres possède une voix consultative, mais aucun droit de décision. Celle-ci appartient exclusivement au président qui en garde la responsabilité. Ce principe : associer sans restriction la responsabilité absolue avec l'autorité abso-

lue, déterminera peu à peu une élite de chefs »... (p. 449).

M. Hitler fait, sur ce point, application du principe napoléonien : « délibérer est le fait de plusieurs, décider est le fait d'un seul ». A chaque échelon de la hiérarchie, il y a aura donc un *Unterführer* ou un *Leiter* qui devra agir dans l'esprit du régime.

En effet, le principe du chef a entraîné l'élimination des pouvoirs de souveraineté provinciaux qui constitueraient des obstacles à la volonté unitaire du Chef suprême. Si l'on veut que le Führer puisse diriger réellement, il ne doit plus exister à côté de lui de pouvoir appartenant à un membre du Reich. L'Etat autoritaire doit être, par définition, un Etat unitaire comportant un vigoureux pouvoir central, ce qui implique la disparition du fédéralisme. La coexistence de deux souverainetés serait dans un Etat autoritaire une absurdité. La concentration de toutes les forces politiques de l'Empire est une mesure nécessaire pour arriver à créer une unité de volonté et un centre animateur. La disparition du fédéralisme administratif a entraîné la disparition du fédéralisme militaire.

Le 31 mars 1933, le Führer a promulgué une première loi de *Gleichschaltung,* c'est-à-dire une loi pour l'unification des Pays et du Reich, prescrivant la dissolution des Diètes provinciales. Cette loi fut suivie le 7 avril d'une loi sur les « Statthalter » (*Reichsstatthaltergesetz*), elle-même modifiée par la loi du 30 janvier 1935. Dans tous les pays du Reich, à l'exception de la Prusse, se trouve un Statthalter nommé par le pouvoir central. Il a pour mission de veiller à l'exécution des directives politiques du Führer. Les Pays sont donc

soumis au régime des commissaires d'Empire. Le Führer a d'ailleurs donné aux Statthalter les instructions suivantes : « Aujourd'hui, le parti est devenu l'Etat. Toute la puissance réside entre les mains du gouvernement central. Il faut empêcher que le centre de gravité de la vie allemande soit transféré de nouveau à des territoires ou à des groupements particuliers. Le pouvoir n'appartient plus à aucune fraction territoriale du Reich, mais au peuple considéré dans sa totalité ».

Dès le 20 juillet 1933, une loi, tirant de la synchronisation administrative (*Gleichschaltung*) *les conséquences* militaires qui s'imposaient, abrogea les articles 12 à 17 de la loi militaire du 23 mars 1921, dont le but était de sauvegarder les intérêts particuliers des Pays, notamment au point de vue des contingents qui devaient être recrutés, autant que possible, parmi les ressortissants du Pays. L'unité de l'armée était réalisée.

Le 30 janvier 1934, premier anniversaire de la prise du pouvoir, M. Hitler transforma définitivement l'Allemagne en un Etat centralisé et unitaire. Le Führer a promulgué, en effet, une loi sur la reconstruction (*Neuaufbau*) du Reich. Les représentations des Pays sont supprimées. Les droits souverains des Pays sont transférés au gouvernement du Reich. Les Statthalter sont soumis à l'autorité du ministre de l'Intérieur du Reich. Le Gouvernement du Reich peut modifier le droit constitutionnel des Pays. Le ministre de l'Intérieur promulguera les ordonnances nécessaires à l'application de cette loi. Le passage essentiel de ce texte est celui transférant au Reich les droits de souveraineté des Pays, transfert qui a entraîné la disparition du droit de légation de la Bavière. Tout pouvoir est

désormais d'Empire. Si le Pays (*Land*) est la première division territoriale du Reich, il ne constitue plus une collectivité autonome. Les membres des gouvernements des Pays sont nommés et révoqués par le Führer sur la proposition du Statthalter ; chacun d'eux est l'agent direct du ministre d'Empire correspondant qui a vis-à-vis de lui le pouvoir hiérarchique. L'unification de l'Allemagne est achevée. Il n'y a plus de Prussiens, de Bavarois, de Wurtembergeois. Il n'y a plus que des Allemands. La loi sur les Statthalter — en attendant une nouvelle division territoriale et administrative du Reich s'inspirant plus du département que du pays — prévoit même la possibilité de nommer un seul Statthalter pour plusieurs pays dont chacun compterait moins de deux millions d'habitants, savoir tous les Pays autres que la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg et le Pays de Bade, la Prusse étant soumise à un régime spécial : dans ce dernier pays, les fonctions de Statthalter appartiennent au chancelier qui en a délégué l'exercice au président du Conseil des Ministres prussiens, le maréchal Goering, assisté pour l'administration régionale de fonctionnaires analogues à nos préfets, les présidents supérieurs des provinces. La loi du 30 janvier 1934 rendait impossible tout retour au fédéralisme en matière militaire et possible la constitution d'une armée nationale.

***

L'Etat national-socialiste a donc réalisé la militarisation de la nation dans la plénitude du terme : « Toutes les formes de l'activité nationale, militaires, économiques, intellectuelles, morales, religieuses, sont ainsi subordonnées, par une série d'échelons intermédiaires,

à la volonté toute puissante du Führer, assisté de ses lieutenants. Les principes militaires sont transportés dans l'Etat. La nation est mobilisée de façon totale et permanente. Le Führer, maître de toute décision, maître des corps, des esprits et des consciences, incarne vraiment l'Allemagne et parvient à lui donner, par cette domination totale, ce corps collectif, cette unité organique que notre esprit se refuse à considérer comme une réalité » (1). Elle fut cependant mise en évidence dans le numéro spécial publié par la *Völkischer Beobachter*, le 30 janvier 1936, à l'occasion de l'anniversaire de la prise du pouvoir.

« Ainsi devenait une réalité, écrivait l'organe hitlérien, un principe constitutionnel de la plus grande importance historique : un peuple, un empire, un chef. Après des siècles d'éparpillement des pouvoirs politiques, prenait corps le rêve des meilleurs Allemands de tous les temps : le peuple allemand uni dans un Reich, uni sous un chef ».

Un intellectuel national-socialiste, Ernst Jünger, a défini le régime hitlérien en ces termes : « une mobilisation totale de l'Allemand, et rien d'autre ». (*Eine Totalmobilmachung des Deutschen und nichts anderes*). Aussi bien ces principes politiques du III[e] Reich trouvent-ils leur application en matière militaire et l'armée s'est-elle fort bien accommodée de cette méthode. Comment pourrait-il, d'ailleurs, en être autrement, puisque les chefs militaires y trouvent leur profit sous les réserves que nous indiquerons ultérieurement.

(1) Capitant, L'Idéologie nationale-socialiste, *l'Année Politique*, octobre 1935.

CHAPITRE II

Le Parti, l'Armée, l'Etat

Le III[e] Reich a été réalisé par la dictature du parti national-socialiste. Le procédé n'est pas nouveau : c'est celui du bolchévisme et du fascisme. « Dans les trois cas, écrit M. le Professeur Capitant, un parti déterminé, après s'être emparé de l'Etat, se soustrait à la loi de la majorité, abolit les partis rivaux, se proclame élite politique, confisque à son profit la souveraineté nationale, revendique le monopole de l'action publique et s'institue le porteur, le *Träger* de l'Etat » (1). Ce faisant, et en outre, comme je l'ai signalé au début de cette étude, le régime national-socialiste prépare, grâce au parti, l'enrôlement de la nation dans une immense armée de la dictature, afin de la mettre comme une troupe dans la main du Führer.

Le trait essentiel du parti est d'être d'ordre militaire ou plus exactement « soldatique ». Il est peut-être plus marqué en Allemagne qu'en Italie ou en Russie. Il n'y a rien d'étonnant si l'on pense que le parti national-socialiste a été fondé par un groupe d'anciens combattants. « Le parti national-socialiste allemand, écrit M. Neesse dans *die N. S. D. A. P.*, n'a pas son origine

(1) L'Etat national-socialiste, op. cit.

dans la grande révolution française. L'heure de sa naissance se place le 1er août 1914 ». Son rôle est de former le « soldat politique », par opposition au « soldat militaire » (1). Ce type politique nouveau est, d'après le Prof. Koellreuter dans son *Deutsches Verfassungsrecht*, « sorti de l'expérience de la guerre mondiale ». M. Neesse en définit comme il suit les devoirs : « Aux vertus politiques de connaissance des choses, de souplesse, d'expérience, d'art de négocier, doivent s'ajouter les vertus soldatiques de discipline, d'abnégation, de ténacité, de courage ».

Le parti est organisé sur le modèle militaire. Il figure au *Deutscher Wehr Kalender*. A la tête, il applique le principe du chef, le *Führerprinzip*. Aux autres échelons, la hiérarchie est constituée par une série de chefs responsables, à chacun desquels il appartient de décider après avoir entendu le rapport des subordonnés ; la décision n'est jamais le résultat d'un vote. Immédiatement au-dessous du Führer se trouve son représentant (*Stellvertreter*), M. Hess et un état-major ; au-dessous du Führer et de son représentant, les *Reichsleiter* au nombre de dix-huit, dont chacun dirige un service. Cet état-major envoie des ordres dans toute l'Allemagne.

L'organisation locale se compose de circonscriptions régionales. Chaque circonscription régionale ou *Gau* est divisée en cercles (*Kreise*), et chaque cercle subdivisé en groupes locaux (*Ortsgruppe*). Le groupe local est fractionné en cellules (*Zellen*), ayant chacune à

(1) Discours de M. Lutze, chef d'état-major des S. A., *Völkischer Beobachter*, 25 janvier 1936. Voir également Pelloux, le *Parti national-socialiste*.

sa tête un surveillant de cellule (*Zellenwart*), et la cellule en groupes de maisons (*Blőcke*) dont chacun est dirigé par un surveillant (*Blockwart*). Grâce à cette organisation locale, le parti a enveloppé le pays tout entier dans un véritable filet dont les mailles lui permettent d'exercer une stricte surveillance politique : les surveillants de cellule et de maison peuvent dénoncer ceux qui ne se conformeraient pas aux directives du IIIe Reich ou les critiqueraient. Par ailleurs, ce réseau de groupes et de cellules donne la possibilité d'avoir une rigoureuse action sur tous les éléments de la nation.

Pour conserver les vertus soldatiques, pour les inculquer aux jeunes, à la nation tout entière, le parti national-socialiste a le monopole de l'existence politique. Il forme un ordre. « Dans le national-socialisme, comme dans l'Ordre Teutonique, écrit M. Pelloux, les vertus et l'organisation militaires sont mises au service d'une religion ou, tout au moins, d'un mythe ».

La primauté du parti national-socialiste fut établie par la loi du 14 juillet 1933 contre la formation des partis politiques. Le parti national-socialiste est le seul parti existant en Allemagne (art. 1er). Quiconque entreprend de maintenir un autre parti politique ou de former un nouveau parti politique est passible d'une peine de travaux forcés pouvant aller jusqu'à trois ans ou d'une peine de six mois à trois ans de prison, si ses actes ne tombent pas sous le coup d'une peine plus forte (art. 2).

La situation juridique ainsi posée, quel est, en fait, le rôle du parti dans le IIIe Reich ?

Le parti est, suivant le *Völkischer Beobachter*, l'incarnation de l'idée nationale-socialiste. « Il est une co-

lonne éternelle et indestructible du peuple et de l'Empire allemand ». Sa mission est la formation philosophique du peuple. Il est chargé de la direction politique de l'Etat. « Il doit dans cette œuvre, suivant M. Hitler, appliquer le principe que tous les Allemands reçoivent une éducation philosophique qui fasse d'eux des nationaux-socialistes, qu'en second lieu les meilleurs nationaux-socialistes deviennent membres du parti, et qu'enfin les meilleurs membres du parti assument la direction de l'Etat ». Suivant le n° 1 des principes constitutionnels nationaux-socialistes, « l'idée nationale-socialiste a son siège dans le parti ».

L'importance militaire du parti national-socialiste a été établie de la façon suivante par M. K. L. von Oertzen dans *die Grundzüge der Wehrpolitik* (1) :

« Le parti assure l'orientation et la cohésion philosophique du peuple allemand et crée sans cesse les idées servant de base à toute la direction politique et par suite aussi militaire. Le parti sauvegarde la force vitale du peuple sous le rapport de la race et du sang, il veille ainsi sur la base la plus solide de l'armée, qui est le peuple lui-même. Le parti est le grand et durable foyer d'éducation de la communauté populaire, qui constitue le fondement le plus sûr de la communauté militaire ».

Par ailleurs, M. Walther Kayser écrit dans *die Nationalpolitische Bedeutung der Wehrmacht* (2) : « La disposition de tous sans exception au service des armes exige par nécessité vitale que la volonté consciente de

(1) page 26.

(2) La signification politique et nationale de l'armée, citée par Oertzen.

défense soit vivante comme une grande force et tous les jours dans l'ensemble du peuple. Par le fait que le parti agit comme l'expression de la volonté et comme la puissance d'éducation de l'instinct de vie le plus profond du peuple allemand, il remplit sa fonction indispensable de politique militaire ».

⁂

A côté du parti, se trouve l'Armée qui porte les armes de la nation. La loi sur l'organisation de l'Armée du 16 mars 1935 (*Gesetz über den Aufbau der Wehrmacht*) et la loi organique militaire du 21 mai 1935 (*Wehrgesetz*), réalisent l'unité du Reich dans le domaine de la politique militaire. Voici les grands principes dominant la doctrine militaire du III[e] Reich, et que nous développerons dans un chapitre spécial :

« L'Armée porte les armes et est l'école d'éducation militaire du peuple allemand... Le service militaire est un service d'honneur pour le peuple allemand. Tout Allemand est soumis aux obligations militaires en temps de guerre. En dehors de l'obligation militaire, tout homme allemand et toute femme allemande sont obligés de prêter leurs services pour la patrie ».

L'article 3 de la loi militaire du 21 mai 1935 fait du Führer le commandant suprême des forces militaires.

Par ailleurs, nous savons que, suivant le principe constitutionnel n° 10, le chef du parti est toujours le chef de l'Empire et le commandant suprême de l'armée. De même, d'après le principe n° 11, le parti et l'armée sont les deux colonnes indissolublement unies qui supportent le peuple et l'Empire.

M. Hitler semble aimer se servir du terme « colonne »

en matière politique. Dans *Mein Kampf* (1) il écrit : « La force de l'ancien Etat reposait principalement sur trois colonnes : sa forme monarchique, son corps de fonctionnaires administratifs et son armée. La révolution de 1918 a aboli la forme de l'Etat, a dissous l'armée et a livré le corps des fonctionnaires à la corruption des partis ; les appuis essentiels de l'autorité de l'Etat étaient ainsi abattus ». En régime national-socialiste le nombre des colonnes n'est plus que deux : le parti et l'armée. Cette dernière occupe toujours une place éminente. Il est vrai que, à l'heure actuelle, on peut identifier le corps des fonctionnaires avec le parti.

Le Parti et l'Armée forment une indissoluble unité sans cependant se confondre. Ils ont leur base dans le peuple allemand. Le Führer est leur tête commune. Le pouvoir de direction personnifié par le chef suprême du peuple, de l'armée, de l'Empire, est ainsi le point central de la vie politique allemande tout entière. La mission de la politique militaire (*Wehrpolitik*) est de créer une armée, et le rôle de cette dernière d'obtenir la décision militaire en cas de guerre.

Nous avons exposé ci-dessus ce qu'il fallait entendre au point de vue de la science politique par politique militaire. Nous avons constaté et nous constaterons de plus en plus que le droit public hitlérien est surtout un droit public militaire. Il nous reste maintenant à examiner de plus près ce que les publicistes nationaux-socialistes appellent *das Werkzeug der Wehrpolitik*, c'est-à-dire l'outil de cette politique militaire. Cet outil joue dans la guerre un rôle essentiel,

(1) p. 514.

attendu que la guerre économique (*Wirtschaftskrieg*) et la guerre intellectuelle ou propagande (*geistiger Krieg, Propaganda*) ne sont que des actions d'appui (1).

La mission de l'Armée est, soit de sauvegarder l'indépendance d'un Etat en cas d'agression venant de l'extérieur, soit d'attaquer un autre Etat conformément aux directives de la politique générale. La fonction de l'Armée peut donc être défensive ou offensive. Mais les principes qui la régissent restent quand même identiques, puisqu'elle doit être instruite dans toutes les variétés de combat, une guerre défensive pouvant, malgré tout, comprendre des opérations offensives.

D'après von Oertzen l'auteur de *die Grundzüge der Wehrpolitik*, une armée ne peut accomplir sa mission que si elle remplit un certain nombre de conditions fondamentales :

1) être suffisamment forte ;
2) être suffisamment instruite et dressée ;
3) être mobile et organisée comme il faut,
4) être bien équipée et approvisionnée,
5) être prompte à la riposte,
6) être organisée de manière que son utilité militaire corresponde aux dépenses qu'elle a nécessitées.

***

Dans le régime hitlérien, le parti et l'armée supportent ainsi sur leurs épaules l'Etat national-socialiste. La formule a été posée de la façon suivante par le Colonel Heyne dans un article *Partei und Wehrmacht :*

(1) K. L. von Oertzen, *die Grundzüge der Wehrpolitik*, p. 40 ; Linnebach *Wehrgedanken.*

Parti + Armée = Etat (1). Discutant son équation, l'auteur explique qu'il ne faut pas dire « Parti et Armée » ou « Parti ou Armée ». Il n'y a qu'une synthèse créée par le Führer à l'aide du parti et de l'armée pour constituer l'Etat. Entre le parti, l'armée et l'Etat, doit exister une étroite liaison mise en évidence par la formule du serment que les soldats prêtent à Adolf Hitler et non plus à la Constitution : « Je jure devant Dieu d'obéir sans réserve à Adolf Hitler, Führer du Reich et du peuple allemand, chef suprême de l'armée et je m'engage, en soldat courageux, à observer toujours ce serment, fût-ce au péril de ma vie ».

Cependant entre la position du parti vis-à-vis de l'Etat et la position de ce même parti vis-à-vis de l'armée, il y a des différences essentielles qu'il importe de faire ressortir.

A) Le parti pénètre l'Etat pour aller jusqu'à s'identifier avec lui. Une loi du 1er décembre 1933, sur l'unité du parti et de l'Etat, est venue, non seulement confirmer la primauté du parti, mais encore consacrer l'union indissoluble du parti et de l'Empire. « Le parti national-socialiste allemand des travailleurs est le représentant (*Träger*) de l'idée allemande de l'Etat et indissolublement lié à l'Etat. Il est une corporation de droit public ; ses statuts sont déterminés par le Führer » (article 1er). L'article 3 soumet les membres du parti et des organisations qui en dépendent, « en tant que force directrice et motrice de l'Etat », à des obligations plus fortes vis-à-vis du Führer, du peuple et de l'Etat. Il prévoit pour eux une juridition spéciale (*Parteigerichtsbarkeit*) en cas de manquement à ces obligations.

(1) *Die deutsche Volkskraft und die Ostmark*, supplément de la *Deutsche Wehr*, 27 octobre 1938.

D'après le n° 9 des principes constitutionnels, le parti doit rassembler les éléments de la nation qui sont aptes à la direction politique, les encourager et les donner à l'Etat pour sa direction. Cet Etat est, d'après le n° 2 des principes constitutionnels, « le peuple juridiquement organisé et politiquement constitué ».

L'Etat, *stricto sensu,* consiste en bureaux et en services militaires et civils. Il n'est qu'une « organisation de commandement, d'administration et de justice » (1). C'est le parti qui l'anime, qui lui commande, qui doit incruster l'idée nationale-socialiste dans le peuple.

La théorie de l'Etat, exposée dans *Mein Kampf,* est, d'ailleurs, inspirée du racisme. « L'Etat est un moyen de parvenir à un but. Son but est de maintenir et de favoriser le développement d'une communauté d'êtres qui, au physique et au moral, sont de la même espèce. Il doit maintenir, en premier lieu, les caractères essentiels de la race, condition du libre développement de toutes les facultés latentes de celle-ci. De ces facultés, une partie servira toujours à l'entretien de la vie physique et une autre partie à favoriser les progrès intellectuels. Mais, en fait, le premier est toujours la condition nécessaire du second. Les Etats qui ne visent pas à ce but sont des organismes défectueux, des créations avortées. Le fait qu'ils existent n'y change rien, pas plus que les succès obtenus par une association de flibustiers ne justifient la piraterie.

« Par suite, le but suprême de l'Etat raciste doit être de veiller à la conservation des représentants de la race primitive, dispensateurs de la civilisation, qui font la

(1) Neesse, *Partei und Staat.*

beauté et la valeur morale d'une humanité supérieure. Nous, en tant qu'Aryens, ne pouvons nous représenter un Etat que comme l'organisme vivant que constitue un peuple, organisme qui, non seulement assure l'existence de ce peuple, mais encore, développant ses facultés morales et intellectuelles, la fait parvenir au plus haut degré de liberté.

« On ne peut pas apprécier l'utilité d'un Etat en prenant pour critère le niveau de civilisation auquel il est parvenu, ou l'importance que lui donne sa puissance dans le monde ; on peut le faire exclusivement d'après l'utilité que peut avoir cet organisme pour chaque peuple considéré.

« Un Etat peut être tenu pour idéal, si, non seulement, il répond aux conditions d'existence du peuple qu'il doit représenter, mais encore si son existence assure pratiquement celle de ce peuple, quelque importance culturelle que puisse, du reste, avoir dans le monde la forme de cet Etat. Car la tâche de l'Etat n'est pas de créer, mais de frayer la route aux forces en puissance. Un Etat peut donc être qualifié de mauvais si, tout en ayant atteint le degré le plus élevé de civilisation, il voue à la ruine l'homogénéité raciale des représentants de cette civilisation (1) ».

.....

Afin de garantir la collaboration étroite du parti avec les autorités, l'art. 2 de la loi du 1er décembre 1933 fait du représentant du Führer à la tête du parti, un membre du gouvernement d'Empire.

D'après cette loi, M. Hess, représentant du Führer, est chargé de la coordination du parti et de l'Etat, c'est-à-dire d' « assurer une collaboration étroite entre

(1) p. 391.

les services du parti et les autorités publiques ». M. Rudolf Hess constitue donc, à la tête de la nation, l'élément de liaison entre les organisations du parti et l'administration de l'Etat. Son rôle est à cet égard très important, et sa fonction législative est considérable, puisque tous les projets de lois, de décrets, etc... doivent lui être soumis avant même qu'ils soient discutés en conseil de cabinet. La compétence du lieutenant du Führer s'étend donc à tous les domaines : aucun texte officiel ne peut paraître au *Reichsgesetzblatt* auquel il n'a pas collaboré. C'est lui, par conséquent, qui exerce le droit de regard que le parti national-socialiste s'est assuré pour toutes les mesures gouvernementales. M. Rudolf Hess a de plus une influence décisive sur le personnel de l'Etat. D'après la loi sur les fonctionnaires du 26 janvier 1937, il lui appartient de donner son avis au sujet de la désignation de tous les fonctionnaires nommés directement par le Führer et le Chancelier, c'est-à-dire de tous les fonctionnaires placés à des postes chargés de lourdes responsabilités. Le même droit lui appartient dans la nomination des chefs supérieurs du service du Travail, et de toutes les formations du parti, en particulier de la S. A., de la S. S. et de la N. S. K. K. Aucun de ces chefs ne peut seulement être déplacé sans l'autorisation du lieutenant du Führer. C'est de lui que dépendent les nominations de maires, d'adjoints, et même de citoyens honoraires de toutes les communes situées sur le territoire allemand.

Enfin, une véritable confusion tend à s'établir entre les fonctionnaires du parti et de l'Etat. M. Goebbels est, par exemple, *Reichspropagandaleiter*, chef de la propagande du parti pour le Reich ; or, il est, en même

temps ministre du Reich pour la propagande ; sa fonction dans l'Etat correspond donc à celle qu'il occupe dans le parti. De même le chef des S. S. est devenu le chef de la police au ministère de l'Intérieur du Reich. Il arrive aussi que le *Gauleiter* du parti — le chef du parti pour une région — est également le *Statthalter* ou le représentant du pouvoir central dans cette région. Dans le même ordre d'idées il a été souvent annoncé que les circonscriptions du parti ou *Gaue* constitueraient la base d'une nouvelle division administrative du Reich dans laquelle les pays seraient supprimés.

Un autre exemple de l'unité du parti et de l'Etat est fourni par le drapeau. Depuis la loi du 15 septembre 1935 votée par le Reichstag à Nuremberg, le drapeau du parti, c'est-à-dire le drapeau à croix gammée, est devenu le seul emblème du Reich.

B) Le parti ne joue pas le même rôle vis-à-vis de l'armée. On peut même dire que, dans le III[e] Reich, l'armée est la seule force que le parti n'organise pas, à laquelle il ne commande pas.

Il n'existe pas de bureau du parti chargé de s'occuper des affaires militaires, alors qu'il y a, par exemple, un office de politique étrangère à la N. S. D. A. P.

Nous verrons ci-après que si l'armée doit être imprégnée de l'esprit national-socialiste, il ne lui est pas permis cependant de faire de la politique (1).

***

Nous avons vu que le parti commandait à l'Etat, mais non à l'armée. Cependant il fait de temps à autre des efforts pour mettre la main sur elle.

---

(1) Chapitre III, page 57.

Cette situation ne va pas sans difficultés, ni jeu de bascule. Parfois, le conflit éclate entre le parti et l'armée. Le premier veut imposer sa volonté à la seconde qui défend son autonomie. Les deux colonnes qui supportent l'Etat se heurtent. Le Führer doit alors trancher le différend.

Les conséquences de cette rivalité peuvent être décisives en matière de politique étrangère. Le parti représente l'aventure et l'armée la modération, de peur de compromettre prématurément les avantages acquis. Ce qu'il y a d'inquiétant, c'est que les grands succès du III[e] Reich : remilitarisation de la Rhénanie, Anschluss, annexion du pays des Sudètes, démembrement de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, paraissent avoir été obtenus grâce à l'influence du parti contre celle de l'armée. En particulier, les modifications intervenues le 4 février 1938 dans le haut commandement de l'armée allemande n'expliquent-elles pas le coup de force du 10 mars suivant contre l'Autriche ?

Un bref exposé historique fera mieux comprendre l'importance de cette rivalité et ses conséquences.

Fortes de 400.000 hommes lors de la prise du pouvoir, les milices nationales-socialistes comptaient plus de 3 millions de membres au printemps 1933 (1). Si au début, les membres étaient recrutés parmi les adeptes du parti, il n'en fut plus de même ultérieurement. De nombreux chômeurs y entrèrent dans l'espoir de trouver plus facilement du travail, et beaucoup d'entre eux

(1) Sur les événements du 30 juin 1934 et du 4 février 1938, consulter le récit détaillé de M. Benoist-Méchin, *Histoire de l'Armée allemande,* Tome II, chapitres XXXII et XXXVI auquel nous nous référons, et le mémoire du capitaine Perron : *Le chef d'état-major Röhm,* dans la Collection des mémoires du Centre d'Etudes Germaniques de l'Université de Strasbourg.

étaient communistes. Le chef d'état-major Röhm avait à cette époque une armée, qui ne demandait qu'à marcher derrière un chef lui promettant la réalisation de ses désirs ; or, cette réalisation, malgré le programme socialiste du parti, se faisait attendre. Röhm, qui avait été le principal artisan de la victoire du national-socialisme, n'avait guère été récompensé. Le président Hindenburg s'était toujours obstiné à lui refuser une place prépondérante dans le gouvernement à cause de ses mœurs spéciales. Le capitaine Goering avait été promu général, et Röhm était toujours capitaine. Par ailleurs, Röhm désirait placer la *Reichswehr* sous son autorité, intégrer les S. A. dans l'armée.

Les propriétaires fonciers étaient hostiles au chef d'état-major et aux S. A. dont le programme communiste ne pouvait être réalisé qu'à leur détriment. Une grande partie de leurs enfants étaient officiers ou femmes d'officiers de la Reichswehr. Or, si cette dernière avait assisté au début avec bienveillance à l'organisation des S. A., elle commençait à être inquiète de leur développement ; elle leur reprochait d'être la cause du refus opposé par les alliés de la grande guerre à une augmentation de ses effectifs. Les hommes des S. A. étaient sortis du peuple ; les plus violents d'entre eux avaient été nommés à des grades élevés ; allait-on transformer les commandants de groupes ou de standartes en généraux ou en colonels ? Le Général von Blomberg, ministre de la guerre, s'éleva avec énergie contre cette prétention. L'armée brune était pour lui une armée de guerre civile. Elle serait incapable de soutenir victorieusement une guerre étrangère.

Les S. A. constituaient également un épouvantail pour

le capitalisme. Les magnats de la finance, de l'industrie subventionnaient le parti tant que les S. A. luttaient contre le marxisme ; à partir du moment où elles prenaient prétexte de leur force pour réclamer la réalisation des articles du programme du national-socialisme abandonnés par Hitler, elles devenaient dangereuses. Militairement, politiquement, économiquement le chef d'état-major Röhm avait donc mené ses troupes à la disparition.

Dès le début du mois de juin, la décision du Führer de sacrifier les S. A. était prise. Röhm fut d'abord prié d'être plus conciliant avec l'armée. Cependant, les intrigues continuaient à se nouer. Le 25 juin un dernier avertissement fut donné à Röhm par le représentant du Führer, Rudolf Hess, qui déclara dans un discours radiodiffusé : « Les révolutions dans les Etats modernes aux formes économiques compliquées ne peuvent être exécutées à l'imitation de celles des petites républiques exotiques ». Röhm mécontent voulut tenter un coup d'Etat et renverser Hitler.

Le 30 juin 1934, le Führer étouffa, en le réprimant brutalement, le mouvement séditieux qui allait éclater chez les sections d'assaut. Dans son discours du Reichstag, le 13 juillet 1934, il expliqua son attitude. « Placer le chef des S. A. à la tête de l'armée eût été désavouer les conceptions politiques que j'ai suivies pendant plus de quatorze ans. Même en 1923, j'ai proposé, pour commander l'armée, un ancien officier (Ludendorff), et non l'homme qui commandait alors les sections d'assaut (Goering). J'étais lié, non seulement par la promesse que j'avais faite au président du Reich, de tenir l'armée à l'écart de la politique, mais aussi par mes con-

victions personnelles. En outre, il m'eût été humainement impossible de commettre une action aussi déloyale vis-à-vis du ministre de la guerre du Reich qui s'est employé de son mieux à réconcilier l'armée avec le gouvernement d'aujourd'hui. Il n'y a dans l'Etat qu'une seule force armée : la Reichswehr et qu'un seul agent du pouvoir politique : le parti national-socialiste ».

La répression du 30 juin avait éliminé l'antagonisme dangereux qui se manifestait entre l'armée brune et la Reichswehr. En vingt-quatre heures Hitler avait complètement transformé la situation. Il était auparavant discuté par certains généraux. Ces derniers se rallièrent à lui. Le général von Blomberg adressa alors la proclamation ci-après à l'armée : « Le Führer a attaqué lui-même et a écrasé les mutins et les traîtres avec la décision d'un soldat et un courage exemplaire. L'armée, en tant que seule force armée de l'ensemble de la nation, tout en restant à l'écart des luttes de politique intérieure, lui en témoignera sa reconnaissance par son dévouement et sa fidélité. Le Führer nous demande d'entretenir des relations cordiales avec la nouvelle S. A. ; nous les cultiverons avec joie dans la conscience de servir un idéal commun. L'état d'alarme est levé dans tout le Reich ». De son côté, le Führer adressa l'ordre du jour suivant aux chefs de la S. A. : « J'exige de tous les chefs de S. A. la loyauté la plus parfaite. Je demande, en outre, qu'ils fassent preuve d'une droiture et d'une fidélité sans réserve à l'égard de l'armée ».

Cependant quelques généraux pensaient avec regret à la tutelle exercée sur la politique par l'armée impé-

riale ou à la place prépondérante occupée par cette dernière dans l'Etat. Ils voulurent faire sentir leur action dans les conseils de gouvernement, surtout pour éviter des aventures susceptibles de compromettre le redressement de l'Allemagne, aventures que risquaient de provoquer les éléments avancés du parti national-socialiste. Ce fut, de nouveau, un conflit entre l'armée et l'aile extrémiste du parti qui provoqua la crise du 4 février 1938.

Le général von Fritsch, commandant en chef de l'armée de terre, se plaça à la tête du groupe des généraux désireux d'exercer un contrôle sur la politique allemande. Le Führer n'avait pas toléré, le 30 juin 1934, que l'état-major des S. A., organe politique, intervienne dans les affaires de l'armée. Il n'admit pas davantage l'exercice par l'armée d'un droit de regard sur les affaires politiques. En même temps, le parti national-socialiste crut le moment arrivé de tenter un grand coup et d'étendre son influence dans l'armée. La décision prise par le Führer, le 4 février 1938, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, fut présentée comme le désir d'Hitler de concentrer la force armée entre ses mains. En réalité, il s'agit d'une décision arbitrale du Führer vis-à-vis des prétentions de l'armée et de celles du parti. M. Hitler trancha la difficulté en éliminant plusieurs généraux et en augmentant par suite ses attributions. Cependant, à l'inverse de ce qui se passa le 30 juin 1934, le parti marqua, le 4 février 1938, un point sur l'armée. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'article : « Parti et armée » publié par un journal national-socialiste, la *Rheinfront,* de Sarrebrück (numéro du 10 février 1938) : le Reich ne peut tolérer

qu'une seule loi, le national-socialiste ; il ne peut tolérer aucune organisation, en dehors du parti, qui pourrait constituer un Etat dans l'Etat.

A vrai dire, la solution intervenue le 4 février 1938 est un habile compromis donnant au Führer le bénéfice de l'autorité — qui rejaillit sur le parti —, mais laissant à l'armée son autonomie.

En tout cas, le conflit porta bien sur les relations entre l'armée et le parti. C'est ce qui a fait dire à la revue *die Wehrmacht* que le 4 février avait rapproché la force armée du Führer. C'est ce qui explique le passage consacré par M. Hitler à cette question dans son discours du 20 février 1938 :

« Il n'y a pas dans cet Etat d'institutions qui ne soient pas nationales-socialistes. La plus grande garantie, à l'intérieur et à l'extérieur, du national-socialisme, c'est qu'il s'est emparé absolument de toutes les institutions allemandes et avant tout de l'armée nationale-socialiste. Quand, il y a vingt ans, j'ai rédigé le programme national-socialiste, j'ai indiqué comme premières mesures la suppression de l'armée mercenaire qui nous avait été imposée par le traité de Versailles et l'institution d'une véritable armée nationale. Cela, je l'ai proclamé au moment de l'humiliation la plus profonde de l'Allemagne. En cinq ans, je l'ai réalisé. Je n'ai pas besoin de vous donner de détails sur cette œuvre, la plus importante du national-socialisme. Nous avons créé une armée, une flotte de l'air gigantesque. Notre armement est debout. Que nos critiques étrangers croient, s'ils le veulent, à un désaccord entre le national-socialisme et l'armée, cela nous est égal. Mais qu'ils ne s'avisent pas d'aller plus loin. Il n'y a pas de problème à l'intérieur

du national-socialisme. Tout le monde porte l'insigne de souveraineté national-socialiste sur sa poitrine. Tous sont prêts à défendre le Reich jusqu'à leur dernier souffle. Tout le monde est soumis à l'autorité unique ».

La question des relations entre l'Armée et le parti ne semble cependant pas résolue, si l'on en juge par les articles de presse publiés de temps à autre. Le parti rappelle toujours à la nouvelle armée ce qu'elle doit à l'esprit S. A.

Inversement, le général von Brauchitsch, commandant en chef de l'armée de terre, a prononcé le 23 mars 1939 une conférence au château-école de Sonthofen devant un auditoire composé de chefs nationaux-socialistes, sur les devoirs de l'armée de terre dans le cadre de la force militaire allemande. Evoquant la nécessité d'une collaboration entre les formations du parti et de l'armée, il a insisté sur le rôle qui incombait aux premières et qui consiste à fournir et à former des sous-officiers pour la seconde. Les officiers et les sous-officiers, déclare-t-il, ont à remplir une mission d'éducation militaire et aussi politique. La puissance d'une armée et sa force ne résultent pas seulement de la qualité de ses armes, mais encore de l'esprit de ceux qui utilisent ces armes, et cet esprit est conditionné directement par l'idéologie dont se reconnaissent les soldats. Enfin, le général von Brauchitsch s'est déclaré partisan d'un approfondissement des relations entre l'armée et le parti de la N. S. D. A. P. Les événements de 1938 et de 1939 ont montré, déclara-t-il, combien ces collaborations étaient essentielles pour la réussite des intentions du gouvernement (1).

(1) Bulletin quotidien de l'Office régional d'informations, 27 mars 1939.

CHAPITRE III

La place de l'Armée dans l'Etat National-Socialiste

Nous venons de situer théoriquement la position de l'armée vis-à-vis du parti. Pour être complet, il faut examiner comment cette organisation fonctionne pratiquement. Nous aurons ainsi déterminé la place de l'armée dans l'Etat national-socialiste. A cette fin, il faut faire une démarcation entre les attributions de l'armée et celles du parti.

Le Führer, au cours de différentes manifestations, lors du congrès du parti à Nuremberg au mois de septembre 1938, a indiqué les grandes lignes de cette démarcation.

L'armée et le parti sont les garants de la communauté nationale à l'intérieur et la protègent aussi à l'extérieur. « Ce ne sont pas des négociations et des conférences qui nous ont donné le droit de réunir tous les Allemands, a dit le Führer, il a fallu que nous prenions ce droit. Et c'est pour cela que vous êtes là, mes soldats ».

Le national-socialisme éduque le peuple allemand pour la communauté nationale à l'intérieur, et l'armée l'éduque pour la défense de cette communauté nationale à l'extérieur. « Le peuple allemand a con-

fiance en vous pour résoudre la tâche qui vous est assignée et je sais qu'il peut avoir confiance en vous, a-t-il ajouté. Car je sais que vous avez les meilleures armes qui existent aujourd'hui. Vous avez les meilleures formations et vous avez aussi le meilleur caractère. J'ai eu l'occasion, au cours des derniers mois, de le voir sur les champs de manœuvre et sur les champs de tir, et je sais que la nation allemande peut se reposer sur vous. Nous ne servons pas pour des salaires, pour des récompenses en ce monde. Nous servons pour notre peuple et pour l'Allemagne ». Et M. Hitler a encore déclaré : « Le parti est le garant de la nation, notre armée en est la protection. Ou bien l'Allemand est le premier des soldats, ou bien il n'est pas un soldat. Nous, nous voulons être les premiers des soldats ».

De son côté, le major Jost dans sa brochure, *Die wehrpolitische Revolution des National-Sozialismus* (1), a défini les attributions du parti et de l'armée : « L'armée a un double devoir : à l'extérieur, elle est l'instrument de puissance du Reich pour la sauvegarde des droits vitaux du peuple et par cela même le soutien le plus important de la politique étrangère. A l'intérieur, elle forme déjà par sa seule présence, en liaison avec les grandes divisions politiques du mouvement, un bastion de calme et d'ordre. Son devoir interne, comme école d'éducation militaire du peuple, est plus important. L'instruction des armes, la formation militaire, l'organisation de la défense nationale sont la seule affaire de l'armée ; la conduite et l'éducation politiques de l'Etat et du peuple sont la seule affaire du parti ».

Par ailleurs, M. Hitler a écrit dans *Mein Kampf* (p.

(1) *Hanseatische Verlagsanstalt*, Hambourg, 1936, p. 30.

607) : « Les territoires opprimés ne sont pas réincorporés à la patrie commune par des protestations enflammées, mais par les coups victorieux qu'assène le glaive. Forger le glaive, telle est la tâche de la politique intérieure du gouvernement ; permettre au forgeron de travailler en toute sécurité et de recruter des compagnons d'armes, telle est celle de la politique étrangère ».

C'est pourquoi la nouvelle armée allemande occupe dans le IIIe Reich une place importante : Hitler ne conçoit la grandeur de l'Allemagne qu'appuyée sur la force militaire. « Et cette force militaire elle-même, il ne pouvait la réaliser autrement que sous la forme de la Reichswehr, d'une Reichswehr agrandie, multipliée par le service militaire obligatoire et l'afflux des réserves que ses S. A. et ses S. S. pouvaient fournir, mais restant sous le commandement de ses généraux. Le *Führerprinzip* lui ordonnait, d'ailleurs, de respecter cette autonomie. Malgré la valeur de ses troupes politiques, il était trop bon Allemand, pour douter un seul instant que des miliciens puissent commander une véritable armée. Le 3 juillet 1933, il disait déjà : « l'armée politique de la révolution allemande ne veut ni remplacer l'armée, ni entrer en concurrence avec elle ». Que S. A. et S. S., au lendemain de la révolution, dussent céder le pas à l'armée, c'était une conséquence naturelle de la conquête de l'Etat » (1).

Dès le début de l'année 1938, le Führer a célébré la reconstitution de la puissance militaire du IIIe Reich. Ce fut l'objet du message adressé au peuple allemand

(1) Capitant, l'Etat national-socialiste, op. cit.

à l'occasion du 1er janvier, où la liaison entre la politique étrangère et l'armée est établie.

Après avoir exalté « l'œuvre d'unification de l'Etat » accomplie par la révolution nationale-socialiste, le Führer a déclaré dans ce document : « C'est dans la position du Reich en politique extérieure qu'on voit le mieux les changements réalisés depuis 1933. A ce moment, nous étions une nation piétinée, méprisée et privée de droits. Aujourd'hui, nous sommes un Etat fort, protégé par une grande armée à son service. Cette nouvelle puissance mondiale allemande, en s'unissant à des amis forts, a contribué à créer un élément international d'ordre sûr de lui, qui s'oppose aux agissements de ces forces obscures que Mommsen définissait comme le ferment de décomposition des peuples et des Etats. La révolution judéo-bolchévique (*sic*) échouera contre cette nouvelle forme donnée à une véritable collaboration des peuples ».

Et, après avoir remercié le peuple allemand des efforts accomplis, le Führer a conclu : « Rendre la nation plus forte dans tous les domaines de la vie, tel est le mot d'ordre. En politique intérieure, il faut fortifier l'éducation nationale-socialiste ; en économie politique : exécution plus intense du plan de quatre ans. Au point de vue de la politique extérieure, cela exige l'accroissement de la puissance militaire allemande, car c'est seulement si nous sommes forts que nous croyons pouvoir maintenir à l'avenir à notre peuple, par ces temps si troubles, ce bien qui nous apparaît comme le plus précieux entre tous : la paix. Car le redressement de la nation allemande s'est effectué sans attaque vers l'extérieur, par la seule vertu de nos efforts à l'inté-

rieur. Puissent enfin les autres pays, s'ouvrant à cette vérité, contribuer de leur côté à la solution pacifique de ces problèmes qui ont dans la raison et dans le droit général leur fondement objectif et moral ».

Il est difficile de prétendre que l'on veut la paix alors que l'on forge une puissante armée offensive !

Un passage du discours prononcé, le 20 février 1938, par le Führer au Reichstag fut consacré à l'armée (1) : « Nous avons rendu à l'Allemagne une armée. Cette armée est l'objet d'une campagne de haine d'un journalisme méchant. Mais elle monte la garde à la frontière du Reich. J'estime ce résultat plus important que ceux obtenus sur le terrain économique, parce que les obstacles à vaincre étaient plus grands ».

La mission assignée à cette armée par le Führer dans ce même discours est la défense des intérêts allemands là où ils existent. Parmi ces intérêts, se trouvent, suivant les expressions de M. Hitler, ceux des hommes allemands aux frontières du Reich qui ne peuvent pas eux-mêmes assurer les libertés culturelles et nationales.

La revendication de la protection des minorités allemandes à l'étranger était donc nettement formulée dans ce passage.

La suite ne se fit pas attendre. L'année 1938 a vu la constitution de la Grande-Allemagne, par l'annexion de l'Autriche et du pays des Sudètes ; l'année 1939, le démembrement de la Tchécoslovaquie et de la Pologne.

Pour obtenir ce résultat, la force militaire a été mise au service de la politique extérieure du Reich. C'est là le point important. L'Allemagne a eu l'armée de sa politique, et c'est sous la menace de cette armée que

(1) *Le Temps*, 22 février.

les annexions de territoires ont eu lieu. Les succès de politique étrangère n'ont pu être remportés que parce que le réarmement allemand, commencé et poursuivi sans désemparer aussitôt après la révolution du 30 janvier 1933, était arrivé en 1938, suivant les publicistes militaires hitlériens, « à une telle perfection qu'à tout moment on pouvait compter sur lui pour la défense du droit allemand ». (*sic*).

« L'Armée, la marine de guerre, les forces de l'air, ont été développées d'une manière méthodique, et compte tenu de la situation politique occupée aujourd'hui dans le monde par le Reich, grâce à la politique énergique du Führer », a écrit le capitaine von Zeska, du commandement suprême des forces militaires, dans le journal *Der Führer* (1). « De nouvelles casernes, des camps d'aviation, des terrains d'exercice ont surgi partout dans le Reich ; de nouveaux chantiers pour la construction de navires ont été aménagés. Afin de remédier rapidement au manque de réservistes instruits, des classes qui n'avaient pas servi ont été appelées pour de courtes périodes dans des unités complémentaires. L'instruction des officiers de réserve était aussi importante pour parer à un coup dur éventuel. De nouvelles écoles militaires pour la formation des futurs officiers de l'armée active, des académies pour l'instruction des officiers d'état-major ont dû satisfaire à des besoins sans cesse accrus en officiers. Des institutions, qui avaient été interdites jadis par le Diktat de Versailles furent rappelées à la vie dans toutes les branches de l'activité militaire. La construction des fortifications dans les territoires frontaliers les plus menacés fut en-

(1) N° 359 du 30-12-38.

treprise. La motorisation et la mécanisation de l'armée furent accélérées. Une défense passive bien organisée fit équilibre à l'armée de l'air, nouvellement créée. Les besoins immenses d'une armée moderne en armes, munitions et équipements, furent satisfaits par l'emploi de toutes les forces disponibles. Les moyens de défense du Reich furent renforcés encore par l'annexion de l'Autriche et du pays des Sudètes. Ainsi l'armée allemande, par un travail systématique, grandit au point de devenir le facteur de puissance qu'elle constitue aujourd'hui pour la sûreté du Reich et l'affirmation de sa position mondiale »...

« L'armée est fière », poursuit le capitaine von Zeska, dans son étude publiée par le journal *Der Führer*, « de ce que le Führer ait fait appel à elle pour la réalisation du droit allemand dans les deux grands événements de cette année, l'Anschluss et la libération du territoire des Sudètes. Elle fut heureuse avec tout le peuple allemand que dans les deux cas son intervention ait pu être pacifique. Elle a procuré ainsi un bonheur sans mélange à nos compatriotes d'Autriche et de Tchécoslovaquie. Mais notre peuple peut être convaincu que son armée est prête à intervenir, s'il le fallait, avec force et succès, aujourd'hui plus que jamais, pour la défense de l'honneur et du droit allemands... Le caractère singulier de ces actions fut qu'aucun coup n'a été tiré et que les armes, bien qu'effectivement chargées, avaient été fleuries par les mains de millions de compatriotes allemands débordant de reconnaissance, qui voyaient dans les soldats du III[e] Reich entrant chez eux, non pas des ennemis, mais des amis, des frères, de même sang et de même race, dont ils

avaient souhaité ardemment la venue depuis de nombreuses et longues années ».

Tout cet éloge de la politique nationale-socialiste — que nous n'avons rapporté qu'à titre d'information — n'est, en somme, que celui de la force. M. Hitler n'a pu arriver à ses fins que par la violation du droit des peuples. Le même procédé fut déjà employé par Bismarck. Il n'eut qu'un temps...

***

Dans quelle mesure la politique est-elle exclue de l'armée suivant la formule traditionnelle ?

« L'Armée doit être a-politique », écrit M. K. L. von Oertzen dans *die Grundzüge der Wehrpolitik.*

Le Führer — il a été dit ci-dessus — avait, dans son discours du 10 septembre 1935, au Congrès de Nuremberg, pris soin d'opposer, dans une forte antithèse, ces deux piliers indestructibles du peuple allemand et du Reich, le parti politique et la glorieuse armée qui doivent éduquer l'Allemagne et soutenir l'Etat.

L'article 26 de la loi du 21 mai 1935 a traduit cette idée directrice dans une prescription précise :

(1) « Il n'est pas permis aux militaires d'exercer une activité politique. La qualité de membre du parti national-socialiste des travailleurs allemands ou d'une des formations (*Gliederungen*) ou de l'un des groupements qui lui sont affiliés est suspendue pendant la durée du service militaire actif.

(2) « Le droit de vote et de participation au plébiscite dans le Reich est suspendu pour les militaires.

(3) « Les militaires ont besoin de l'autorisation de leurs chefs pour devenir membres d'associations de

toutes sortes, ainsi que pour former des groupements à l'intérieur et à l'extérieur de l'armée.

(4) « Le ministre de la Guerre du Reich peut soumettre aux prescriptions des alinéas 1 et 2 les fonctionnaires militaires et les fonctionnaires civils, occupés dans des emplois militaires, si le service militaire l'exige ».

Par contre, il est permis aux soldats de fréquenter les réunions politiques de la N. S. D. A. P.

Le major Jost, dans *die wehrpolitische Revolution des National-Sozialismus*, commente ce texte : « L'obéissance aveugle, sans condition, est le premier devoir du soldat. La discipline militaire ne se concilie pas avec l'intervention active dans des questions politiques du jour ».

Par ailleurs, grâce au rétablissement de la juridiction militaire (loi du 15 mai 1933 (1), l'Etat national-socialiste a de nouveau tenu compte de la situation particulière de l'armée à l'intérieur de l'Etat. En vertu de cette loi, tous les faits délictueux commis par des soldats et des personnes assimilées sont, en principe, jugés seulement par des soldats (présidents et assesseurs) et des juges spéciaux qui sont des militaires de profession. « On a donc abandonné le principe égalitaire en application duquel l'article 106 de la constitution de Weimar avait décidé la suppression de la juridiction militaire. Le nouvel ordre des choses sert au maintien et à l'encouragement de la discipline militaire. Il répond à l'esprit et aux devoirs de l'armée » (2).

---

(1) Voir les textes à leur date, soit au *Reichsgesetzblatt* soit au recueil de Pfundtner et Neubert.

(2) Koellreuter, *Deutsches Verfassungsrecht*, p. 167.

Mentionnons également que la surveillance du parti vis-à-vis de l'administration par l'intermédiaire d'un ministre d'Empire, représentant du Führer, ne s'étend pas aux forces militaires. De même le décret de septembre 1935 qui associe le représentant du Führer à la nomination et à l'avancement des hauts fonctionnaires ne s'applique pas à l'armée (1).

Est-ce à dire que l'armée doit constituer un Etat dans l'Etat ?

M. H. L. von Oertzen répond dans *die Grundzüge der Wehrpolitik* que cette formule serait à la longue insupportable pour l'armée et pour l'Etat. La confiance politique de l'armée doit être au-dessus de tout soupçon. Or, conserver la confiance est plus facile dans un Etat sans partis que dans un Etat avec partis.

L'interdiction de l'activité politique ne signifie nullement d'une manière générale que le soldat ne doit pas s'intéresser à la politique. « Il va de soi qu'il faut qu'il le fasse, écrit le major Jost. Il faut qu'il apprenne à penser en politique ; il faut qu'il sache où coulent les forces vives de la nation ; il faut qu'il apprenne ce qui touche le peuple et où se dirige le vaisseau de l'Etat ».

Ce serait donc une erreur de conclure des textes que nous venons de citer que l'armée ne doit pas être nationale-socialiste. Elle doit, au contraire, être imprégnée de la doctrine du parti où elle trouve son avantage. « Le soldat est national-socialiste même s'il n'est pas en possession du livret du parti », ajoute le major Jost.

(1) J. Duquesne, Le nouveau régime juridique des forces militaires en Allemagne, *Allemagne Contemporaine*, 20 août-20 septembre 1936.

L'armée est rattachée aux idées nationales-socialistes. « Les ordonnances sur la révision et la levée prescrivent aux conscrits de produire aux conseils de révision les certificats établissant qu'ils appartiennent ou ont appartenu aux formations du parti. Si le major Foertsch soutient énergiquement, et pour cause, que l'armée n'est pas devenue « un instrument du parti », il s'empresse cependant d'ajouter : « L'armée d'aujourd'hui est et doit être tout aussi nationale-socialiste que l'armée d'avant-guerre était monarchiste. « De son côté, le maréchal von Blomberg, ancien ministre de la défense nationale, a déclaré que l'obligation de servir avait comme support l'esprit de l'Etat national-socialiste », tandis que le général von Reichenau précisait que l'armée « est fécondée par le national-socialisme qui a créé l'Allemagne d'aujourd'hui ». Le général von Epp alla même jusqu'à écrire dans les colonnes du *Völkischer Beobachter* : « Si au système de conscription se joint, dans une mesure croissante, l'esprit S. A., c'est-à-dire l'esprit du dévouement libre désintéressé et sans réserves au Führer et au peuple, des événements comme ceux de la fin de la guerre, en 1918, et ceux de l'après-guerre jusqu'en 1933 resteront une exception unique dans l'histoire allemande » (1).

Ces phrases expliquent l'attitude de l'armée. Elle utilise les forces morales et matérielles du national-socialisme ; elle les exploite à son profit. C'est dans ce sens qu'on peut dire qu'elle est nationale-socialiste. Mais, par ailleurs, elle tient à ne pas abdiquer son autonomie, à ne pas confier sa direction politique à d'au-

(1) D'après Jean Clad, La nouvelle armée allemande, Bulletin mensuel de l'Office d'informations allemandes, 20 juillet 1935.

tres : « L'éducation et l'inspiration politiques de l'armée reposent, dans un état à direction sûre, dans la main des chefs militaires. Cela est nécessaire pour des raisons d'autorité. En outre, l'officier complètement uni à sa troupe ne se laissera pas prendre ce devoir si beau et si important » (1).

Il ne semble pas, pour le moment, que l'armée veuille renverser un régime aussi puissamment établi, alors surtout que ce régime lui a assuré la puissance vers laquelle elle aspirait, alors qu'Hitler a déchiré de ses propres mains les chaînes de Versailles, alors qu'il lui a donné la conscription, qu'il a remilitarisé la Rhénanie et qu'il lui a forgé le plus puissant armement de l'Histoire, qu'il a réalisé la Grande-Allemagne, que le général Bernhardi, porte-parole du grand état-major, souhaitait et que les pangermanistes de 1914 n'avaient pas pu créer.

Cependant cette situation pourra changer le jour où la politique nationale-socialiste ne servira plus les ambitions de l'armée, mais conduira le III[e] Reich à de graves échecs...

(1) H. L. v. Oertzen, *Grundzüge der Wehrpolitik*, p. 32

CHAPITRE IV

Le rôle de l'Armée

« L'armée porte les armes du peuple allemand », lisons-nous à l'article 2 de la loi militaire du 21 mai 1935. Ce texte a une importance considérable à en juger par les commentaires que les auteurs lui consacrent. Suivant le manuel militaire en usage dans l'armée allemande, *Der Dienst-Unterricht im Heere,* le soldat retrouve par là les droits qui, dans les temps anciens, ne revenaient qu'à l'homme libre. Comme jadis, l'homme armé s'élève au-dessus des autres citoyens. Cette supériorité ne provient pas de l'orgueil ; elle est commandée uniquement par l'esprit de sacrifice et la conscience du devoir.

Les devoirs incombant à l'armée lui commandent d'être en état, à tout moment, de garantir la sécurité du peuple et de la patrie. Il en découle la nécessité pour la troupe d'être toujours prête au combat.

De son côté, M. H. L. Oertzen dans *die Grundzüge der Wehrpolitik* indique ce que dans l'Etat national-socialiste il faut entendre par la formule « l'armée porte les armes du peuple allemand » (1) : « Le Führer a fait de l'armée, à côté du parti, une colonne supportant l'Etat et le seul corps armé de la nation. Ainsi

(1) page 32.

l'armée allemande a une place idéale dans l'Etat, car, parmi les prérogatives inaliénables d'un Etat civilisé, figure son droit exclusif de porter les armes. Le temps de la fronde, qui a rendu l'histoire du moyen-âge tellement mouvementée, est passé. Un Etat moderne abandonne les fondements de son existence s'il laisse toucher à l'unité et à l'uniformité de la puissance armée, s'il permet qu'une volonté indépendante de lui commande à des groupements armés. Aucun gouvernement ne peut durer et remplir son devoir, consistant à aplanir les rivalités politiques internes, pour éviter au moins qu'elles ne soient réglées par les armes et qu'elles ne donnent naissance à la guerre civile, s'il n'est pas maître de ses décisions, s'il ne peut pas ordonner et assurer l'exécution de ses ordres. Il est inadmissible que l'armée et la police ne servent pas une même idée, si à l'intérieur du Reich elles forment des sociétés et des groupements en opposition aux puissances régnantes et se trouvent en mesure de concurrencer les moyens de puissance de l'Etat. La possibilité de le faire équivaut à une incitation irrésistible à en profiter. L'Etat doit entretenir des moyens de puissance avec une telle ampleur qu'il soit en mesure de remplir les devoirs qui lui incombent, le maintien de la tranquillité, de l'ordre et la protection de chaque citoyen en particulier. S'il n'est pas à même d'assurer ce devoir, s'il omet de rendre intangible la perfection de sa puissance, il force ses citoyens à se défendre eux-mêmes et donne le signal de la lutte armée de tous contre tous ».

***

Après avoir déclaré que l'armée portait les armes du peuple allemand, l'article 2 de la loi du 21 mai 1935 ajoute qu'elle est « l'école d'éducation militaire du peuple allemand ».

M. Hitler avait déjà dans *Mein Kampf* traité le rôle éducatif de l'armée (1) :

« Comme facteur de force, à cette époque où commence la décomposition lente et progressive de notre organisme social, nous devons pourtant inscrire : l'armée. C'était l'école la plus puissante de la nation allemande, et ce n'est pas sans raison que s'est dirigée la haine de tous les ennemis précisément contre cette protectrice de la conservation de la nation et de sa liberté. Aucun monument plus éclatant ne peut être voué à cette institution, et à elle seule, que l'affirmation de cette vérité qu'elle fut calomniée, haïe, combattue, mais aussi redoutée par tous les gens inférieurs. Le fait que, à Versailles, la rage des détrousseurs internationaux des peuples se dirigea, en premier lieu, contre la vieille armée allemande, désigne à coup sûr celle-ci comme le refuge de la liberté de notre peuple, opposée à la puissance de l'argent. Sans cette force qui veille sur nous, le traité de Versailles, dans tout son esprit, se serait depuis longtemps accompli à l'égard de notre peuple. Ce que le peuple allemand doit à l'armée peut se résumer en un seul mot : tout.

« L'armée inculquait le sens de la responsabilité sans réserve, à une époque où cette vertu était devenue très rare, et où sa compression était de jour en

(1) P. 278.

jour encore plus à l'ordre du jour, et surtout de la part du Parlement, modèle de l'absence totale de responsabilité ; l'armée créait le courage personnel à une époque où la lâcheté menaçait de devenir une maladie contagieuse, et où l'esprit de sacrifice au bien commun commençait déjà à être regardé comme une sottise, où seul paraissait intelligent celui qui savait le mieux épargner et faire prospérer son propre « moi ». C'était l'école qui enseignait encore à chaque Allemand de ne pas chercher le salut de la nation dans des phrases trompeuses, incitant à une fraternisation internationale entre nègres, Allemands, Chinois, Français, Anglais, etc., mais dans la force et dans l'esprit de décision du peuple lui-même.

« L'armée formait à la force de décision, tandis que, dans la vie courante, le manque de décision et le doute commençaient déjà à déterminer les actions des hommes. A une époque où les malins donnaient le ton, c'était un coup de maître que de faire valoir le principe qu'un ordre est toujours meilleur qu'aucun ordre. Il y avait, dans ce seul principe, un témoignage de santé encore intacte et robuste comme on n'en aurait plus trouvé trace depuis longtemps dans notre vie courante, si l'armée, et l'éducation qu'elle donnait, n'avait pas toujours et constamment pris soin de renouveler cette force de base. Il suffit de voir l'épouvantable manque de décision de notre gouvernement actuel du Reich, qui ne peut ramasser ses forces pour aucun acte, sauf s'il s'agit de signer sous la contrainte un nouveau Diktat de spoliation ; dans ce cas, il décline toute responsabilité et signe avec la prestesse d'un sténographe de la Chambre tout ce que l'on croit bon de lui pré-

senter. Dans ce cas, en effet, il lui est facile de prendre une décision : elle lui est dictée.

« L'armée avait formé à l'idéalisme et au dévouement à la patrie et à sa grandeur, tandis que, dans la vie courante, se propageaient la cupidité et le matérialisme. Elle formait un peuple uni contre la séparation en classes et ne présentait peut-être à cet égard qu'un point faible : celui de l'institution des engagés d'un an. Faute, parce que, de ce fait, le principe de l'égalité absolue était violé et que l'homme plus instruit se trouvait de nouveau placé hors du cadre du reste de son entourage, alors que le contraire eût été préférable. Devant l'ignorance générale si profonde de nos classes élevées et leur dissociation toujours plus accentuée avec le peuple de chez nous, l'armée aurait pu agir de façon très bienfaisante si, dans ses rangs au moins, elle avait évité toute séparation de ceux qu'on qualifie « intelligents »... Ne pas agir ainsi était une faute, mais quelle institution, en ce monde, sera infaillible ? En tout cas, dans l'armée, le bien a tellement prévalu sur le mal que le peu d'infirmités dont elle eût été atteinte sont très inférieures à ce que sont en moyenne les imperfections humaines.

« Mais le plus haut mérite que l'on doive attribuer à l'armée de l'ancien Empire c'est, à une époque où tous étaient soumis à la majorité, à l'encontre du principe juif de l'adoration aveugle du nombre, d'avoir maintenu le principe de la foi en la personnalité. Elle formait, en effet, ce dont l'époque contemporaine avait le plus besoin : des hommes. Dans le marais d'un amollissement et d'un efféminement qui se propageait, surgissaient chaque année, sortant des rangs de l'armée,

350.000 jeunes hommes, regorgeant de force, qui avaient perdu par leurs deux années d'instruction la mollesse de leur jeunesse et s'étaient fait des corps durs comme l'acier. Le jeune homme qui avait, pendant ce temps, pratiqué l'obéissance pouvait alors, mais alors seulement, apprendre à commander. A son pas, on reconnaissait déjà le soldat instruit. C'était la grande école de la nation allemande, et ce n'est pas en vain que se concentrait contre elle la haine furibonde de ceux qui, par jalousie et cupidité, utilisaient et désiraient l'impuissance de l'Empire et le manque de défense des citoyens.

« Ce que beaucoup d'Allemands ne voulaient pas reconnaître dans leur aveuglement ou leur mauvaise volonté, le monde étranger le reconnaissait : l'armée allemande était l'arme la plus puissante au service de la liberté de la nation allemande et de la nourriture de ses enfants ».

Pour que l'armée soit toujours prête au combat, il faut instruire, préparer chaque homme à la guerre. On y arrive par un travail opiniâtre, par des soins qui endurcissent le corps et enfin par la formation de « l'esprit guerrier ».

Telle est la mission d'éducation d'après le *Dienst-Unterricht im Heere*. Mais il semble bien que cette mission ne doive pas être uniquement militaire. Elle paraît avoir un but politique et social. Sur ce point, le major Jost dans *die wehrpolitische Revolution des Nationalsozialismus* nous apporte des renseignements complémentaires :

« L'Armée, selon la volonté de son créateur, doit être avec les autres organisations du parti et de l'Etat

un creuset politique et social pour l'éducation du nouvel homme allemand. Le Parti et l'Armée ont beau être séparés quant à leurs attributions, ils se rencontrent dans le travail éducatif commun. Les abîmes qu'il y avait dans le temps entre les rangs sociaux et les classes, entre l'Etat et les partis, entre les pays et les confessions, sont comblés. Les antinomies philosophiques et politiques qui divisaient jadis toute l'éducation du jeune Allemand sont abolies. Recevant uniformément la même formation, à sa sortie de la maison paternelle, durant son instruction à l'école, son passage dans la jeunesse hitlérienne, le service du travail obligatoire, l'armée, jusqu'à la profession par laquelle il gagnera sa vie, l'Allemand de l'avenir ira son chemin au service du peuple. A maintes personnes cela paraîtra un idéal inaccessible. A plus forte raison nous voulons travailler à nous rapprocher de cet idéal. Car l'homme allemand de l'avenir ne doit pas seulement être soldat pendant le service actif et en cas d'événements graves, mais aussi derrière la charrue et l'étau, au comptoir et en chaire, dans la jeunesse et dans la vieillesse » (1). Il s'agit donc de former « l'homme national-socialiste ».

***

Le rôle de la nouvelle armée allemande se différencie de celui de la Reichswehr sous le régime de la Constitution de Weimar. La structure de l'Etat national-socialiste en est la cause. La nouvelle armée n'est plus la gardienne de l'ordre intérieur. Sans doute elle pourrait être appelée à participer à la défense de l'Etat.

(1) p. 32.

Mais ce n'est plus là son rôle essentiel. La défense de l'Etat incombe d'abord aux formations para-militaires, aux forces de police nationales-socialistes : sections de protection, sections d'assaut, etc...

« La Reichswehr est et doit rester un organe a-politique. La S. A. en revanche est essentiellement politique » (1). La protection de l'Etat est assurée par les S. S. et les troupes de police réunies par décision de M. Himmler, *Führer* des S. S. et chef de la police allemande, en un seul corps. Ce sont les S. S. qui forment l'élément essentiel de ce corps de protection et qui en constituent la base politique.

La répartition des attributions entre l'armée et la police, en ce qui concerne la sûreté intérieure de l'Etat, a été établie par M. K. L. von Oertzen dans *die Grundzüge der Wehrpolitik* (2) :

« Le maintien de l'ordre intérieur appartient à la police ; l'armée se montre seulement quand il y a péril en la demeure, quand les rixes politiques deviennent une tentative de renverser l'Etat. Par temps calme, et partout où le Gouvernement possède une forte autorité, l'existence seule d'une armée forte, bien ordonnée et obéissante suffit déjà pour écarter de la lutte pour le pouvoir toute velléité de politique de force.

« Puisque l'armée a à résoudre en première ligne des problèmes de politique extérieure, c'est un principe de bonne politique intérieure, de l'éloigner, autant que possible, des luttes de cette politique, pour qu'elle ne s'use pas à un devoir qui par nature lui est étranger.

(1) Benoist-Méchin, op. cit. t. II p. 553.
(2) page 134.

Par des temps sûrs on est donc en droit d'augmenter la police, moyen de puissance intérieure, pour pouvoir renoncer à l'utilisation de l'armée.

« Quiconque veut renverser l'Etat, tente soit de pousser l'armée à l'insurrection, soit de se créer une armée propre, une armée d'opposition. Les deux procédés doivent empêcher la mise en mouvement de la puissance constitutionnelle. Tenir en obédience la puissance armée, voilà un des devoirs les plus importants de la direction de l'Etat ».

***

Par suite de la répartition des attributions entre les S. S., les S. A. et les forces de police chargées de la protection intérieure de l'Etat, l'armée peut se consacrer à une grande tâche : celle de servir désormais la politique étrangère du III[e] Reich.

Le rôle que le national-socialisme attribue, dans cet ordre d'idées, à l'armée ressort clairement de *Mein Kampf*.

Dans le chapitre intitulé : la politique allemande des alliances après la guerre, nous lisons le passage suivant : « Il faut pourtant arriver à se rendre compte que nous ne pourrons rentrer en possession des territoires perdus, ni par des invocations solennelles adressées au Tout-Puissant, ni par les espoirs pieux qu'on fonde sur une Société des Nations, mais seulement par la force des armes ».

Si l'objet de la politique intérieure est de forger l'épée, celui de la politique extérieure est donc de permettre à l'épée de ramener les « provinces opprimées » au sein de l'Empire.

Dans le chapitre consacré à l'Etat, se trouvent les lignes ci-après sur la paix... « Une paix, non pas assurée par les rameaux d'olivier qu'agite la larme facile des pleureuses pacifistes, mais garantie par l'épée victorieuse d'un peuple de maîtres qui met le monde entier au service d'une civilisation supérieure ». Le glaive n'est autre que l'armée nationale-socialiste créée suivant le modèle et la doctrine du parti national-socialiste.

Puis M. Hitler ajoute que, pour pouvoir pratiquer plus tard une politique étrangère efficace, capable de conserver, de développer, de nourrir le peuple, il faut d'abord un Etat fort et libre.

Ce résultat étant atteint, quel est le but de la politique étrangère de l'Allemagne au service de laquelle doivent se mettre les forces militaires ?

Elle aura d'abord pour objet la réunion des Allemands dans l'Etat national-socialiste : « L'Etat raciste doit comprendre tous les Allemands et se donner pour tâche, non seulement de réunir et de conserver les réserves précieuses que ce peuple possède en éléments primitifs de sa race, mais de les faire arriver lentement et sûrement à une situation prédominante ».

Depuis 1918, la politique étrangère de l'Allemagne est irrédentiste. Elle se fonde sur la théorie des « minorités nationales ». Tous les gens parlant l'Allemand et se trouvant au-delà des frontières du Reich sont, suivant la doctrine germanique, nécessairement allemands. Ils ont droit, en cette qualité, au respect de leur germanisme (*Deutschtum*), c'est-à-dire de tout ce qui a pour but de maintenir leur langue maternelle (*Muttersprache*) et de développer le culte de la patrie

allemande. La politique des minorités nationales s'oppose donc à l'assimilation des Allemands vivant au sein des Etats étrangers, en réclamant pour eux l'autonomie avec comme corollaire le droit de libre disposition (*Selbstbestimmungsrecht*) qui aboutit au séparatisme (1). Elle permet par suite au Reich d'intervenir dans la politique de ces Etats ayant des minorités germaniques en posant des revendications territoriales appuyées par sa force armée sous prétexte de défendre des compatriotes.

Toute la politique étrangère du III[e] Reich consiste à provoquer chez ces prétendues minorités des mouvements destinés à légitimer l'intervention de l'armée allemande.

Il est quelque peu bizarre de voir l'Allemagne, dont l'unité s'était faite en violant le principe des nationalités, le reprendre à son compte, sous une autre forme !

Le premier congrès de germanistes se réunit à Francfort-sur-Mein du 24 au 26 septembre 1846. C'était l'époque où le mouvement national et unitaire de la « jeune Allemagne » commençait à agiter l'Europe Centrale. Des germanistes faisant autorité comme Arndt, Grimm, Ranke, assistaient à ce congrès où Grimm répondit à la question : « Qu'est-ce qu'un peuple ? » — « Un peuple est l'ensemble des hommes qui parlent la même langue ». En conséquence, pour maintenir le caractère national d'un peuple, le contact avec la mère-patrie, il faut conserver la langue. L'autonomie culturelle des minorités nationales était en

(1) Voir mes articles « La politique allemande aux frontières », *Revue des Sciences Politiques*, Janvier-Mars 1928 ; « L'Alsace-Lorraine et le Heimatbund », *Revue de France*, 15 avril 1927 ; « La diplomatie du Reich et le droit des gens », *Revue des Sciences Politiques*, octobre-décembre 1932.

germe dans la déclaration de Grimm qui devait devenir la définition classique donnée par l'école allemande de la nationalité. Les publicistes allemands contemporains se sont employés à définir « l'Allemand de l'étranger ». Le professeur Grothe, dans son *Manuel du Germanisme à l'étranger*, le qualifie ainsi : « Tout Allemand qui habite en dehors des frontières politiques du Reich ». Le même auteur ajoute : « Le germanisme à l'étranger est indépendant de la nationalité politique ; seule la communauté de race est déterminante ». Le *Völkischer Beobachter* a classé les Allemands de l'étranger en deux catégories : 1° Les Allemands de la frontière (*Grenzland-deutschen*), c'est-à-dire ceux qui se trouvent en Europe centrale dans une région de langue allemande et qui ont été séparés de l'Allemagne ou de l'Autriche par les Traités de paix ; 2° Les Allemands de l'étranger proprement dits (*Ausland-deutschen*) c'est-à-dire ceux qui vivent séparés du territoire de *Volkstum* germanique en Europe centrale.

De son côté, le docteur Steinacher, installé par les hitlériens à la présidence de la Ligue pour le germanisme à l'étranger, a déclaré, prenant l'exemple de M. Hitler, que c'était un non-sens de ne pas considérer comme Allemand à 100 % celui qui avait eu « le malheur de naître en dehors des frontières allemandes ». — « Etre Allemand, a dit également le docteur Steinacher, est une chose plus profonde et plus durable que la simple nationalité politique ». Cette qualité est imprescriptible, car, selon lui, on est membre du peuple allemand malgré les frontières par la manière, la race, la langue. Le docteur Steinacher a,

d'ailleurs, écrit dans la *Kreuzzeitung* : « La nationalité ethnique ne connaît pas la renonciation à ses frères de race à l'étranger, tandis qu'occasionnellement l'Etat est forcé d'adhérer à un Locarno ». Plus récemment, l'Amiral Raeder, chef des forces navales du Reich, a déclaré : « L'Allemagne est le protecteur de tous les Allemands à l'intérieur et hors de ses frontières » (1). Ainsi apparaît la différence que les Allemands font entre la nationalité ethnique (*Volkstum*) et la nationalité juridique (*Staatsangehörigkeit*). En se fondant sur la première, ils prétendent qu'ils forment un peuple de cent millions d'individus. Déjà la fameuse loi Delbruck admettait, avant la guerre, la possibilité d'avoir une nationalité étrangère tout en gardant la nationalité allemande. Elle visait, comme le démontrait son auteur dans l'exposé des motifs, « à la conservation du germanisme à l'étranger ». Elle était inspirée par les pangermanistes les plus notoires et elle a facilité la politique mondiale de l'Allemagne.

La question du germanisme à l'étranger permet à la politique étrangère de l'Allemagne de dépasser le cadre de la révision du traité de Versailles et de soulever le problème des nationalités dans son ensemble, en faisant passer le problème des minorités du plan national sur le plan international. Pour cela, il fallait établir un rapport juridique entre ce problème et le droit des gens. Le rapport a été trouvé en opposant la nation à la souveraineté de l'Etat.

Le *Völkischer Beobachter* du 14 juin 1935 a publié, dans cet ordre d'idées, une intéressante statistique des Allemands dans le monde :

---

(1) *L'Homme Libre*, 13 mars 1939.

I. *Europe*

Albanie	100
Belgique	130.000
Bulgarie	5.000
Danemark	60.000
Slesvig du Nord	45.000
Dantzig	348.500
Allemagne	66.000.000
Estonie	22.000
Finlande	5.000
France	1.700.000
Grèce	2.200
Grande-Bretagne et Irlande	15.000
Italie	300.000
Yougoslavie	750.000
Lettonie	70.000
Lichtenstein (1930)	10.200
Lithuanie	130.000
Luxembourg	275.000
Pays-Bas	110.000
Norvège	2.500
Autriche	6.740.000
Pologne	1.200.000
Portugal	2.000
Roumanie	800.000
Russie (avec la Sibérie)	1-1.200.000
Suède	5.000
Suisse	2.925.000
Espagne	8.000
Tchécoslovaquie	3.500.000
Ruthénie	14.000
Turquie d'Europe	3.000
Hongrie	600.000

II. *Afrique*

Abyssinie	150
Algérie	5.000
(25-30.000 Légion étrangère française)	
Angola	600
Ancien Sud-Ouest africain allemand	12.000
» Sud-Est » »	2.500
» Cameroun allemand	170
(1913)	1.871
» Togo allemand (1913)	368
Côte d'Ivoire	5
Iles Canaries	600
Congo	30
Libéria	50
Maroc	2.000
Mozambique	300
Tunisie et Lybie — Tunis.	500
Lybie.	50
Union sud-africaine	60.000
	25-30.000
Transvaal	10.000
Orange	2.000
Natal	5.000
Région du Cap	12.000

III. *Amérique du Nord et Centrale*

Canada	400-500.000
	750.000 de race allemande
Ontario	100.000
Saskatchewan	150.000
Manitoba	50.000
Alberta	70.000

autres Etats

Colombie britannique	12.000
Québec	8.000
Nouveau-Brunschwig	300
Nouvelle Ecosse	1.000
Etats-Unis (allemands de naissance)	7.600.000
Mexico	10.000
Guatemala	2.500
Honduras	500
Salvador	500
Costarica	500
Nicaragua	300
Panama	100
Ouest-Indien	4.000

IV. *Amérique du Sud*

Argentine	250.000
Bolivie	1.000
Brésil	800.000
Chili	30.000
Equateur	500
Guyane	100
Colombie	1.000
Paraguay	12.000
Pérou	3.000
Uruguay	10.000
Venezuela	4.000

V. *Asie*

Afghanistan	30
Chine	3.000
Tsingtao	400
Indes britanniques	600

Indes néerlandaises	7.000
Japon	1.000
Corée	100
Mandchourie	500
Malacca	100
Palestine	2.500
Iran	250
Irak	100
Philippines	1.200
Siam	100
Sibérie	100.000
Transcaucasie	25.000
Turquie d'Asie	1.500

VI. *Australie et Océanie*

de race allemande	200.000
Australie	40.500
Australie du Sud	12.500
Victoria et Nouvelle-Galles du Sud	10 000
Queensland	15.000
Ouest-australien	3.000
Tasmanie	500

Après la réunion de tous les Allemands dans le III[e] Reich, vient l'accroissement du territoire déjà insuffisant pour la population, qui ne peut manquer d'augmenter régulièrement par suite d'une politique de la natalité. « La politique extérieure de l'Etat raciste doit assurer les moyens d'existence sur cette planète à la race que groupe l'Etat, en établissant un rapport sain, viable et conforme aux lois naturelles entre le nombre et l'accroissement de la population d'une part, l'étendue et la valeur du territoire d'autre part. Seul,

un espace suffisant sur cette terre assure à un peuple la liberté de l'existence. Le droit au sol et à la terre peut devenir un devoir, lorsqu'un grand peuple est conduit à la ruine faute d'extension ». Après l'Anschluss et l'annexion du pays des Sudètes, nous sommes arrivés au stade de « l'espace vital ». Cette question a été soulevée par le Führer dans son discours du 30 janvier 1939 (1).

La conception de l'espace vital a donné naissance à une nouvelle théorie du droit des gens exposée, au début de la guerre, par le professeur Carl Schmidt, théoricien officiel du national-socialisme, dans une brochure publiée sous le titre : *L'organisation des grands espaces d'après le droit international avec interdiction d'intervention pour les Puissances étrangères à ces espaces.*

Selon le juriste du troisième Reich, les notions fondamentales du droit des gens doivent être rejetées comme absolument anachroniques. « Nous avons aujourd'hui, dit-il, des pensées planétaires et nous pensons en termes de grands espaces ».

Les « pensées planétaires » du professeur Carl Schmidt le conduisent à considérer que l'idée même d'Etat est périmée. Il n'y a plus de souveraineté d'Etat ; on ne doit plus admettre que les « Reichs » correspondant à de « grands espaces ». Au siècle de l'avion et des ondes, les Etats qui ne peuvent aspirer à l'honneur de former des « Reichs » seraient, selon le professeur, dans l'incapacité d'assurer complètement le respect de leur souveraineté territoriale.

La presse avait antérieurement, pour sa part, expliqué

(1) Voir mon article à *Sciences Politiques*, Février 1940, sur l'expansion allemande.

aux Allemands que toutes les difficultés économiques dont souffrait le Reich et que des gens mal intentionnés imputaient aux erreurs de l'économie nationale-socialiste, n'étaient dues en réalité qu'au manque de cet espace vital dont il a besoin. Il est curieux de constater qu'alors que jusqu'ici personne n'osait mettre en doute les résultats de l'autarcie, les journaux et les revues économiques reconnaissaient qu' « au moins dans le domaine de l'alimentation, l'autarcie ne pouvait dépasser certaines limites, et que même en fabriquant moins de canons, le beurre ne suffirait pas ». Ainsi le *Volkswirt* (1) a repris la formule donnée par le Chancelier Hitler dans son discours : extension de l'espace vital allemand ou augmentation des importations. La densité de la population allemande est de 144 par km carré dans l'ancien Reich et de 135 par km carré pour la Grande-Allemagne. Aucun pays du monde, affirme la revue économique, ne peut invoquer une pareille densité, puisque la Belgique et la Hollande disposent d'immenses empires coloniaux. Si le Reich rentrait en possession de ses colonies, il pourrait, dès le premier jour, couvrir lui-même tous ses besoins de cacao, de soja, de bananes et de guano, ainsi qu'une grande partie de ses besoins d'huiles et de bétail. En très peu de temps il arriverait à couvrir ses besoins en riz et en caoutchouc (2).

La littérature citée ci-dessus semble indiquer une orientation vers la revendication coloniale, ce qui ne correspond pas avec la doctrine de *Mein Kampf*.

« Aussi, nous autres nationaux-socialistes, a écrit le

(1) 3 février 1939.
(2) *Bulletin quotidien de l'Office régional d'Informations*, Strasbourg, 6 février 1939.

Führer dans son ouvrage, biffons-nous délibérément l'orientation de la politique extérieure d'avant-guerre. Nous commençons là où on avait fini il y a six cents ans. Nous arrêtons l'éternelle marche des Germains vers le sud et vers l'ouest de l'Europe, et nous jetons nos regards vers l'Est. Nous mettons un terme à la politique coloniale et commerciale d'avant-guerre et nous inaugurons la politique territoriale de l'avenir » (1).

Quelle est cette politique territoriale de l'avenir ?

Les frontières de 1914 sont, toujours d'après *Mein Kampf*, sans aucune valeur pour l'avenir de la nation allemande (2). Elles n'assuraient, ni l'unité du peuple, ni sa subsistance. Elles n'étaient pas rationnelles non plus au point de vue stratégique. Vouloir les rétablir est « une insanité politique ».

Par contre, les nationaux-socialistes doivent se tenir d'une façon inébranlable au but de la politique extérieure : « assurer au peuple allemand le territoire qui lui revient en ce monde. C'est du côté de l'Est, c'est-à-dire aux dépens des Slaves, que l'Allemagne doit étendre son domaine : « Mais si nous parlons de nouvelles terres en Europe, nous ne saurions d'abord penser qu'à la Russie et aux pays limitrophes qui en dépendent...

« Et notre tâche, la mission du mouvement national-socialiste, consiste à amener notre peuple à ces conceptions politiques, qui lui feront voir son avenir, non dans les enivrantes impressions d'une nouvelle campagne d'Alexandre, mais dans le travail laborieux de la charrue allemande à laquelle le glaive n'a qu'à donner la terre ».

---

(1) p. 652.
(2) p. 649.

Cette terre que l'armée doit conquérir, il appartient ultérieurement aux paysans allemands de la coloniser. Le problème des déplacements de population était donc déjà envisagé par M. Hitler au moment où il écrivait *Mein Kampf*.

Quoi qu'il en soit les circonstances semblent avoir amené M. Hitler à limiter, tout au moins temporairement, à la Pologne ses ambitions dans l'Est. Le traité germano-russe signé à Moscou le 28 septembre 1939 « après l'écroulement de l'ex-Etat polonais » en fixant la frontière entre le Reich et les Soviets au Bug et au San sous prétexte « de rétablir l'ordre et le calme dans ces territoires et d'assurer aux populations une existence pacifique répondant à leur origine ethnique » contient implicitement une renonciation aux fameux champs de blé de l'Ukraine. Mais quelle valeur a-t-elle (1) ?

(1) Voir également sur ce sujet, mon étude à *Sciences Politiques*, février 1940.

CHAPITRE V

La doctrine militaire du National-Socialisme

Suivant le N° 6 des principes constitutionnels nationaux-socialistes, « le Reich est un Etat populaire (*Volkstaat*) ; le Reich et son gouvernement reposent sur le rapport de confiance et de fidélité volontaire qui unit les chefs et ceux qu'il dirige ».

Les commentateurs de la Constitution du III[e] Reich nous expliquent ce qu'il faut entendre par là : « La confiance du peuple allemand envers le Führer est l'un des traits essentiels de l'Etat autoritaire national-socialiste qui est, en même temps, et pour cette raison, écrit M. Wilhelm Stuckart, un Etat populaire » (1).

Ce principe de science politique se retrouve dans la doctrine militaire du national-socialisme. Les forces armées, permises à l'Allemagne par le Traité de Versailles, étaient considérées comme une armée de mercenaires destinée à faire la police.

L'armée nouvelle est, non seulement un élément constitutif de l'Etat, comme l'était celle de Bismarck, mais, plus encore qu'elle, un instrument de la grandeur du Reich confié à la totalité de la nation et constitué par le peuple tout entier. L'esprit fortement monarchiste des troupes impériales s'opposait à une union intime avec le peuple, dit-on maintenant, et permet-

(1) *Völkischer Beobachter*, 30 janvier 1936.

tait à une propagande hostile à l'Etat de miner la force militaire allemande. Actuellement l'idée dynastique, qui s'interposait entre le Reich et le peuple, a fait place à une conscience plus éclairée de la race et de ce que les nationaux-socialistes appellent la *Volksverbundenheit*. Un chef des S. A. a déclaré à ses hommes : « Le national-socialiste ne porte pas de nom, il s'appelle « Allemagne », il s'appelle « peuple ». Il n'est plus ni « toi », ni « moi », il est « nous ». C'est dans ce sens qu'il faut interpréter ces déclarations de Hitler, disant, le 26 mars 1935, que « la sauvegarde et la sécurité de l'Empire allemand étaient à nouveau confiées aux forces propres du peuple allemand » (1).

L'armée hitlérienne ne forme plus, comme l'armée impériale d'avant-guerre, une caste titulaire de privilèges. Elle est une armée populaire (*Volksheer*). Cette nouvelle situation a été exposée par une revue militaire allemande, la *Deutsche Wehr*, n° d'avril 1935, qui a rappelé les passages d'un discours que le représentant du Führer, Rudolf Hess, prononça après le 16 mars 1935 : « Je sais que tous vous êtes fiers de la nouvelle armée populaire. La nouvelle armée allemande est pénétrée d'esprit national-socialiste et dépouillée de tout ce qui, dans l'ancienne armée, était en contradiction avec le principe selon lequel il n'y a pas, précisément pour les soldats, de privilèges fondés sur l'argent, l'appartenance à une caste et la stérile science scolaire. La nouvelle armée allemande ne connaît plus d'engagés volontaires du service d'un an (*Einjährig-Freiwillige*). Peut devenir un chef tout chacun qui pos-

(1) Jean Clad, La nouvelle armée allemande, ***Bulletin de l'Office d'Informations allemandes***, 20 juillet 1935.

sède l'étoffe d'un véritable chef. C'est l'armée du peuple allemand et pour le peuple allemand ».

C'est donc en un sens, si ce mot ne choquait pas, appliqué à ce régime, une armée démocratique, où seul doit jouer en principe le facteur de valeur personnelle.

Le professeur Otto Koellreutter dans son *Deutsches Verfassungsrecht* nous a expliqué pourquoi l'armée nationale-socialiste était une armée populaire. C'est de la conception de l'Etat qu'il faut partir. L'auteur oppose naturellement la conception raciste à la conception libérale pour en tirer des conséquences quant à l'Armée : « La conception de l'essence et des devoirs de l'Armée dépend de la conception de l'essence et des devoirs de l'Etat. Si l'on ne voit dans l'Etat qu'une construction idéaliste, alors l'Armée n'est également qu'une partie de cette construction sans liaison interne avec l'entité raciste... Dans l'Etat raciste, par contre, l'Armée est une partie du peuple qui lui donne ainsi son sens et son devoir. Elle est une partie du corps de ce peuple dont la protection contre les attaques de l'extérieur est son plus noble devoir » (1).

L'ancienne armée était un corps fermé, foncièrement conservateur, gardien des traditions nobiliaires, de tendance monarchiste et chrétienne. La transformation de la *Reichswehr* en une armée populaire nationale-socialiste aboutit, comme l'expose M. Rauschning dans son livre *die Revolution des Nihilismus*, à la naissance d'une *Wehrmacht* dépourvue de toutes les valeurs morales et traditions du passé pour devenir l'instrument d'une révolution mondiale où s'épanouit le type du condottière.

« Ainsi le type même de l'officier allemand est en

(1) p. 164.

train de perdre son unité ancienne ; le vieil idéal du soldat chrétien et monarchiste qui combattait pour son Dieu et pour son Roi et qu'incarnaient glorieusement des figures comme les maréchaux v. Hindenburg ou v. Mackensen n'est plus guère qu'un souvenir et excite le sourire ironique des jeunes. Le type qui domine aujourd'hui est celui du soldat qui ne veut être que soldat, qui, tout au fond de lui-même, pressent peut-être les dangers que crée pour la nation le triomphe du national-socialisme, mais s'absorbe volontairement dans la tâche quotidienne qui le prend tout entier, l'empêche de réfléchir, le sépare de toute réalité politique, et le confine exclusivement dans la sphère militaire. Un troisième groupe, peu nombreux encore, mais qui a toutes les chances de faire une carrière brillante, est celui du reître brutal et volontaire, ne songeant qu'à lui-même, à son pouvoir, à ses chances d'avancement, et qui voit dans la guerre de demain une magnifique occasion de « vivre sa vie ». Il représente sur le plan militaire ce qu'est le Reichsleiter ou le Gauleiter sur le plan civil : le type du général révolutionnaire, dangereux, peu sûr, prêt à trahir son parti si ses chances d'avancement l'exigent, poussant toujours à l'aventure et à la guerre. Un dernier groupe, enfin, est constitué par la foule des jeunes officiers, fanatiques, révolutionnaires, imbus des doctrines de violence, émancipés de toutes les normes civiles, pleins de mépris pour les préjugés nobiliaires, monarchistes ou religieux, suffisants et pleins d'eux-mêmes, dédaigneux à l'égard de leurs supérieurs qu'ils tiennent pour de vieilles badernes bourgeoises, d'ailleurs bons soldats et animés d'une sorte d'héroïsme technique ; mais, au total, de par-

faits nihilistes, improvisateurs, sans convictions, hasardeux. Bien entendu ces divers types d'officiers existent partout et ont existé depuis longtemps dans l'armée allemande. Mais, alors que dans l'ancienne armée c'étaient les deux premiers groupes qui dominaient, ce sont, dans la nouvelle armée, les deux derniers types qui, de plus en plus, donnent le ton. Cela explique, dit Rauschning, « la capitulation morale devant l'assassinat des généraux v. Schleicher et v. Bredow : on considère avec scepticisme ceux qui s'exposent à fond et aspirent à « jouer les martyrs ». La notion de l'obéissance elle-même est en train de se matérialiser et de devenir quelque chose de relatif » (1).

⁂

Armée populaire, l'armée nouvelle est également une armée nationale. Il y a là aussi une conséquence de la transformation du Reich d'Etat fédéral en Etat unitaire.

« L'armée doit être tout particulièrement et avec le plus grand soin préservée des influences particularistes, écrit M. Hitler dans *Mein Kampf* (p. 573). Le futur Etat national-socialiste ne doit plus retomber dans les fautes du passé ni la charger de besognes qui ne sont pas les siennes et auxquelles elle n'a pas le droit de se livrer. L'armée n'a pas pour rôle d'être une école où l'on maintient les particularités distinguant les uns des autres les différents rameaux d'une race ; bien au contraire, c'est une école où tous les Allemands doivent apprendre à se comprendre réciproquement et à s'accommoder les uns aux autres. Tout ce qui peut, dans

(1) Henri Lichtenberger, La psychologie de l'armée allemande, dans *l'Allemagne contemporaine*, 20 avril 1939.

la vie d'une nation, tendre à diviser, l'armée doit s'en servir pour unir. Elle doit élever la jeune recrue au-dessus de l'horizon de son petit pays et lui faire découvrir celui de la nation allemande. Le soldat doit être exercé à apercevoir, non pas les frontières de son pays natal, mais celles de sa patrie, car il aura un jour à les défendre. Aussi est-il absurde de laisser le jeune Allemand dans son pays natal : il faut lui faire connaître l'Allemagne pendant qu'il fait son service militaire. Cela est d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui le jeune compagnon allemand ne fait plus, comme autrefois, le tour d'Allemagne qui élargissait son horizon. N'est-il pas absurde, si l'on se rend compte de de cette nécessité, de laisser encore le jeune Bavarois servir à Munich, le Franconien à Nuremberg, le Badois à Karlsruhe, le Wurtembergeois à Stuttgart, etc., et ne serait-il pas plus raisonnable de montrer au jeune Bavarois, tantôt le Rhin, tantôt la mer du Nord, au Hambourgeois les Alpes, au Prussien de l'Est le Massif Central allemand et ainsi de suite ? Le caractère propre à chaque région doit rester dans la troupe, mais non dans la garnison. Toute tentative de centralisation peut encourir notre désapprobation, mais jamais celle qui a l'armée pour objet. Au contraire, quand même nous serions opposés à tous les autres modes de centralisation, celui-ci ne pourrait que nous réjouir. Abstraction faite de cette considération que, étant donné l'effectif actuel de l'armée du Reich, il serait absurde de conserver des corps de troupe se recrutant dans les Etats particuliers, nous voyons dans la centralisation opérée au sein de l'armée du Reich un progrès auquel nous ne devrons pas renoncer dans l'avenir lorsqu'on rétablira l'armée nationale.

« Du reste, une conception neuve et victorieuse doit rejeter tous les liens qui pourraient paralyser l'essor intellectuel qui la pousse en avant. Le national-socialisme doit revendiquer le droit d'imposer ses principes à toute la nation allemande sans tenir compte des frontières qui séparaient jusqu'à présent les Etats confédérés, et de faire l'éducation de la nation conformément à ses conceptions et à ses plans. Pas plus que les Eglises ne se sentent liées et limitées par les frontières politiques, l'idée nationale-socialiste ne l'est par les divisions territoriales des Etats particuliers. La doctrine nationale-socialiste n'est pas la servante des intérêts politiques des Etats confédérés ; elle doit être un jour reine et maîtresse de la nation allemande. Elle a à diriger et à réorganiser la vie d'un peuple ; elle doit donc réclamer, d'un ton impératif, le droit de passer par-dessus des frontières tracées par une évolution que nous n'acceptons plus. Plus le triomphe de ses idées sera complet, plus la liberté individuelle dont elle gratifiera tout le pays sera grande ».

De fait, la loi militaire du 21 mai 1935 ne parle plus que de ressortissants du Reich (*Reichsangehörige*). Il n'existe plus qu'un contingent, celui du Reich. La nouvelle armée ne connaît plus de Prussiens, de Bavarois, de Saxons ou de Wurtembergeois, elle ne connaît plus que des Allemands. Dès lors, les signes distinctifs de l'habillement, par lesquels se révélait la souveraineté des Etats particuliers sur leurs contingents, ont disparu. Le serment prêté par les soldats et les fonctionnaires de l'armée est désormais pour tous une promesse directe de fidélité à l'Empire.

En ce qui concerne l'administration de l'armée, les

ministères de la guerre prussien, bavarois, saxon et wurtembergeois ont été supprimés et remplacés par un ministère unique à Berlin (1).

***

« Le service dans l'armée s'effectue sur la base du service militaire obligatoire », édicte l'article 1er de la loi du 16 mars 1935 qui ne fait que reprendre l'article 22 du programme du parti national-socialiste : « Nous demandons la suppression de l'armée de métier et la création d'une armée nationale ».

Tous les Allemands sont soumis à l'obligation militaire, ajoute l'article premier de la loi du 21 mai 1935 qui précise qu'en temps de guerre les femmes sont tenues de servir leur patrie.

« Le service dans l'armée est un service d'honneur envers le peuple allemand », dit le même article 1er de la loi organique. Le manuel militaire en usage dans l'armée allemande, *Der Dienst-Unterricht im Heere* (2), dans un chapitre consacré aux devoirs du soldat, dit ce qu'il faut entendre par cette phrase. Le soldat ne fait pas son service parce qu'il est payé. Il accomplit son service poussé par des motifs plus élevés et d'ordre moral. C'est par ce trait que son service devient un service d'honneur et à plus forte raison qu'il ne sert pas une seule personne ou une certaine catégorie de personnes, mais tout un peuple dont il défend l'existence. Les poètes et les grands penseurs ont, de tout temps, vu dans l'accomplissement de ces devoirs, le plus grand honneur de l'homme libre. Un service d'honneur ne peut être rempli que par des personnes hono-

(1) J. Duquesne, dans *l'Allemagne Contemporaine*, 20 août-20 septembre 1936.

(2) Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre consacré au service militaire.

rables. Elles doivent avoir la confiance de ceux qu'elles servent. Il est un devoir sacré pour le soldat de mériter cette confiance.

⁂

Le drapeau est l'emblème de la patrie et de l'Armée. Il change suivant les régimes politiques et ce changement a des conséquences pour l'Armée. Hitler explique lui-même dans *Mein Kampf* comment la croix gammée est devenue le drapeau du parti national-socialiste.

Le Führer s'était toujours prononcé pour la conservation des anciennes couleurs, non seulement parce qu'elles étaient pour lui, en tant qu'ancien soldat, ce qu'il y avait de plus sacré au monde, mais aussi parce qu'elles satisfaisaient le mieux son sens esthétique. Cependant d'innombrables projets lui parvenaient au début du mouvement national-socialiste, qui, pour la plupart, traçaient la croix gammée sur le fond de l'ancien drapeau. Un dentiste de Starnberg lui soumit un projet, qui, paraît-il, avait un seul défaut : la croix gammée, aux branches coudées, se profilant sur un fond blanc. Hitler, après d'innombrables essais, s'arrêta à une forme définitive : un rond blanc sur fond rouge et une croix gammée noire au milieu. Après de longues expériences, un rapport défini fut trouvé entre la dimension du drapeau, la grandeur du rond blanc, la forme et l'épaisseur de la croix gammée.

Le nouveau drapeau avait sa forme définitive.

Dans le même esprit, des brassards furent commandés pour les membres du service d'ordre. L'insigne du parti fut également dessiné. Un orfèvre de Munich, Fuss, livra le premier insigne dont le modèle fut conservé.

Le nouveau drapeau fut présenté, pour la première fois, au public dans le courant de l'été 1930. « Il convenait parfaitement, écrit Hitler, à notre jeune mouvement. Il était jeune et neuf comme celui-ci. Personne ne l'avait encore vu. Il agit comme une torche enflammée. Nous éprouvâmes nous-mêmes une joie presque enfantine, quand un fidèle camarade de parti exécuta pour la première fois le croquis et nous livra le drapeau. Peu de mois plus tard, nous en avions déjà une demi-douzaine, et notre service d'ordre qui s'accroissait toujours en nombre contribua surtout à répandre ce nouveau symbole du mouvement ».

Toujours dans *Mein Kampf*, il explique la signification de son drapeau (1) : «... Car, c'est vraiment un symbole ! Non seulement parce que les couleurs uniques, ardemment aimées de nous tous, et qui avaient jadis acquis tant d'honneur au peuple allemand, témoignaient de notre respect pour le passé : c'était aussi la meilleure incarnation des aspirations de notre mouvement. Socialistes-nationaux, nous voyons dans notre drapeau notre programme. Dans le rouge, nous voyons l'idée sociale du mouvement ; dans le blanc, l'idée nationaliste ; dans la croix gammée, la mission de la lutte pour le triomphe de l'aryen et aussi pour le triomphe de l'idée du travail productif, idée qui fut et restera éternellement antisémite.

« Deux ans plus tard, quand notre service d'ordre fut devenu une troupe de combat, englobant des milliers d'hommes, il parut nécessaire de donner à cet organisme de combat un symbole spécial de la victoire : l'étendard. C'est moi qui l'ai tracé, et j'ai confié son exécution à un vieux et fidèle camarade du parti, le

(1) Consulter sur ce point la brochure *Hitler et sa doctrine* aux éditions de l'*Ere nouvelle*, p. 35.

maître orfèvre Gahr. Depuis lors l'étendard est l'emblème du combat socialiste-national ».

La croix gammée se rencontre aux Indes, où elle porte le nom de *svastika* et aussi sur les monuments préhistoriques, en de nombreuses régions de l'Europe et des autres continents. Il semble qu'elle représente une roue qui tourne et par suite signifie le roulement du tonnerre. C'est une erreur de la prendre pour le privilège et surtout pour l'emblème d'une race.

La loi du 15 septembre 1935, sur le drapeau d'Empire, dite « Loi de Nuremberg » — parce qu'elle fut adoptée au cours du « Congrès de la Liberté » que tenait à Nuremberg le parti national-socialiste — fit de l'emblème du parti le drapeau officiel du III[e] Reich.

Cette loi mit fin au régime provisoire introduit par le décret du 12 mars 1933 qui prévoyait le pavoisement simultané avec le drapeau noir-blanc-rouge et le drapeau à croix gammée.

« L'édification de l'Etat national-socialiste, lisons-nous dans l'introduction, est poursuivie logiquement dans l'esprit totalitaire à propos de la question du drapeau, aussi l'unité du parti et de l'Etat trouve son expression également dans l'unité du drapeau ».

Les couleurs de l'Empire sont noir-blanc-rouge (art. 1[er]). Le drapeau d'Empire — emblème national-socialiste — est le drapeau à croix gammée. Il est également pavillon de commerce (art. 2).

En vertu du même texte, le Führer et chancelier d'Empire devait déterminer la forme du drapeau de guerre (*Reichskriegsflagge*) et du drapeau de service de l'Empire (*Reichsdienstflagge*) (art. 3).

Une ordonnance du 5 octobre 1935 a déterminé le drapeau de guerre de l'Empire (1).

(1) *Reichsgesetzblatt.* I. S. 1285.

Le Führer et généralissime adressa à l'armée, le 7 novembre 1935, à propos de l'introduction du nouveau pavillon de guerre du Reich, la proclamation suivante :

« Soldats de l'armée !

« Je donne aujourd'hui à l'armée reconstituée le nouveau pavillon de guerre du Reich.

« Que la croix gammée vous soit le symbole de l'unité et de la pureté de la nation, l'emblème des idées nationales-socialistes, le gage de la liberté et de la force du Reich.

« La croix de fer doit vous rappeler la tradition unique en son genre de l'ancienne armée, les vertus dont elle était animée, l'exemple qu'elle vous a donné.

« Les couleurs noir-blanc-rouge du Reich vous obligent à un fidèle service tant que vous vivrez et quand vous mourrez.

« Que ce soit votre fierté de suivre ce pavillon.

« Le pavillon qui a servi jusqu'ici de fanion de guerre du Reich sera amené avec honneur.

« Je me réserve de le laisser arborer à certaines journées commémoratives ».

Le pavillon de guerre du Reich est un rectangle rouge, sur l'axe médian duquel, un peu vers la hampe, se trouve un disque blanc, bordé deux fois de noir-blanc avec une croix gammée, bordée également de noir-blanc. Sous la cible blanche, il y a une croix rayée quatre fois de rouge et trois fois de noir, dont les barres sont formées par la prolongation des diamètres vertical et horizontal de la cible blanche. Dans le champ rouge intérieur et supérieur est placée une Croix de fer bordée de blanc (1).

(1) Le tableau des drapeaux et fanions du IIIe Reich se trouve dans des *Dienst-Unterricht im Heere*, p. 32.

DEUXIEME PARTIE

La réalisation de la Doctrine Militaire

CHAPITRE PREMIER

L'instruction prémilitaire : les jeunesses hitlériennes

M. Hitler a, dans *Mein Kampf*, consacré quelques lignes à l'éducation physique préparatoire au service militaire (1) :

« L'Etat raciste doit tenir le développement physique des jeunes gens, dans la période postscolaire, pour une de ses attributions, au même titre que leur développement intellectuel, et il doit l'assurer par des institutions d'Etat. L'éducation physique pourra être, dans ses grandes lignes, une préparation au service militaire. L'armée n'aura plus alors besoin, comme autrefois, d'apprendre au jeune homme les rudiments du règlement de manœuvre ; elle ne recevra plus des recrues dans le sens actuel du terme ; elle n'aura plus qu'à transformer en soldat un jeune homme ayant déjà reçu une préparation physique parfaite. Dans l'Etat raciste, l'armée ne sera donc plus obligée d'apprendre à l'individu à marcher et à se tenir au port d'armes, elle sera une école supérieure d'éducation patriotique. La jeune recrue recevra au régiment l'instruction militaire nécessaire, mais on continuera en même temps à la préparer au rôle qu'elle aura à remplir plus tard dans la vie. Le principal objectif de l'éducation militaire doit rester pourtant ce qu'il était déjà dans l'ancienne ar-

(1) p. 412.

mée et ce qui faisait la plus grande valeur de cette dernière : cette école doit faire du jeune garçon un homme ; elle ne doit pas lui apprendre seulement à obéir, mais le rendre capable de commander un jour ; il apprendra à se taire, non seulement quand il reçoit un blâme justifié, mais aussi à supporter l'injustice en silence.

« Il doit en outre, confiant en sa propre force, conquis, comme chacun, par l'esprit de corps, se convaincre que son peuple est invincible.

« Le soldat ayant accompli son temps de service recevra deux documents : un diplôme de citoyen, c'est-à-dire une pièce légale lui permettant d'exercer un emploi public, et un certificat de bonne santé, attestant qu'il est physiquement apte au mariage.

« Comme il le fait pour les garçons, l'Etat raciste dirigera l'éducation des filles, et d'après les mêmes principes. Là aussi l'importance principale doit être attachée à la formation physique ; après seulement viendra l'éducation du caractère, enfin, en dernier lieu, le développement des dons intellectuels. Il ne faut jamais perdre de vue que le but de l'éducation féminine doit être de préparer à son rôle la mère future ».

***

Le point de départ de la formation militaire se rencontre dans la jeunesse hitlérienne (1) qui, de mouvement de jeunesse d'un parti isolé, est devenu celui de toute la jeune nation et cela tout simplement par la

(1) Baldur von Schirach, *Die Hitlerjugend* ; *Deutscher Wehr-Kalender* 1939, article du Dr. Stellrecht ; dans les publications de l'Ecole des Sciences Politiques de Berlin : *Soldatentum und Jugendvertüchtigung* par le Dr. Stellrecht 1935 ; F. Billmann, Les jeunesses hitlériennes, *Allemagne contemporaine*, 20 mai 1936.

dissolution des autres mouvements peu après la prise du pouvoir. Cette militarisation de la jeunesse a été facilitée par le goût de l'Allemand pour l'uniforme, la vie au grand air, les exercices physiques. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir sur les routes d'Allemagne une vigoureuse jeunesse allant sac au dos et canne à la main par monts et par vaux.

La jeunesse hitlérienne est une organisation de préparation militaire.

Dans le *Deutscher Wehr-Kalender* de 1939, le Dr. Stellrecht lui consacre une étude qui débute par les lignes suivantes :

« L'éducation du soldat commence au temps de la jeunesse. Elle trouve son couronnement dans le service militaire. La conservation de la forme corporelle et intellectuelle acquise ainsi est assurée par le service post-militaire.

L'éducation avant le service militaire s'appelle l'éducation en vue du service militaire (*Wehrerziehung*). Elle consiste dans l'éducation physique, le développement par des exercices sportifs sur le terrain, le tir, la formation du caractère et la préparation intellectuelle et philosophique.

« L'éducation en vue du service militaire doit avoir accompli un certain travail de dressage et d'éducation jusqu'à l'entrée dans l'armée. Elle est la condition préalable à l'instruction et à la formation du soldat.

« L'éducation en vue du service militaire commence avec la 10e année par l'entrée dans le jeune peuple (*Jungvolk*) et dure jusqu'à l'accomplissement de la 18e année dans la Jeunesse Hitlérienne (*Hitlerjugend*).

Puis viennent le service du travail et le service militaire.

« L'éducation en vue du service militaire se compose de deux parties. Dans la première, c'est-à-dire dans le *Jungvolk,* le service est adapté au jeune âge et comporte des jeux. Dans la deuxième, c'est-à-dire pour la Jeunesse hitlérienne, le service commence à devenir d'année en année plus rigide, plus méthodique et plus dur, pour remettre ainsi le jeune homme dans sa meilleure forme aux organisations suivantes. Le travail de dressage et d'éducation commence dans une organisation au point où l'organisation précédente a cessé son travail ».

Le soin que mettent tous les régimes autoritaires — militaristes par essence — à donner à leurs jeunesses une éducation militaire trahit évidemment l'intention très nette de former des citoyens qui se sentent soldats avant tout. Or, le national-socialisme a donné à ses organisations de jeunesse cette empreinte d'une façon particulièrement accentuée.

La jeunesse hitlérienne (*Hitlerjugend*) est devenue, grâce à la loi du 1er décembre 1936 (1), l'organisation unique, officielle et obligatoire de toute la jeunesse allemande.

L'exposé des motifs indique que c'est de la jeunesse que dépend l'avenir du peuple allemand. C'est pourquoi la jeunesse allemande doit être préparée à ses devoirs futurs.

Suivant l'article 1er de la loi, la jeunesse hitlérienne comprend l'ensemble de la jeunesse allemande. Toute la jeunesse allemande doit être instruite, en dehors de

(1) *Reichsgesetzblatt,* 3 décembre 1936

de la maison familiale et de l'école, au point de vue physique, intellectuel, moral, dans l'esprit national-socialiste pour le service de la communauté populaire (art. 2).

La mission d'instruire toute la jeunesse allemande dans la jeunesse hitlérienne est assumée par le chef de la jeunesse hitlérienne de la N. S. D. A. P. Il devient en conséquence « le chef de la jeunesse de l'Empire allemand ». (*Jugendführer des Deutschen Reichs*). Il a le rang d'une autorité supérieure du Reich avec résidence à Berlin. Il est directement subordonné au Führer et chancelier (art. 3). Le chef de la jeunesse hitlérienne de la N. S. D. A. P., M. Baldur von Schirach, a pris, depuis la loi du 1er décembre 1936, le titre de *Reichsjugendführer*, c'est-à-dire « chef de la jeunesse du Reich ».

L'enfant est admis dans la jeunesse allemande (*Deutsches Jungvolk in der Hitlerjugend*), le 20 avril de l'année dans laquelle il a dix ans. Il forme avec ses camarades, entrés dans les mêmes conditions que lui, la section 4 (*Jungzug* 4). Tous ces enfants reçoivent, durant une année, la même instruction. A onze ans ils passent à la section 3, à douze ans à la section 2, à treize ans à la section 1. Le service dans la jeunesse allemande est terminé. Alors commence le service dans la jeunesse hitlérienne proprement dite (*Hitlerjugend*). Là encore le jeune garçon passe par toute une série d'échelons analogues aux classes d'une école. A quatorze ans, il fait partie de la troupe 4 (*Schar* 4), à quinze ans de la troupe 3, à seize ans de la troupe 2, à dix-sept de la troupe 1. Puis, c'est l'admission au sein des formations du parti national-socialiste, du service du

travail, du service militaire. Nous sommes donc en présence d'une véritable chaîne destinée à donner à l'enfant et au jeune homme la formation nationale-socialiste et militaire. On peut représenter cette chaîne par le graphique ci-après :

Jeunesse allemande

Jeunesse hitlérienne

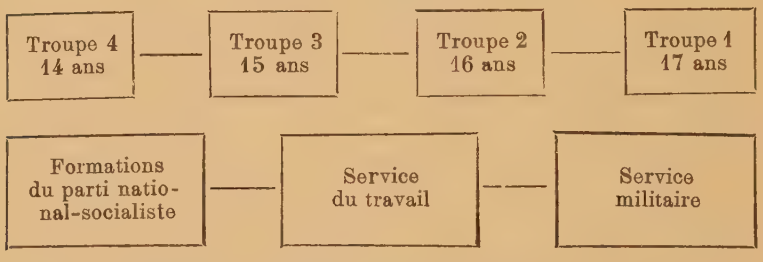

Dans tout cela, il n'est donc question que d'une instruction d'Etat à l'exclusion de toute éducation familiale ou confessionnelle.

La jeunesse hitlérienne, bien que dirigée par des civils, possède une organisation calquée sur le modèle militaire. Le chef de la jeunesse hitlérienne dispose d'un officier d'ordonnance et d'un chef d'état-major. Ce dernier a sous ses ordres les différents bureaux qui constituent la direction de la jeunesse du Reich (*Reichsjugendführung*).

L'organisation centrale est complétée par une organisation régionale dont M. Baldur von Schirach nous donne le schéma dans son livre *Die Hitlerjugend*.

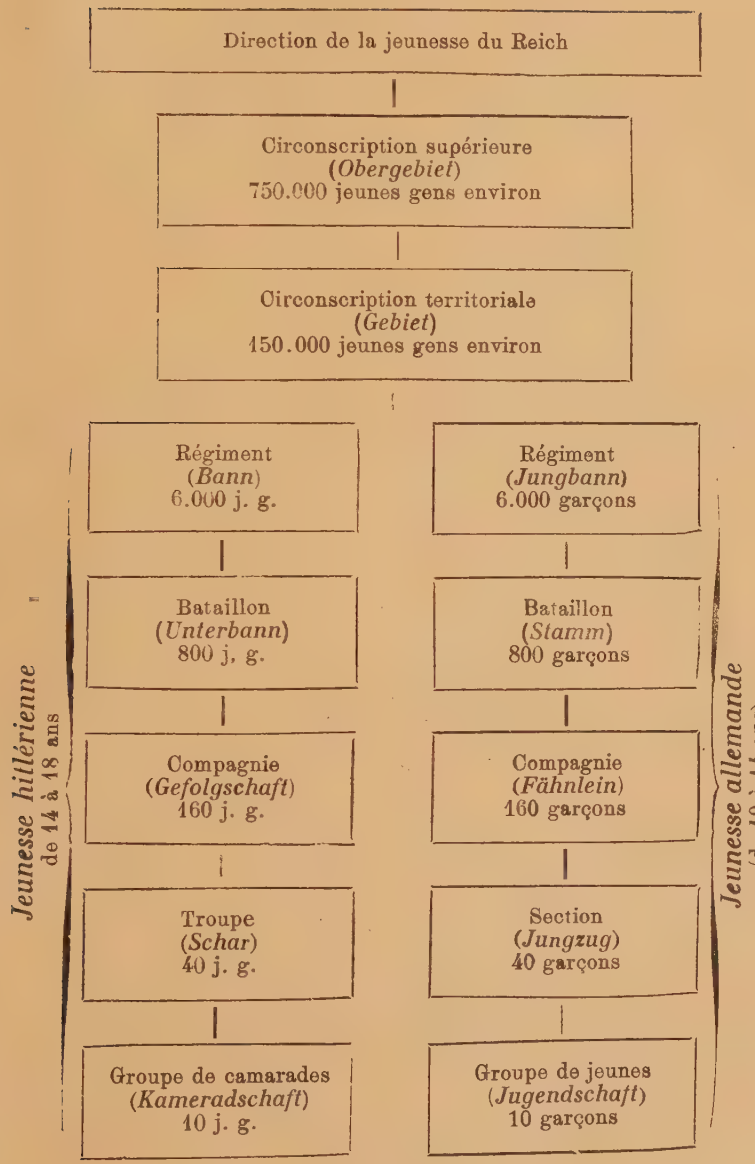
Direction de la jeunesse du Reich
Circonscription supérieure
(Obergebiet)
750.000 jeunes gens environ
Circonscription territoriale
(Gebiet)
150.000 jeunes gens environ
Régiment
(Bann)
6.000 j. g.
Bataillon
(Unterbann)
800 j. g.
Compagnie
(Gefolgschaft)
160 j. g.
Troupe
(Schar)
40 j. g.
Groupe de camarades
(Kameradschaft)
10 j. g.
Régiment
(Jungbann)
6.000 garçons
Bataillon
(Stamm)
800 garçons
Compagnie
(Fähnlein)
160 garçons
Section
(Jungzug)
40 garçons
Groupe de jeunes
(Jugendschaft)
10 garçons
Jeunesse hitlérienne
de 14 à 18 ans
Jeunesse allemande
(de 10 à 14 ans)

La cellule de l'organisation de la jeunesse hitlérienne est le *Bann* qui, en raison de son importance numérique et des services qu'il comporte, peut être comparé au régiment. Chaque *Bann* est commandé par un chef, un *Führer,* qui joue un rôle essentiel dans l'organisation.

La formation du *Führer* est l'objet d'une attention toute particulière. Elle est réglementée par une ordonnance du chef de la jeunesse du Reich du 24 février 1938 (1).

Les candidats doivent pouvoir attester qu'ils ont une formation professionnelle complète et qu'ils sont titulaires du baccalauréat. Après avoir passé une année préparatoire éliminatoire, et après avoir accompli le service du travail et le service militaire, ils doivent subir différentes épreuves qui sont les suivantes : 1° participation de quatre mois à l'administration d'un district de jeunesse hitlérienne ; 2° suivre pendant huit semaines les cours de l'Ecole des chefs de la jeunesse hitlérienne de Potsdam ; 3° suivre pendant un an les cours de l' « Académie pour la conduite de la jeu- le candidat reçoit le brevet de chef de la jeunesse hit- nesse » ; 4° stage de trois mois dans une industrie de l'intérieur et stage de six mois à l'étranger ; 5° examen général. Après avoir subi avec succès ce dernier, lérienne. Il est nommé alors au grade de *Bannführer.*

L'Académie pour la conduite de la jeunesse se trouve dans le Brunswick. Il est probable qu'elle a pu être utilisée en 1939.

A l'école, le candidat Führer reçoit un enseignement se décomposant comme il suit :

(1) *Frankfurter Zeitung* du 25 février 1938.

— Enseignement général	38 heures
— Education physique	27 »
— Exercices en terrain varié	51 »
— Divers (premier secours, tir aux armes de petit calibre, écriture, chant, conversation)	27 »
	143 »

***

M. Baldur von Schirach dans son livre *Die Hitlerjugend* expose quelques-unes des grandes idées qui sont à la base de son organisation.

Le but des jeunesses hitlériennes est de donner à l'adolescent la conception nationale-socialiste des choses. Celui qui fait partie de la jeunesse hitlérienne est le soldat d'une idée. Son action est d'autant plus utile qu'il est d'autant plus pénétré de cette idée. D'ailleurs la jeunesse hitlérienne n'est qu'une fraction du parti national-socialiste. Les membres du mouvement doivent donc être instruits dans l'esprit nécessaire du parti pour être grands.

M. Baldur von Schirach s'efforce de démontrer que les membres de la jeunesse hitlérienne ne reçoivent pas une formation militaire. L'auteur prétend principalement que les personnes chargées de l'instruction des jeunesses hitlériennes ne sont pas des militaires.

M. Baldur von Schirach ce faisant, semble jouer sur les mots puisqu'il écrit qu'il est tout naturel que les jeunesses hitlériennes aient, en leur qualité de nationales-socialistes, la tenue du soldat (*Soldatische Haltung*) qu'il oppose à la formation militaire (*militärische Ausbildung*). La distinction entre l'adjectif « solda-

tisch » et l'adjectif « militärisch » semble subtile. En tout cas les indications que nous donnons au cours de ce chapitre semblent bien indiquer qu'il s'agit d'une formation militaire.

Depuis son accession au poste de *Reichsjugendführer*, M. Baldur von Schirach a déclaré que la nouvelle loi ne faisait que consacrer une situation de fait, puisque 90 p. 100 de la jeunesse allemande étaient déjà inscrits dans les rangs de la *Hitlerjugend*. Au cours d'une réception de la presse, il fait savoir que le fait d'avoir été érigé en administration du Reich ne signifiait pas simplement à ses yeux un transfert de dossier d'un bureau à un autre, mais qu'à partir de maintenant la jeunesse allemande, groupée tout entière sous un même drapeau, devait être instruite d'une conception nouvelle de la vie.

L'éducation militaire du jeune Allemand commence à l'âge de dix ans à l'entrée au *Jungvolk* et dure jusqu'à dix-huit au sein de la *Hitlerjugend*.

A chacune des étapes de la jeunesse hitlérienne correspondent des examens spéciaux. « C'est, pour le gamin de dix ans, la *Pimpfenprobe*, puis, un peu plus tard, la *Leistungsprüfung des Jungsvolk*. Dans la *H. J.* le jeune homme doit acquérir successivement le « *Hitlerjugend-Leistungsabzeichen* », de fer pour l'âge de 16 ans, de bronze pour 17 ans et d'argent pour 18 ans. Chaque année, il doit passer un nouvel examen, sauf la première année de l'appartenance à la H. J.

« Le supplément *Die deutsche Volkskraft* (n° 11, 7 octobre 1937) de la *Deutsche Wehr* a donné un tableau fort instructif des performances exigées de chaque échelon. L'éducation physique y occupe le premier rang.

Elle comprend de la gymnastique avec ou sans agrès, des jeux, de l'athlétisme, des marches et de la natation. On attache une grosse importance à tout ce qui est lutte : escrime, bâton, lutte proprement dite pour les *Pimpfe*, boxe pour les *H. J.* et étude des différentes « prises » pour la défense individuelle.

« Puis vient le *Geländesport* (1), qui comprend des marches, l'étude de la carte au 1/100.000e, l'orientation sans et avec boussole. On commence par éduquer les sens : la vue, par la recherche d'objets camouflés et l'observation des mouvements au crépuscule ou la nuit ; l'ouïe, par la détection de l'origine des sons, l'analyse de ceux-ci et l'enregistrement de certains « tableaux sonores ». Ensuite on passe à la description du terrain, à l'appréciation des distances, à l'étude des abris et des couverts, à l'observation et au camouflage. Ceci étant vu et su, on l'applique dans les jeux. Pour obtenir le *Leistungsabzeichen* du *Jungvolk*, il faut savoir orienter une carte d'après le soleil et les étoiles, interpréter les principaux signes conventionnels de la carte au 1/100.000e, ramper et porter un message, monter une tente, bâtir un feu, cuire un mets, connaître les arbres et l'alphabet morse. Le *Hitlerjunge* doit, pour sa part savoir lire parfaitement la carte, s'orienter d'après les étoiles, déterminer sur le terrain des points marqués sur la carte et inversement, se servir de camouflage ou en fabriquer en terrain difficile, utiliser le terrain pour progresser de 100 m. en terrain favorable, enfin jouer le rôle d'un éclaireur chargé d'une mission donnée sur un parcours de 400 mètres » (2).

(1) Sorte de service en campagne.
(2) D'après le texte français de Jean Clad dans la Chronique militaire de l'*Allemagne contemporaine* du 20 Novembre 1937.

Le tir paraît être l'objet d'une instruction particulière chez les Jeunesses hitlériennes. Le Dr. Stellrecht dans son étude (1939) du *Deutscher Wehr-Kalender* lui consacre un chapitre :

« Tirer est affaire d'entraînement. L'instruction du tir donnée dans l'armée doit pouvoir être développée sur la base de l'instruction procurée à la jeunesse, afin d'atteindre ainsi le but le plus élevé.

« La jeunesse tire avec la carabine. Les nouveaux modèles donnent la garantie d'un tir précis. Pour l'attribution de l'insigne de tir de la jeunesse on demande 20 points avec 5 coups sur cible à 12 cercles, le pas de tir étant à 800 mètres.

« La Jeunesse hitlérienne entre la 14e et 18e année tire avec le fusil de petit calibre. A la distance de 50 mètres avec une cible de 12 cercles, on exige au 1er degré, aucun coup n'étant inférieur à 4 points ou 5 balles étant dans la cible, 25 points ; au 2e degré, 5 coups, position couchée avec appui, aucun coup n'étant inférieur à 5 points ou 5 balles étant dans la cible, 25 points et 5 coups, position couchée sans appui, aucun coup n'étant inférieur à 4 points ou 5 balles dans la cible, 25 points ; au 3e degré, 5 coups, position couchée avec appui, aucun coup n'étant inférieur à 6 points ou 5 balles étant dans la cible, 35 points, et 5 coups, position couchée sans appui, aucun coup n'étant inférieur à 5 points ou 5 balles étant dans la cible, 30 points.

« Pour des performances spéciales il est créé une distinction spéciale de tir.

« L'instruction du tir comprend l'explication et le maniement des fusils et l'enseignement du tireur. On

tendra à ce que le jeune hitlérien exécute par mois deux exercices de tir à 5 coups ».

Le but de la jeunesse hitlérienne est de susciter chez le jeune homme une disposition à être soldat. Grâce à elle, il est prêt à franchir la porte de la caserne. Il doit être fortifié et mûri par elle.

La préparation militaire n'a pas pour objet de donner à l'Allemand une instruction fractionnée dans telle ou telle matière. Elle est une éducation uniforme créant un homme uniforme qui est en même temps le meilleur soldat (1).

Dans son discours du 20 février 1938, M. Hitler a donné quelques renseignements statistiques sur la jeunesse hitlérienne. L'organisation compte sept millions de membres, cinquante-neuf chefs de districts et de districts supérieurs, mille trois cent soixante cinq chefs de régiments (*Bann-Führer*), neuf mille chefs de bataillon (*Unterbann-Führer*), cinq cent mille sous-chefs (*Unter-Führer*). Ces chiffres comprennent également les organisations de jeunes filles faisant partie de la jeunesse hitlérienne.

***

L'instruction militaire de la jeunesse hitlérienne, pendant la guerre, vient de faire l'objet d'une réglementation spéciale (2).

Les jeunes gens de quinze à dix-huit ans doivent suivre les cours d'exercices en campagne et de tir. Comme ils sont occupés pendant la semaine, cette éducation doit se faire le samedi et le dimanche. Ils seront dispensés, ces deux jours, de participer aux exercices de gymnastique imposés selon l'ancien programme.

(1) *Deutscher Wehr-Kalender*, 1939.
(2) Le *Temps*, 27 Octobre 1939.

Cette éducation prémilitaire est organisée avec l'assentiment et le concours du commandement de l'armée. Elle s'applique en ce moment aux jeunes gens nés en 1923, 1922 et 1921, et constitue une préparation pour le service militaire. L'éducation prémilitaire est prévue pour une durée de six mois et se termine par un examen.

Les garçons de quatorze et quinze ans doivent suivre un cours spécial d'exercices physiques, alors qu'ils sont encore à l'école. Ces exercices se feront une fois par semaine pendant deux heures. Pour ceux qui sont occupés professionnellement, les exercices seront faits pendant deux heures chaque semaine au cours de leur travail. En outre, ces garçons devront faire pendant deux heures chaque mois des exercices spéciaux.

Les garçons de dix à quatorze ans sont affectés aux collectes dans les rues. Chaque samedi, ils seront astreints à des exercices physiques pendant deux heures. En outre, ils pourront librement faire du sport pendant deux matinées, le dimanche, chaque mois.

CHAPITRE II

Le service du travail

Le service du travail était destiné, à l'origine, à résorber une partie du chômage. Il s'agissait de créer des équipes d'ouvriers pour les travaux d'intérêt général. Le service était volontaire. Peu après son arrivée au pouvoir, le national-socialisme changea le caractère du service du travail : le programme du parti prévoyait que tout Allemand de l'un ou de l'autre sexe, âgé de seize ans, serait astreint à un service de ce genre. Il devait être organisé sur le modèle militaire avec commandement unique et logement dans les casernes, et ses chefs, choisis parmi les anciens militaires. Dans son discours du 1er mai 1933, le chancelier Hitler annonça son intention de rendre le service obligatoire et les autorités compétentes se mirent à l'œuvre.

D'intéressants détails sur le service du travail dans ses relations avec l'organisation militaire ont été donnés par le colonel Duesterberg, alors vice-président du Casque d'acier, dans un discours prononcé à Oebisfelde, le 9 février 1933. Le colonel Duesterberg a rappelé, d'abord, que le Casque d'acier avait organisé, dès 1921, un service de travail volontaire et possédait plus de 400 camps où travaillaient des dizaines de milliers d'hommes. « Maintenant que l'Allemagne a enfin proclamé devant le monde sa revendication à l'égalité des droits et à la souveraineté militaire, ajoutait-il, elle devra évoluer, pendant les prochaines dix années, à travers une zone dangereuse et, durant cette période,

il sera peut-être nécesaire de tenir toutes les forces défensives disponibles pour la protection de la patrie. Le rôle de l'Office du Reich pour la formation de la jeunesse, qui est placé maintenant sous les ordres du ministre Seldte, est d'entraîner physiquement la jeunesse allemande, afin de la préparer au grand devoir qui peut lui être un jour imposé » (1)..

De son côté, M. Seldte, ministre du Travail dans le cabinet Hitler et aussi, à cette époque, président du Casque d'acier, n'a pas caché que dans les camps de travail les étudiants pourraient faire six semaines d'instruction militaire et quatre mois de travail aux frais de l'Etat.

« Il ne s'agit plus seulement de résoudre un problème économique, écrit M. Rivaud dans le *Relèvement de l'Allemagne*. Il faut maintenant entraîner toute la jeunesse allemande, sans distinction de classe, au travail manuel et à la discipline, fondre en un seul corps tous les éléments de la société, répandre partout le respect du travail manuel et aussi réaliser un vaste plan d'équipement national » (2).

***

L'instruction préliminaire du jeune Allemand, en régime national-socialiste, se poursuit dans le service du travail qui est la liaison entre l'école et la jeunesse hitlérienne, d'une part, et l'armée, d'autre part. L'article 8 de la loi militaire du 1 mai 1935 dispose que « l'accomplissement du service obligatoire du travail est la condition nécessaire à satisfaire avant d'entrer dans l'armée ». La loi sur le service du travail (*Reichs-*

(1) Voir mon article : la politique militaire de l'Allemagne, *Revue des deux mondes*, 1er juillet 1933.
(2) p. 262.

arbeitsdienst) est du 26 juin 1935 (1). Les termes sont analogues à ceux de la loi militaire. Le service du travail est un service d'honneur envers le peuple allemand (article 1er, § 1). Tous les Allemands des deux sexes doivent servir leur peuple dans le service du travail (art. 1er § 2). Les conditions d'exclusion du service du travail sont les mêmes que celles de l'armée (art. 5). L'origine aryenne est une condition d'admission (art. 7). Toute activité politique est suspendue durant le service du travail (art. 19).

Suivant le paragraphe 3 de l'article 1er, le service du travail doit inculquer à la jeunesse allemande, conformément à l'esprit national-socialiste, le sens de la communauté nationale et la nouvelle conception du travail basée sur le respect dû au travail manuel. Les commentateurs affirment qu'il s'agit uniquement de remettre en honneur la conception du travail. Il est d'autant plus facile de prétendre que le service du travail est civil que, d'après l'article 2 de la loi ce service dépend du ministère de l'Intérieur. Mais la réalité est autre. Il est aisé de démontrer l'organisation militaire du service du travail et son utilisation militaire. Comme les jeunesses hitlériennes, ce service figure dans le *Deutscher Wehr-Kalender* 1939.

***

« L'instruction militaire donnée dans les organisations du service du travail n'est qu'une instruction élémentaire ; mais elle est conduite avec toute l'énergie

(1) Loi du 26 Juin 1935 sur le service du travail (*Reichsarbeitsdienstgesetz*) publiée au *Reichsgesetzblatt*, Ie partie, 1935, n° 64 ; Generalarbeitsführer Dr. Decker, *Der deutsche Arbeitsdienst*, Berlin 1937 ; Monographies du Centre d'Etudes germaniques de l'Université de Strasbourg. *Le service du Travail en Allemagne, Allemagne Contemporaine* des 20 septembre et 20 octobre 1937 ; *Deutscher Wehr-Kalender* 1939, étude de l'Obrstarbeitsführer Kretzschmann.

et la discipline en vigueur dans l'armée. Il en résulte que les hommes appartenant à ce service peuvent recevoir, en un temps très court, le complément d'instruction qui permettrait de les utiliser dans l'armée mobilisée. Ils constituent, en outre, une troupe à la disposition constante des autorités. Il paraît donc logique de compter le personnel du service du travail parmi les forces permanentes du temps de paix, au même titre que des recrues qui viennent d'être incorporées » (1).

Les anciens sous-officiers sont d'ailleurs nombreux dans le service du travail. Suivant les chiffres donnés par le *Livre du sous-officier allemand*, 5.044 d'entre eux s'y trouveraient.

Pratiquement l'utilisation des hommes appelés au service du travail est double. Elle consiste, d'une part, à leur confier certains travaux à but économique ; d'autre part, à leur faire exécuter des travaux dont l'objectif stratégique n'est pas exclu. Parmi les premiers, nous citerons : 1) les travaux de culture ; 2) les travaux forestiers ; 3) les travaux de colonisation rurale ; 4) les travaux de colonisation urbaine. Parmi les seconds nous indiquerons : 1) l'établissement de routes et de chemins ; 2) la participation à la construction d'autostrades ; 3) le concours à des travaux de fortifications (2) ; 4) l'aménagement de terrains d'aviation ; 5) la disposition d'emplacements pour meetings et réunions ; 6) la création de nouvelles pièces d'eau pour l'extinction du feu et d'abris pour la défense passive contre les bombardements aériens. Le service du travail permet donc au III[e] Reich de dispo-

(1) Paul Bernier, député, Rapport sur le budget de la guerre, exercice 1937.

(2) C'est ainsi que la collaboration du service du travail a permis la construction rapide de fortifications sur la frontière occidentale de l'Allemagne durant l'été de 1938.

ser, à bon compte, d'une armée d'ouvriers qui diminue d'autant celle des chômeurs.

Le colonel Hierl a calculé que « le Service du Travail pourrait occuper 250.000 travailleurs pendant 40 ans et que le résultat merveilleux de ce gigantesque labeur serait d'accroître de près de deux milliards de Marks par an la valeur de la production allemande.

« Le bureau de la Direction du Service du Travail chargé d'élaborer le plan d'action de l'Armée du Travail a établi ce plan pour plus de vingt ans. Ses calculs lui ont permis de déterminer que la superficie arable du Reich serait, dans ce laps de temps augmentée de 3 millions d'hectares, rien que par récupération de terrains peu fertiles : les drainages et les irrigations permettraient eux aussi de mettre en culture 3 autres millions d'hectares, soit au total la superficie cultivée de la Bavière et du Wurtemberg.

« Ces lointaines prévisions sont la marque d'une belle confiance dans la solidité de l'œuvre, mais on ne saurait les tenir pour des résultats certains » (1).

Une preuve de la militarisation du service du travail est donnée par ce fait que les opérations de son recrutement s'effectuent en même temps et dans les mêmes conditions que pour l'Armée.

« L'*Arbeitsdienst* est représenté : 1°) Auprès de chaque inspection de recrutement (*Wehrersatzinspektion*), par le directeur du Bureau Principal du *Reichsarbeitsdienst* (*Leiter des Hauptmeldeamtes des Reichsarbeitsdienstes*), et 2°) Auprès de chaque subdivision de recrutement (*Wehrbezirk*) par le directeur du Bureau d'inscription (*Meldeamt*) du Service du Travail.

« C'est ce dernier qui représente le *Reichsarbeitsfüh-*

(1) *Allemagne contemporaine*, 20 octobre 1937, op. cit.

rer pour la révision et fait partie du Conseil de révision (*Musterungsstab*) de la subdivision de recrutement.

« Sur la base de la décision prise par le Commandant de la Subdivision de recrutement en ce qui concerne l'aptitude ou la non-aptitude temporaire ou définitive des jeunes gens au Service Militaire, le représentant du Service du Travail décide, à son tour, en tenant compte des prescriptions particulières du *Reichsarbeitsführer,* quels sont les jeunes gens aptes au Service du Travail et de quel contingent ils feront partie.

« On peut considérer d'une manière générale que tous les jeunes gens classés dans l'*Ersatzreserve I* sont appelés au Service du Travail. Il est intéressant, par contre, de noter qu'une ordonnance du 15 février 1937, relative au recensement des recrues « *Erfassungswesen* » (article 25, alinéa 3), prévoit que des jeunes gens appartenant à la « förderungsbedürftigen Ersatzreserve II », c'est-à-dire considérés comme ayant besoin d'amélioration au point de vue physique, seront appelés au Service du Travail bien que n'étant pas destinés à effectuer ultérieurement leur service militaire. Cette mesure répond probablement à l'une des préoccupations des dirigeants actuels du Reich, celle d'améliorer grâce à la vie saine du Camp de travail, la condition physique de la jeunesse allemande qui a connu les privations des années de guerre et d'après guerre.

« En tout cas, comme les conditions d'aptitude ne sont pas rigoureusement les mêmes pour le Service du Travail et pour l'Armée active, il existe maintenant à côté de l'appellation « *wehrfähig* » (apte au service militaire) l'appellation « *arbeitsdienstfähig* » (apte au Service du Travail) » (1).

---

(1) *Allemagne contemporaine,* 20 octobre 1937, op. cit.

* * *

Tous les jeunes Allemands qui ne sont pas exclus pour ascendance « non aryenne » ou pour indignité et qui sont reconnus aptes physiquement sont tenus d'accomplir leur service du travail entre le début de leur 18e et la fin de leur 25e année. En règle générale, ils sont appelés lorsqu'ils ont atteint l'âge de 19 ans.

Les étrangers peuvent être admis par le ministre de l'Intérieur dans le Service du Travail. Cette disposition est évidemment inspirée des théories allemandes sur la nationalité ethnique que nous avons ci-dessus exposées. Les termes du serment que ces étrangers doivent prêter le prouvent : « En parfaite connaissance du *Volkstum* allemand, je m'engage à accomplir fidèlement mes devoirs de travailleur dans le service allemand du Travail ».

Un décret du Führer du 26 septembre 1936 a réglé jusqu'en 1939 la durée du service et les effectifs.

La durée du service est de six mois. Il n'y a sur ce point, aucune modification avec le régime antérieur.

Les effectifs sont fixés de la façon suivante :

— entre octobre 1936 et octobre 1937 : 230.000 hommes
— » » 1937 » » 1938 : 275.000 »
— » » 1938 » » 1939 : 300.000 »

Il peut y avoir mise en sursis d'une partie de la classe à appeler, dans le cas où le nombre des jeunes gens de cette classe aptes au service du travail dépasse largement les effectifs que le Führer a fixés par décret. La situation démographique de l'Allemagne est telle, en effet, qu'il faut prévoir le cas où il y a trop d'hommes à incorporer.

Le service du travail s'accomplit en deux contingents. Celui d'été comprend les 3/5 de la classe mobilisée, celui d'hiver les 2/5.

Dans son discours du 20 février 1938, le Führer a précisé que, depuis 1933, 1.850.000 jeunes Allemands et 170.000 jeunes filles étaient passés par le service du travail.

Suivant la revue *Wirtschaft und Statistik* (n° 4 de 1938) l'effectif total du service du travail au cours des trois dernières années est donné par le tableau suivant :

	1935	1936	1937
Janvier	230.195	183.986	188.608
Février	227.762	183.968	188.337
Mars	202.215	183.534	188.042
Avril	216.190	206.648	249.528
Mai	213.228	206.471	248.416
Juin	212.099	204.606	251.066
Juillet	209.116	204.416	250.110
Août	207.934	203.251	249.365
Septembre	207.114	199.168	248.662
Octobre	182.269	188.137	—
Novembre	182.269	187.145	166.070
Décembre	182.370	186.783	165.576

Le service du travail comprend en 1938 un effectif de 207 bataillons totalisant 1.410 compagnies.

***

Le territoire du Reich est, d'après les renseignements publiés par le *Deutscher Wehr-Kalender* de 1939, divisé en 33 circonscriptions du travail (*Arbeitsgaue*), dont quatre circonscriptions pour l'Autriche. Chaque

circonscription comprend, suivant les possibilités, de six à neuf groupes de travail (*Arbeitsdienstgruppen*). Chaque groupe est subdivisé en huit ou cinq sections de travail (*Arbeitsdienstabteilungen*). Cette section est l'unité de base du service du Travail ; c'est elle qui constitue la communauté de camp (*Lagergemeinschaft*).

Le *Generalarbeitsführer* Dr. Decker a donné dans sa brochure, *Der deutsche Arbeitsdienst,* un graphique de l'organisation du service du Travail que nous reproduisons ci-après :

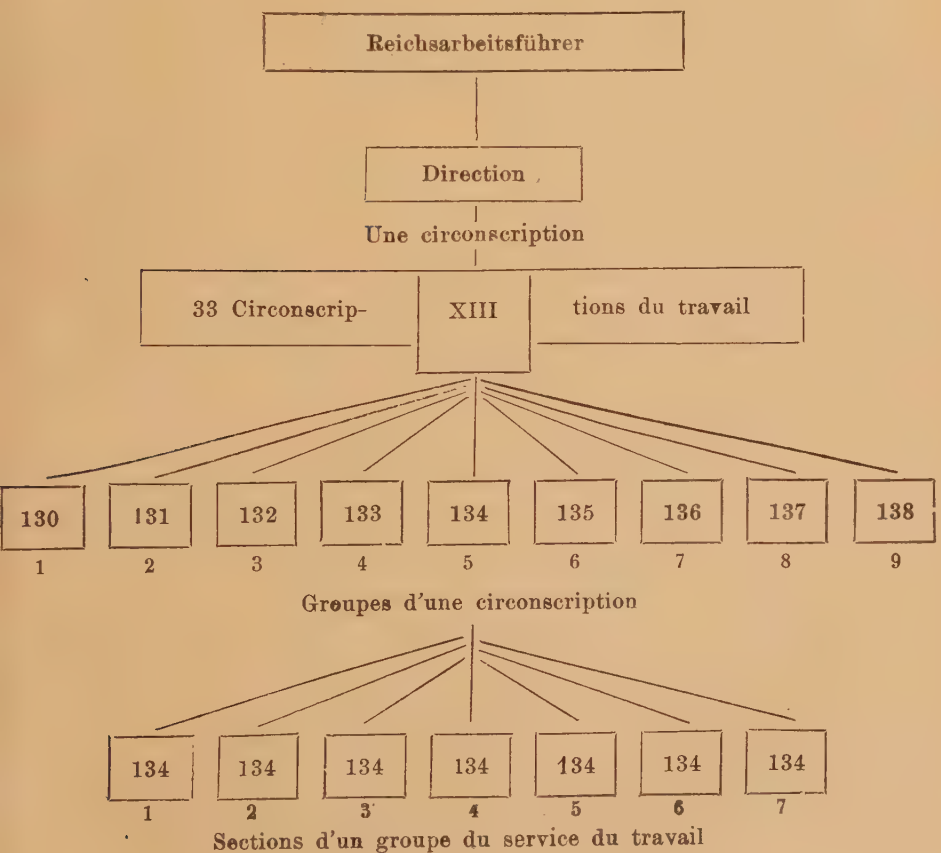

Les troupes du service du travail sont commandées par des sous-officiers et officiers hiérarchisés comme dans l'armée. Autre preuve de la militarisation du service du travail : chaque circonscription est commandée par un général, chaque groupe par un colonel, chaque section par un capitaine.

Les gradés du service sont classés en sous-officiers, officiers subalternes, officiers supérieurs et généraux. Voici, toujours d'après le *Deutscher Wehr-Kalender*, l'énumération des grades :

Untere Führer
(sous-officiers)

1. Vormann (moniteur)
2. Obervormann (moniteur en chef)
3. Truppführer (chef de troupe)
4. Obertruppführer (chef supérieur)
5. Unterfeldmeister (adjudant)

Mittlere Führer
(Officiers)

1. Feldmeister (sous-lieutenant)
2. Oberfeldmeister (lieutenant)
3. Oberstfeldmeister (capitaine)

Höhere Führer
(Officiers supérieurs et généraux)

1. Arbeitsführer (commandant)
2. Oberarbeitsführer (lt-colonel)
3. Oberstarbeitsführer (colonel)
4. Generalarbeitsführer (général)
5. Obergeneralarbeitsführer (général)
6. Reichsarbeitsführer (chef du service du travail dans le Reich)

Chacune de ces catégories de gradés est formée dans des écoles différentes. Pour les sous-officiers, il existe

seize écoles (*Truppführerschulen*), pour les officiers cinq (*Feldmeisterschulen*), pour les chefs de section cinq (*Bezirksschulen*).

Les troupes du service du travail portent l'uniforme brun kaki avec écussons noirs et pattes d'épaules suivant le grade. La coiffure est la vieille casquette du paysan allemand.

Les *höhere Führer* portent un épi sur l'écusson. Le symbole du service du travail est une bêche barrée de deux épis (1).

Les Allemands ont contesté le caractère militaire du service du travail parce qu'un décret du 26 mars 1936 a autorisé l'entrée d'étrangers dans ce service. En vérité, les études faites sur le service du travail aboutissent à cette conclusion que dans l'organisation nationale-socialiste, il a sa place qui est bien de relier l'école à l'armée.

En outre, les commentaires de la presse allemande lors de la création du service du travail obligatoire furent significatifs. « A côté du service militaire obligatoire, remarque le *National Zeitung* (27 juin 1935), il fallait que prît place le service du travail obligatoire. L'armée et le service du travail constitueront l'école la plus haute du citoyen allemand qui y apprendra le devoir de se subordonner à la communauté et de se mettre à son service. La *Deutsche Allegemeine Zeitung* (28 juin 1935) est particulièrement nette : « Dès maintenant, tous les jeunes Allemands, avant d'effectuer le service d'honneur suprême en portant les armes du peuple allemand, passeront par l'école de la commu-

(1) Le tableau des insignes distinctifs du service du Travail et des grades se trouve au *Deutscher Wehr-Kalender* 1939, p. 164.

nauté populaire pour y former leur caractère. Un an et demi de service au total (c'est-à-dire six mois dans les camps du travail et un an dans l'armée) ne constitue vraiment pas un sacrifice... Les jeunes gens développeront leurs forces, noueront des liens de camaraderie, seront initiés à la discipline et introduits dans le grand cercle des soutiens de la nouvelle doctrine » (1).

Si le national-socialisme n'a pas créé le service du travail, puisque cette organisation existait à titre facultatif avant le 30 janvier 1933, il l'a, par contre, pénétrée de son idéologie : il lui applique le principe du chef ; il lui donne la mission, suivant l'article 3 de la loi du 26 juin 1935, d'éduquer la jeunesse allemande dans l'esprit national-socialiste qui n'a en vue que l'intérêt du peuple, de lui procurer le goût du travail manuel.

Mais le national-socialisme a aussi pénétré le service du travail de son dynamisme puisqu'il lui permet d'envoyer à l'armée des conscrits ayant déjà la formation du soldat.

Enfin, suivant les dernières informations, le service du travail jetterait maintenant son masque et apparaîtrait officiellement comme une organisation destinée à constituer la première étape du service militaire. Il serait procédé dorénavant à l'instruction des recrues dans l'usage des armes. Le service militaire proprement dit pourrait donc être entièrement consacré aux exercices de combat (1).

***

(1) Général Niessel, Les lois militaires allemandes, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1936.

(2) *Bulletin quotidien* de presse allemande de *l'Office Régional d'Informations*, 6 mars 1939.

L'article 1er de la loi du 26 juin 1935 édicte : « Tous les jeunes Allemands des deux sexes sont astreints à servir leur peuple dans le service du Travail ». Jusqu'en 1938, le service du Travail n'était obligatoire que pour les jeunes gens. Un décret du 15 février 1938, promulgué par le maréchal Goering au titre du Plan quadriennal a institué, d'autre part, un Service féminin du travail. Les jeunes filles de moins de 25 ans, ne pourront recevoir un emploi dans une administration publique ou privée que si elles justifient de l'accomplissement d'une année de service rural ou de service ménager, constaté par une mention de leur livret individuel de travail.

Un décret du 28 avril 1938 a, en outre, institué un service auxiliaire féminin volontaire (*Freiwilliger Frauenhilfsdienst*) d'une durée de deux années à faire dans le service de santé ou dans les services d'assistance.

Nous reviendrons sur ces textes à propos de la réquisition de la main-d'œuvre.

CHAPITRE III

Le service militaire et les effectifs[1]

Le service militaire est le couronnement de l'éducation militaire du peuple allemand dont le schéma ci-après montre les différentes phases :

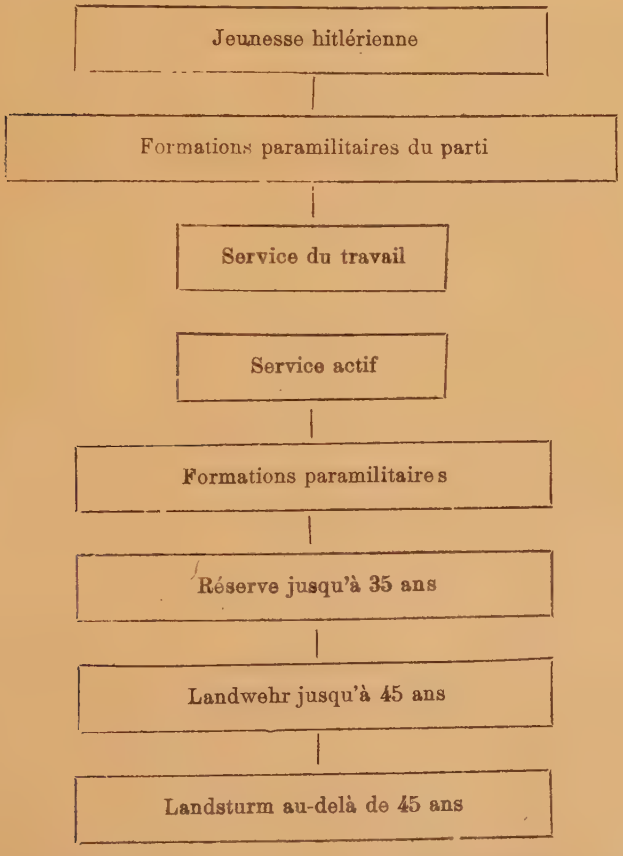

(1) L'ordonnance du 17 avril 1937 (*Reichsgesetzblatt*, I, p. 469) sur la révision et la levée contient une véritable codification des obligations militaires de l'Allemand.

Le programme du parti national-socialiste demandait la suppression de l'armée de métier et la création d'une armée nationale. Celle-ci fut réalisée par l'article 1er de la loi du 16 mars 1935. « Le service dans l'armée s'effectue sur la base du service militaire obligatoire ».

Les auteurs de la réforme de 1935 se sont largement inspirés du régime de l'armée impériale de 1914 (1). Cependant l'obligation militaire est beaucoup plus étendue qu'autrefois. L'article 1er de la loi militaire du 21 mai 1935 revient sur ce sujet : « Tous les Allemands sont astreints au service militaire. En temps de guerre, chaque Allemand et chaque femme allemande sont tenus de servir leur pays ». Cette phrase contient une innovation en ce qu'elle astreint au service de la patrie, en cas de guerre, non seulement les hommes, mais encore les femmes. Cette disposition est inspirée du système de l'Etat totalitaire. Toutes les personnes soumises à l'obligation militaire ont donc, suivant l'article 5 de la loi, le devoir de se mettre à la disposition de l'armée. Le ministre de la guerre décide de leur emploi. Les besoins de l'armée doivent être, en cas de guerre, satisfaits par priorité.

Le national-socialisme a voulu former une armée populaire. Il a donc éliminé tout ce qui pouvait apparaître comme un privilège accordé à certaines catégories de personnes. C'est ainsi que l'exemption dont jouissaient autrefois les membres de familles prin-

(1) Duquesne, *Allemagne contemporaine*, 20 août - 20 septembre 1936, p. 129. Dans l'ancienne armée, le soldat allemand faisait partie du Landsturm I de 17 à 19 ans, au lieu de l'Ersatzreserve actuellement et du Landsturm II de 40 à 45 ans au lieu de la Landwehr actuellement. Dans la nouvelle armée la présence dans le Landsturm est illimitée au delà de 45 ans.

cières n'a pas été reprise. Cependant l'article 14 de la loi maintient l'exemption de service militaire pour les clercs. A part cette exception, le système allemand rappelle le système français suivant lequel tout homme doit le service militaire hors le cas d'incapacité physique.

1° *Le devoir militaire :*

Pour accomplir le service militaire, il faut remplir certaines conditions juridiques et physiques.

A. — Il faut, d'abord, être ressortissant du Reich (*Reichsangehöger*). L'article 1er de la loi de Nuremberg du 15 septembre 1935 sur les citoyens d'Empire donne la définition : « Est ressortissant celui qui appartient au groupement de protection (*Schutzverband*) de l'Empire allemand et a pour cette raison des obligations particulières envers lui ».

D'après l'article 18 de la loi du 21 mai 1935, le fait d'avoir une nationalité étrangère n'empêche pas d'être ressortissant du Reich. La loi Delbrück n'a pas été oubliée par le IIIe Reich ; la double nationalité est toujours en honneur !

Mais il ne suffit pas d'être ressortissant du Reich. Il faut être aussi aryen.

La descendance aryenne est une condition préalable à l'accomplissement du service militaire actif.

Elle a été édictée par l'article 15 de la loi militaire du 21 mai 1935 modifiée par la loi du 26 juin 1936 qui a substitué aux règles posées par le premier texte un régime nouveau basé sur la distinction entre « juifs » et « métis ».

L'accomplissement du service militaire par les non-aryens est réglé par l'article 19 de l'ordonnance du 17

avril 1937 (1) sur la révision et la levée. Les juifs ne sont pas, en temps de paix, appelés au service militaire ni au service du travail. Ils sont versés dans l'Ersatzreserve II. Les métis juifs, par contre, doivent le service militaire et le service du travail.

La définition du Juif est donnée par l'ordonnance du 19 novembre 1935 pour l'exécution de la loi de Nuremberg, du 15 septembre 1935 sur les citoyens d'Empire: « Est juif celui qui descend d'au moins trois grands-parents purement juifs par la race ». Les métis juifs (*Jüdische Mischlinge*) sont, d'après la même ordonnance », les individus qui ont dans leur ascendance un ou deux grands-parents purement juifs par la race » (2).

Enfin, il ne faut pas être indigne. Les cas d'indignité sont énumérés par l'article 13 de la loi du 21 mai 1935.

« Est indigne de servir et de ce fait exclu du service militaire, quiconque : *a*) est détenu dans une maison de correction, *b*) ne possède pas les droits civiques, *c*) est soumis aux mesures de sûreté et d'amendement d'après le paragraphe 42 a du Code pénal allemand, *d*) a perdu la dignité de servir par arrêt de la juridiction militaire, *e*) a été puni par les tribunaux pour menées contre la sûreté de l'Etat.

« Le ministre de la guerre du Reich peut admettre des exceptions pour les alinéas 1 c et e...

« Les jeunes gens qui sont soumis à l'obligation militaire et qui ont été déchus de l'aptitude aux fonctions publiques ne pourront être convoqués qu'après le délai prévu au jugement pour cette peine infamante ».

---

(1) *Reichsgesetzblatt*, I, p. 469.
(2) *Reichsgesetzblatt*, I, pages 1146 et 1333.
Traduction française du Professeur Eisenmann, Les lois de Nuremberg, *Allemagne Contemporaine*, Janvier 1936.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la loi du 21 mai 1935 mentionne expressément les sous-diacres appartenant à la religion catholique comme dispensés du service militaire.

B. — En ce qui concerne l'aptitude physique, sont exemptés du service militaire les hommes reconnus inaptes par un médecin militaire.

Les conditions d'aptitude physique ne sont pas fixées par la loi, mais par un règlement du ministre de la guerre (1). Les hommes sont classés en six catégories : 1) bons pour le service, 2) bons sous réserve, c'est-à-dire ceux présentant une tare physique réduisant leur aptitude, 3) inaptes temporaires, c'est-à-dire ceux atteints de faiblesse, 4) aptitude limitée susceptible d'une utilisation dans l'armée, 5) inaptes au service armé, mais aptes à d'autres emplois, 6) entièrement inaptes. Cette énumération permet donc une utilisation complète du contingent.

2° *La durée des obligations militaires :*

Elle s'étend, aux termes de l'article 4 de la loi du 21 mai 1935, « du moment où s'achève la 18e année au 31 mars qui suit l'accomplissement de la 45e année ».

Mais l'article 6 de la même loi donne le droit au ministre de la guerre d'étendre la durée de cette obligation en cas de guerre ou de nécessités particulières. Cette disposition est d'une grande importance, puisqu'elle permet au ministre de la guerre, sans aucune formalité, sans aucun contrôle parlementaire, d'adapter les obligations militaires aux nécessités du moment ou aux exigences de ses desseins. Prétextant le fait que

(1) Jean Clad, Bulletin mensuel jaune de l'Office régional d'Informations, 20 Juin 1935, et l'art. 47 de l'ordonnance du 17 avril 1937.

la Prusse orientale est séparée du reste de l'Allemagne par le couloir polonais et crée des difficultés spéciales de défense du territoire et qu'en outre la densité de la population y est faible, le ministre de la guerre a décidé d'étendre jusqu'à 55 ans au lieu de 45 ans les obligations militaires des hommes de cette province.

A. — La loi du 21 mai 1935 fait une distinction entre le devoir militaire ou obligation militaire (*Wehrpflicht*) et le service militaire (*Wehrdienst*). Nous avons vu que tous les Allemands étaient astreints au service de la patrie.

Le devoir militaire s'accomplit par le service militaire qui comprend, d'une part, le service actif proprement dit et, d'autre part, le service dans les réserves ce que la loi appelle « le service militaire dans la position de congé » (*Wehrdienst im Beurlaubtenstande*).

Sont considérés comme se trouvant dans la position du service actif (*im aktiven Wehrdienst*) : les hommes qui accomplissent leur service actif, les officiers et sous-officiers de l'active, les engagés volontaires servant au-delà de la durée du service actif, les fonctionnaires de l'armée.

La durée du service militaire actif est, suivant l'article 8 de la loi militaire, fixée par le Führer-chancelier. Cette grave décision est donc laissée à l'initiative et à l'impulsion d'une seule et unique volonté. Un décret du Führer du 22 mai 1935 avait fixé à un an la durée du service actif. Un décret du 24 août 1936 a élevé cette durée à deux ans.

Les hommes sont appelés à vingt ans (art. 8 n° 2 de la *Wehrgesetz*), mais ils sont, à partir de 18 ans, soumis à l'obligation militaire (*wehrpflichtig*).

Les hommes aptes au service militaire appartiennent successivement à l'active, à la réserve, à l'Ersatzreserve — réserve de complément —, à la Landwehr, au Landsturm. Le passage dans ces différentes catégories est assez compliqué. Voici comment l'explique M. Duquesne dans sa savante étude sur le nouveau régime juridique des forces militaires en Allemagne (1).

« L'*Ersatzreserve* sans détermination reçoit tous les Allemands « à partir du moment où ils commencent à être tenus de l'obligation militaire » ; elle les garde jusqu'au jour où leur situation militaire est fixée, soit par engagement dans le service actif, soit par la décision qui est prise à leur égard lors des opérations de révision.

« Cette catégorie se recrute et se renouvelle, suivant un rythme normal, par l'entrée dans l'*Ersatzreserve* de tous les jeunes Allemands qui atteignent leur 19e année et par le passage de ces mêmes Allemands dans une autre catégorie lors de leur engagement ou lors de la révision de leur classe. Elle joue à leur égard le rôle de l'ancien *Landsturm,* avec cette différence, plus théorique que pratique pour des hommes qui n'ont pas encore été recensés, que les hommes de l'*Ersatzreserve* sont en position de congé de disponibilité.

« Mais la définition de cette *Ersatzreserve* indéterminée conduit à y faire rentrer en bloc les hommes des classes anciennes qui n'ont atteint l'âge de la conscription que depuis l'armistice et qui, par suite de la suppression du service militaire obligatoire, n'ont pas été soumis à la révision, donc aux hommes de la

(1) *Allemagne Contemporaine,* 20 août-20 septembre 1936.

classe 1900 et des classes suivantes. Ce lot ira en se réduisant pour des causes diverses...

« L'*Ersatzreserve I* reçoit, lors de la révision, tous les hommes aptes au service militaire (*werfähig*), c'est-à-dire tous les hommes qui réunissent les conditions juridiques d'aptitude à ce service et qui, en même temps, sont reconnus bons pour le service I ou II ou bons sous condition.

« Les conscrits appartenant à la population maritime (*seemännische Bevölkerung*) ou à la population de l'aviation (*fliegerische Bevölkerung*), c'est-à-dire les hommes qui exercent des professions ou pratiquent des sports en rapport avec la navigation maritime ou l'aviation, sont affectés à l'*Ersatzreserve* I de la marine ou à l'*Ersatzreserve* I de l'aviation ; les autres sont versés dans l'*Ersatzreserve* I de l'armée.

« C'est dans cette *Ersatzreserve* I que les Commandants des subdivisions de recrutement lèvent les hommes qui sont appelés sous les drapeaux, soit pour le service actif normal (un an), soit pour une instruction de courte durée (*kurzfristige Ersatzreserveausbildung*) ; les premiers ne sont pris que parmi les hommes bons pour le service ; les hommes conditionnellement bons ne sont convoqués que pour une instruction de courte durée.

« A l'*Ersatzreserve* II sont affectés les hommes qui ne peuvent pas être appelés au service actif à raison de condamnations antérieures ou à raison de leur origine non aryenne, ceux qui n'ont qu'une aptitude physique limitée (*beschränkt tauglich*) ou sont inaptes au service armé (*untauglich für Waffendienst*) et les clercs catholiques qui ont reçu le sous-diaconat. Les hommes

de l'*Ersatzreserve* II y restent jusqu'au 31 mars de l'année dans laquelle ils achèvent leur 35e année (1).

« La *Réserve* reçoit comme précédemment les hommes qui sortent du service sous les drapeaux, mais les garde désormais jusqu'au 31 mars de l'année dans laquelle ils achèvent leur 35e année ; elle se divise, en outre, en réserve I pour les hommes ayant fait au moins 9 mois de service actif et en réserve II pour les hommes ayant reçu une instruction de courte durée d'au moins 2 mois.

« La *Landwehr* comprend les hommes soumis à l'obligation militaire du 31 mars de l'année dans laquelle ils achèvent leur 35e année au 31 mars qui suit l'achèvement de la 45e année ; les hommes venant de la Réserve I et II, c'est-à-dire instruits, forment la *Landwehr* I ; ceux venant de l'*Ersatzreserve* I et II, donc non instruits, forment la *Landwehr* II.

« Les hommes de la *Réserve*, de l'*Ersatzreserve* et de la *Landwehr* sont en position de congé ; comme tels, ils sont soumis au contrôle habituel des autorités de recrutement et peuvent être appelés à des périodes d'exercice. La durée de ces périodes d'exercice n'est plus légalement fixée, elle dépend uniquement du ministre de la guerre. Celui-ci peut même, en cas de besoin et pour une durée limitée, appeler au service actif les hommes en position de congé.

« Le *Landsturm* ne comprend que les hommes ayant dépassé 45 ans et dont l'obligation militaire a été prorogée, en cas de guerre ou de nécessité spéciale, par

---

(1) A l'*Ersatzreserve* sont également affectés les hommes en surnombre (*überzählig*). La situation démographique de l'Allemagne est telle qu'il peut arriver que l'effectif d'une classe dépasse le chiffre du contingent pratiquement incorporable.

une décision du ministre de la guerre. Ceux qui ont reçu antérieurement une instruction militaire forment le *Landsturm* I ; les autres appartiennent au *Landsturm* II. Les hommes du *Landsturm* sont soumis, par voie d'analogie, aux obligations des hommes en congé de disponibilité, lorsque leur classe a fait l'objet d'un appel spécial au titre du *Landsturm*, ou lorsque leurs classes sont placées sous le régime d'un appel général et permanent, comme cela a eu lieu pour les hommes de 45 à 55 ans domiciliés ou résidant d'une manière durable en Prusse Orientale. La catégorie du *Landsturm* est désormais très réduite ».

B. — De même que le Führer fixe la durée du service militaire, le ministre de la guerre fixe la durée et la fréquence des périodes des réservistes (art. 20). L'article 22 al. 2 lui donne également le droit de conserver sous les drapeaux la classe et de rappeler à l'activité les réservistes. Ces dispositions sont très importantes. Elles permettent au ministre de la guerre d'opérer, sous prétexte de poursuivre l'instruction des réservistes, une mobilisation camouflée. C'est ce qui s'est passé, durant l'été de 1938, dans l'affaire tchécoslovaque et 1939 dans la campagne contre la Pologne. La durée des périodes militaires a été fixée à 26 semaines pour les hommes de la première réserve, à 26 semaines pour les hommes de la deuxième réserve, à 16 semaines pour les hommes des formations territoriales. Les officiers sont soumis à des périodes dont la durée ne doit pas excéder, en principe 16 semaines (1).

L'article 19 de la loi du 21 mai 1935 institue une surveillance des hommes soumis au service militaire.

(1) *Frankfurter Zeitung*, n° 166, de 1939.

Cette surveillance est exercée par les bureaux de recrutement (*Ersatzdienststellen*) en collaboration avec l'autorité administrative. En vertu de cette disposition les réservistes sont convoqués, en principe une fois par an, à des revues d'appel (*Wehrversammlungen*).

***

D'après les renseignements donnés par M. le député Bernier dans ses remarquables rapports sur le budget de la guerre (1937 et 1938), le III[e] Reich disposerait, approximativement et en permanence, au titre des forces terrestres des effectifs suivants :

Armée	850.000 hommes
dont : 800.000 hommes d'active	
50.000 de réserves (unités d'*Ergänzung*) (1)	
Troupes auxiliaires encasernées (*Verfügungstruppen*).	30.000 hommes
Service du Travail	200.000 hommes
	1.080.000 hommes (2)

« Cet effectif du temps de paix, conclut M. Bernier, permet à l'Armée allemande de maintenir ses unités élémentaires à un chiffre très voisin des effectifs de guerre. Elle est donc en mesure d'être mobilisée dans un minimum de temps, avec un nombre infime de réservistes ».

La période des classes creuses dues à la guerre 1914-1918 étant passée, le nombre des hommes de vingt ans se monte à 485.000 en 1939 et à 636.000 en 1940.

L'instruction des réserves a fait l'objet d'un effort

(1) Définition de ce terme p. 138.
(2) Ce chiffre semble inférieur à la réalité puisque le service du travail comprend 300.000 hommes. Les effectifs sous les drapeaux étaient d'environ 1.100.000 hommes en 1939.

considérable. Cet effort s'est appliqué aux hommes qui, par suite de la suppression du service militaire obligatoire par le Traité de Versailles, n'avaient pas été appelés sous les drapeaux. Il s'agit donc des hommes nés entre 1900 et 1913 (1).

Lors de l'application de la loi du 21 mai 1935, l'autorité militaire considéra qu'il n'y avait pas lieu d'appeler au service actif les hommes ayant dépassé 25 ans. C'est pourquoi au début de l'année 1935, le commandement allemand a entrepris de les instruire. Il a constitué des unités spéciales dans lesquelles ces hommes servaient deux mois. Le nombre de ces unités spéciales dénommées « unités d'*Ergänzung* » permettait d'instruire, par séries, un total d'environ 50.000 hommes. Le nombre des séries instruites par année étant de cinq en moyenne, on pouvait estimer à un minimum de 200.000 hommes les réservistes annuellement convoqués. Les hommes de cette catégorie — 50.000 environ — s'ajoutaient donc à l'effectif des hommes de l'active présent sous les drapeaux. Les hommes ayant fait la guerre furent appelés pour de courtes périodes de remise en main.

Dans l'armée toutes les divisions effectuaient des manœuvres d'ensemble, fréquemment suivies de manœuvres de corps d'armée. En septembre 1937, ont eu lieu les grandes manœuvres de la *Wehrmacht* combinées entre l'armée de terre, l'armée de l'air, l'armée de mer, auxquelles ont participé 3 corps d'armée. Au cours de ces manœuvres, des convocations nombreuses

(1) En Allemagne les classes sont désignées par le millésime de l'année de naissance.

de réservistes ont été faites, soit dans les unités actives, soit dans les unités de formation.

Dans son rapport sur le budget de la guerre de 1937, M. le député Bernier a indiqué les éléments pouvant entrer dans la composition de l'armée mobilisée et la situation probable des réserves :

« Le commandement allemand pourrait disposer pour la mise sur pied de l'armée mobilisée, des moyens suivants :

— les forces permanentes du temps de paix,

— les hommes de l'armée régulière libérés,

— les hommes libérés de la *Landespolizei* (1),

— les volontaires à temps que l'armée et la police ont instruits en plus de leurs effectifs normaux,

— les hommes appartenant aux classes ayant échappé au service obligatoire et instruits dans les unités d'*Ergänzung* mises sur pied depuis le début de 1935 pour l'instruction de ces classes,

— le personnel instruit en vue du *Grenzschutz*,

— tous les anciens combattants aptes au service militaire ; une partie d'entre eux a été entraînée dans les organisations paramilitaires, ou instruite au titre du *Grenzschutz*,

— enfin, tout le personnel n'entrant pas dans les catégories ci-dessus et qui a été entraîné dans les formations paramilitaires ; ce personnel doit, dans son ensemble, recevoir une instruction complète afin de pouvoir prendre place comme combattants dans les for-

(1) La *Landespolizei* constituait, avant 1935, la police d'Etat encasernée, à caractère nettement militaire ; elle a été intégrée dans l'armée en 1935, après l'institution du service militaire obligatoire, pour tout le territoire du Reich à l'exception de la zone démilitarisée, et en mars 1936, pour cette zone démilitarisée.

mations de campagne ; il peut être utilisé immédiatement à la mobilisation pour prendre rang comme non combattants dans les unités et les services de l'armée.

« Les efforts entrepris par le haut commandement allemand, surtout depuis le début de l'année 1935, lui ont permis d'accroître l'importance de ses réserves instruites, et on peut estimer que, dès la fin de l'année 1937, les effectifs de ces réserves ont atteint des chiffres de l'ordre de grandeur ci-après :

— Réserves instruites de très bonne qualité : hommes libérés de l'armée et de la police	900.000 hommes
— Réserves instruites de valeur variable : volontaires à temps ayant effectué des stages au cours des années antérieures, environ	250.000 hommes
— Hommes instruits dans les unités d'*Ergänzung*, environ	600.000 hommes
— Hommes ayant reçu une instruction permettant leur emploi, soit dans les formations de couvertures, soit comme non combattants, environ	900.000 hommes
— Réserves correspondant aux classes plus anciennes (tous les anciens combattants encore physiquement aptes) plus de	1.800.000 hommes

« Parmi ces derniers, 25.000 ont maintenu leur entraînement dans les organisations paramilitaires ; les

autres ne pourraient être utilisés qu'après une période d'adaptation.

« Cette récapitulation fait apparaître l'effort considérable fait par l'Allemagne pour rattraper le retard dû aux années pendant lesquelles elle n'a pu réarmer à sa guise, conclut M. le député Bernier. Au rythme actuel, on peut considérer que ce retard sera rapidement, dans un délai que le commandement allemand essaiera de réduire au minimum, entièrement comblé et que l'Allemagne pourra disposer de toutes les ressources qui peuvent être tirées d'une nation peuplée de 66 millions d'habitants et particulièrement riche en jeunes générations ».

Cette situation a subi des modifications profondes au cours de la mobilisation opérée en 1938 à propos de l'action contre la Tchécoslovaquie. Et l'on peut toujours évaluer les effectifs de l'armée active à 900.000 hommes, il faut, par contre, insister sur les changements opérés dans la réserve.

Le commandement allemand ne s'est pas borné, comme les années précédentes, à poursuivre dans des unités spéciales (*Ergänzungs-Einheiten*) l'instruction des hommes appartenant aux classes ayant échappé au service militaire obligatoire. Il a procédé à la convocation d'un nombre important de grandes unités de formation. Le nombre de grandes unités de formation, ainsi mises sur pied en 1938 pouvait être évalué à une vingtaine. Le nombre des réservistes convoqués, pour une période variant de 3 à 6 semaines, a été d'un million environ (1).

(1) Paul Bernier, Rapport sur le budget de la Guerre, exercice 1939, p. 14.

La même procédure fut suivie en 1939 contre la Pologne. Depuis le début de l'été, les convocations de réservistes se sont poursuivies à un rythme accéléré. Les périodes étaient prévues pour trois mois. On ne pouvait manquer d'observer que c'était là un temps bien long pour une période ordinaire. A la fin du mois d'août, des milliers d'anciens officiers, sous-officiers et soldats, qui avaient fait la guerre, furent convoqués. Le ministère de la Guerre, avait, en effet, la possibilité de procéder à une mobilisation camouflée, puisque la loi donnait le droit de fixer la durée et la fréquence des périodes des réservistes, de les rappeler à l'activité.

Bien que le service militaire obligatoire n'ait été rétabli qu'en 1935, le III[e] Reich disposait donc en 1939 d'un nombre élevé de réservistes plus ou moins instruits. On estime qu'avec une population de 80 millions d'habitants, l'Allemagne pourra mobiliser un total de 11 millions d'hommes en fournissant un effort considérable. A l'heure actuelle, les Allemands pourraient en mettre à la rigueur sur pied 7 millions dont 5 entraînés ou partiellement entraînés au printemps de 1940. Ultérieurement, deux millions d'hommes pourraient être appelés dès que des camps d'entraînement, des instructeurs et des armes seraient disponibles. Mais, par suite des lacunes de leur organisation, la valeur militaire de ces 7 millions d'Allemands est discutable.

CHAPITRE IV

Gouvernement et haut-commandement Organisation générale des forces militaires

Le droit public hitlérien a créé, suivant le programme du parti, « un vigoureux pouvoir central du Reich ». Ce principe se retrouve dans l'organisation du haut-commandement (*Befehlgewalt*) et dans les rapports de ce haut-commandement avec le gouvernement. Le national-socialisme a fait application au haut commandement de ces deux axiomes : 1) concentration, 2) subordination hiérarchique.

La solution allemande est d'autant plus intéressante que l'organisation du haut commandement a donné lieu à d'amples discussions dans d'autres Etats.

L'article 3 de la loi militaire du 21 mai 1935 fait du Führer-chancelier le commandant suprême des forces militaires (*Oberster Befehlshaber der Wehrmacht*). Au-dessous de lui, le ministre de la guerre exerce le haut commandement des forces militaires (*Oberbefehlshaber der Wehrmacht*).

Jusqu'au 4 février 1938, les fonctions de commandant des forces armées du Reich et de ministre de la guerre furent réunies entre les mains du maréchal von Blomberg. La réforme du 4 février consista à retirer au maréchal von Blomberg les fonctions de comman-

dement en chef des forces armées et de ministre de la guerre.

Le Führer exerce dorénavant et directement le commandement de toutes les forces armées (*Die Befehlsgewalt über die Wehrmacht*).

La direction centrale des forces armées (*Wehrmachtsamt*) est passée, avec ses tâches propres, en tant que commandement suprême des armées (*Oberkommando der Wehrmacht*) sous le commandement direct du Führer et constitue son état-major militaire. Le chef de l'Etat-major est le chef du *Wehrmachtsamt*. Il a le titre de chef du commandement suprême de l'armée (*Chef des Oberkommandos der Wehrmacht*). Il a rang de ministre du Reich. Le chef du commandement suprême de l'armée est chargé en même temps des affaires du ministère de la guerre. Il exerce, au nom du Führer, les pouvoirs qui appartenaient précédemment au ministre de la guerre.

En temps de paix, le commandement suprême de l'armée assure, selon les instructions du Führer, la préparation militaire de la défense du Reich dans tous les domaines.

Par suite de cette réforme, un décret du 4 février 1938 a nommé Chef du Commandement suprême de l'Armée (*Chef des Oberkommandos der Wehrmacht*) le général d'artillerie Wilhelm Keitel. C'est cet officier général qui assure effectivement, au nom du Führer, le commandement. Si l'on fait de la législation militaire comparée, le Général Keitel a une situation intermédiaire entre celle jadis occupée par le Maréchal von Blomberg et celle dévolue en France au Général Gamelin par le décret du 21 janvier 1938. Le Général Kei-

tel, né en 1882, a fait la guerre comme capitaine commandant une batterie, puis à l'Etat-Major. De 1920 à 1922, il fut professeur à l'Ecole de Cavalerie. Sauf des commandements temporaires exercés à Brême et à Potsdam, il a fait presque toute sa carrière au Ministère de la Guerre, Général-Major en 1934, il fut nommé, en 1935, à la Direction centrale des forces armées.

Le haut commandement est divisé en quatre « groupes » : 1° Etat-Major du Führer ; 2° Services généraux des forces armées ; 3° Défense Nationale ; 4° Economie militaire (*Wehr-Wirtschaft*). Le troisième groupe est commandé par le Vice-Amiral Canaris. Sous les ordres de cet officier général fonctionnent les services du groupe d'espionnage et de contre-espionnage dénommé « Groupe de défense » (*Abwehr-Gruppe*) du Colonel Reinecke.

A. — Jusqu'au 4 février 1938, le Führer-chancelier était, suivant la loi organique du 21 mai 1935, chef suprême de l'armée. Mais, sous ses ordres, par l'effet d'une délégation législative, le ministre de la guerre du Reich exerçait effectivement, comme successeur du ministre de la Reichswehr, le commandement. Le nouveau texte confère pratiquement l'exercice du commandement à M. Hitler seul. Il s'agit donc d'une réunion des deux capitaines, d'un renforcement de l'action personnelle du Führer sur l'armée. On peut comparer cette situation à celle de M. Mussolini qui s'est attribué les ministères de la Défense Nationale.

Un article du major von Wedel, du commandement supérieur de l'armée, publié dans la revue *Die Wehrmacht*, donne d'intéressantes précisions sur le sens des mesures prises le 4 février par le Führer-chancelier.

Le major von Wedel relève qu'avant cette réforme, le ministère de la guerre se trouvait sur un pied d'égalité avec les autres ministères. « Aujourd'hui, par contre, écrit-il, le haut commandement des forces du Reich, soumis directement au Führer, est responsable de la préparation de la défense nationale dans tous les domaines ».

Sur quoi il ajoute : « toute l'armée s'est rapprochée du Führer qui vient de lui donner une preuve de confiance particulière.... Les soldats de l'Allemagne nationale-socialiste savent qu'ils ont la confiance du Führer et feront de leur mieux pour ne jamais la décevoir ». Il constate, enfin, qu'en dehors des questions militaires proprement dites, l'armée, du fait de sa représentation au cabinet secret, se voit attribuer dans les grandes questions de politique étrangère le rôle qui lui revient « comme instrument de puissance de l'Etat ».

Le général Keitel, nommé chef du commandement suprême de l'armée, a été, en effet, nommé membre du conseil secret. Voici l'ordonnance du Führer créant ce conseil :

« J'institue un conseil privé de mon cabinet pour me conseiller dans la gestion de la politique étrangère. Je nomme président de ce conseil le ministre du Reich baron von Neurath. Je nomme membres de ce conseil : le ministre des affaires étrangères Joachim von Ribbentrop, le président du conseil prussien et ministre de l'air général feld-maréchal Hermann Goering, l'adjoint du Führer Rudolf Hess, le ministre de la propagande Josef Gœbbels, le ministre du Reich et chef de la chancellerie, le docteur Lammers, le chef suprême de l'armée de terre, général von Brauchitsch, le chef suprême

de la marine, amiral Raeder, et le chef du commandement des forces armées, général Keitel ».

L'admission des chefs militaires au sein de ce conseil est-elle destinée à donner à l'armée une satisfaction en lui assurant cette participation aux affaires de l'Etat dont nous avons parlé dans le chapitre sur la politique intérieure ? Il semble que cette satisfaction soit platonique, attendu que le conseil privé ne paraît jouer aucun rôle. La présidence de M. von Neurath était une satisfaction de même ordre pour le ministre des Affaires étrangères remplacé le 4 février 1938, par M. von Ribbentrop.

Une seconde décision du Führer, de la même date, édicta : « Le commandant en chef de l'armée, le général Brauchitsch, a rang de ministre du Reich, comme c'était déjà le cas du commandant en chef de la marine de guerre. Les commandants en chef de l'armée et de la marine de guerre participent, sur mon ordre, aux séances du cabinet du Reich ».

La situation du haut commandement dans le III[e] Reich est ainsi souveraine, tout au moins tant que le parti n'y fait pas obstacle, comme nous l'avons ci-dessus indiqué.

B. — D'après la loi du 21 mai 1935, les forces militaires (*die Wehrmacht*) se composent de l'armée de terre (*das Heer*), de la marine de guerre (*die Kriegsmarine*), de l'armée de l'air (*die Luftwaffe*) (1).

Chacune de ces trois forces armées a, dès le temps de paix, un commandant en chef subordonné au commandant suprême des forces militaires, c'est-à-dire au Führer lui-même.

(1) Le terme de « Reichswehr » est donc abandonné.

La nouvelle organisation allemande est donc un exemple unique de concentration d'autorité et de moyens militaires dans les mains d'un seul homme. Elle réalise, en outre, la réunion du commandement et de l'administration, le chef du commandement suprême de l'armée gérant les affaires du ministère de la guerre, les commandants en chef de l'armée de l'air et de la marine étant respectivement ministres de l'air et de la marine militaire. Enfin l'organisation des forces militaires allemandes du temps de paix est identique à son organisation du temps de guerre. Il en résulte un maximum de puissance interne, d'unité, de subordination, de faculté de manœuvre.

Si l'on compare cette organisation des forces militaires hitlériennes à l'organisation impériale, on constate que, sous Guillaume II, l'état-major général, le ministère de la Guerre dépendaient directement de l'Empereur. Il n'y avait donc aucune subordination entre ces différents organismes, d'où des rivalités et des conflits.

Au demeurant, les réformes accomplies, le 4 février 1938, dans le haut-commandement n'ont pas été seulement des réformes de structure. Elles ont eu pour conséquence de nombreuses mutations d'officiers généraux. Nous avons ci-dessus parlé du remplacement du Maréchal von Blomberg par le Général Keitel. Rappelons encore la nomination comme commandant en chef de l'armée de terre du général Brauchitsch, à la place du général von Fritsch. De même le général Guderian, commandant de la 2e division cuirassée, fut nommé commandant en chef des *Panzertruppen* à la place du général Lutz. Par contre, le parti ayant marqué un

point sur l'armée, le général Goering, ministre de l'Air et commandant en chef de l'armée de l'air, fut élevé au maréchalat.

Quoi qu'il en soit, le 4 février explique, peut-être, le coup de force du 11 mars 1938 contre l'Autriche. L'armée allemande avait été pourvue de nouveaux chefs.

L'organisation générale du haut-commandement et des forces militaires dans le III[e] Reich peut être représentée par le schéma ci-après :

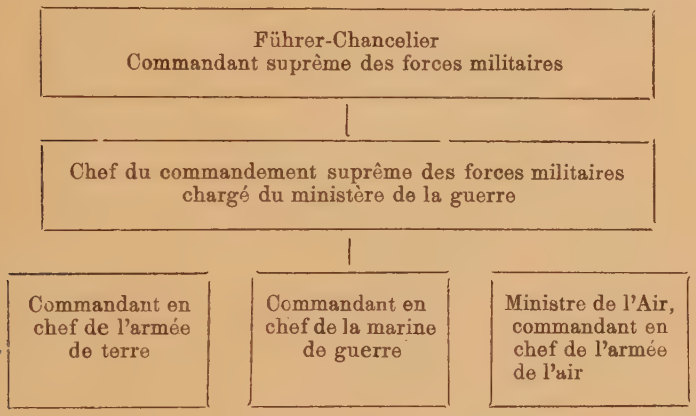

On a souvent prétendu qu'une organisation du haut-commandement, telle que celle prévue par le III[e] Reich était écrasante pour un seul homme, que cette centralisation des pouvoirs était excessive.

Nous ne pouvons mieux faire sur ce point que de citer le commentaire de l'un des spécialistes des questions militaires allemandes le Dr. Helmut Klotz, dans son livre *la Nouvelle Guerre allemande :* « Il est inutile de démontrer que l'argument des adversaires de l'organisation actuelle allemande, à savoir qu'on ne doit pas

faire peser sur le haut commandement la charge du travail administratif, tombe à faux. Si un état-major spécialisé dans les fonctions administratives du ministère de la guerre est mis à la disposition du commandement militaire, le problème est résolu. On y gagne que l'administration s'occupe davantage de la guerre qu'elle ne l'a fait d'une façon générale jusqu'ici, qu'elle est plus animée de « l'esprit du front » et ne croupit plus dans la poussière des bureaux. Si l'on veut à tout prix établir des cloisons entre le haut commandement militaire et l'administration, on ne peut et on ne doit le faire qu'en tenant compte du fait que la direction des opérations militaires et leur préparation priment toute autre considération. Administrateurs et techniciens du ministère de la Guerre n'ont pour rôle que de faciliter la tâche du commandement militaire. Le ministère de la Guerre n'est pas une institution isolée, qui puisse être séparée du front ou être engagée contre le front ; le ministère de la Guerre n'a qu'à exécuter les conceptions du commandement militaire dans la mesure des possibilités données. En d'autres termes, le ministère de la Guerre est le serviteur du commandement militaire. Toute autre solution est militairement malsaine et nuisible. La juxtaposition doit être écartée. Quant à la subordination du commandement militaire au ministère de la Guerre, c'est-à-dire le renversement des rôles, c'est une absurdité qui ne mérite pas d'être discutée ».

L'expérience seule pourra cependant montrer ce que vaut cette organisation.

TROISIEME PARTIE

La Force militaire allemande

CHAPITRE PREMIER

L'armée de terre[1]

A la tête de l'armée de terre, se trouve le commandement supérieur (*Oberkommando des Heeres*), composé du général commandant en chef (*Oberbefehlshaber*) du général chef d'état-major, de l'état-major de l'armée (*Generalstab des Heeres*).

Le chef d'état-major est assisté de trois sous-chefs qui se répartissent les sections du grand état-major : opérations, renseignements, organisation, Ouest, Est et Sud-Est, transports, histoire de la guerre, personnel, bureau cartographique.

La loi du 10 mars 1935 sur l'organisation générale de l'armée de terre — loi rétablissant le service militaire obligatoire — disposait dans son article 2 que l'armée allemande se composait, en temps de paix, de 12 corps d'armée et de 36 divisions. Ces chiffres n'avaient plus, avant la guerre, qu'une valeur historique. Ils étaient largement dépassés par le dynamisme hitlérien. Un 13e C. A. fut créé en octobre 1937, un 14e en février 1938, lors des réformes opérées dans le haut commandement.

Se fondant sur la loi allemande du 13 mars 1938 pour le retour de l'Autriche au Reich, le Führer prit immédiatement un décret militaire.

(1) Pour les uniformes, grades et insignes de l'armée de terre, voir les tableaux de *Der Dienst-Unterricht im Heere*, p. 112.

« Le Führer-chancelier, commandant suprême de l'armée, ordonne :

1° Le gouvernement fédéral autrichien a décidé la réunion de l'Autriche avec le Reich allemand. Le gouvernement du Reich a reconnu cette décision par une loi promulguée aujourd'hui :

2° Sur cette base, je décide :

L'armée fédérale autrichienne passe aujourd'hui sous mon commandement comme partie de l'armée allemande ;

3° Je nomme le général von Bock, commandant de la 8e armée, commandant de l'armée allemande à l'intérieur des frontières autrichiennes ;

4° Tous les membres de l'ancienne armée fédérale autrichienne devront immédiatement prêter serment à ma personne en ma qualité de commandant suprême.

Le général von Bock est chargé de prendre sans délai les ordonnances nécessaires ».

L'Anschluss ayant supprimé l'indépendance politique de l'Autriche, le Führer supprima aussitôt l'indépendance de l'armée autrichienne. Cette dernière fut complètement absorbée par l'armée allemande.

M. Hitler fit rapidement assermenter les troupes autrichiennes. Il mit à la retraite la grande majorité des généraux et officiers supérieurs de l'armée fédérale : la moitié à peu près, des anciens commandants de division, des chefs de service du ministère de la Guerre et de l'état-major, ainsi qu'une vingtaine de commandants de régiments, furent ainsi éliminés. Ces mesures parurent insuffisantes pour la pénétration du national-socialisme en Autriche. Non seulement beaucoup de corps de troupes furent dissous, mais encore de nom-

breux officiers autrichiens furent envoyés dans le Reich, tandis que des officiers allemands étaient désignés pour servir dans les régiments autrichiens. Il n'y aura plus, à l'avenir, de formation militaire purement autrichienne sur le territoire autrichien ; l'armée autrichienne tout entière est dissociée et répartie par petits groupes dans l'armée allemande.

Une décision du Führer, datée du 29 mars, a fixé la nouvelle organisation. L'Autriche constitue un groupe d'armée de la grande Allemagne, le groupe n° 5. Ce groupe et son état-major forment normalement le cadre d'une armée, avec deux corps portant les numéros 17 et 18, laissant ainsi place dans l'ancien Reich pour les numéros 15 et 16.

Ces dernières mesures complétaient l'encerclement militaire de la Tchécoslovaquie. Trois commandements de groupe sur cinq avaient leur quartier général à proximité de ce pays. Le commandement du groupe n° 3 se trouvait à Dresde, celui du groupe n°4 à Leipzig, celui du groupe n° 5 à Vienne. Le gros des forces allemandes était donc massé en vue d'une attaque préparée pour le début de l'automne 1938 contre le centre et le sud-est de l'Europe.

L'annexion du pays des Sudètes n'a donné lieu à aucune création de corps d'armée. Le pays a été réparti entre les 4e, 8e, 17e corps et occupé par les troupes appartenant à ces corps. L'établissement du protectorat allemand sur la Bohême et la Moravie a eu pour conséquence la dissolution de l'armée tchécoslovaque et la constitution d'une troupe gouvernementale tchèque de 7.000 hommes formant douze bataillons.

Voici l'énumération des 18 corps d'armée telle qu'elle existait en 1939 :

1er C. A. Königsberg ; 2e Stettin ; 3e Berlin ; 4e Dresde ; 5e Stuttgart ; 6e Munster-en-Westphalie ; 7e Munich ; 8e Breslau ; 9e Cassel ; 10e Hambourg ; 11e Hanovre ; 12e Wiesbaden ; 13e Nuremberg ; 14e Magdebourg ; 15e Iéna ; 16e Berlin ; 17e Vienne ; 18e Salzbourg.

A. — A envisager la répartition géographique des corps d'armée en ce qui concerne la frontière occidentale de l'Allemagne, on constate que le territoire du 6e C. A. (Munster) correspond à la frontière des Pays-Bas et à la partie septentrionale de celle de la Belgique ; du 12e (Wiesbaden) à la partie méridionale de la frontière de la Belgique, à la frontière du Luxembourg et à celle de la Lorraine ; du 5e (Stuttgart) à la frontière de l'Alsace. En retrait de cette première ligne de corps d'armée, s'en trouve une seconde échelonnée sur les points suivants : Hambourg, Hanovre, Magdebourg, Cassel, Nuremberg, Munich. Il y va donc d'une grosse orientation des forces militaires de l'Allemagne à l'ouest de l'Elbe. C'était le dispositif initial. Il est à remarquer que la Tchécoslovaquie était enveloppée par quatre corps dont nous avons donné les numéros à propos de l'annexion des Sudètes. Sur la frontière polonaise la répartition était moins dense. Néanmoins le IIIe Reich se préoccupait depuis plusieurs mois de la campagne de Pologne. En voici la preuve :

Sous ce titre « Nous avons besoin de troupes à l'Est », la revue militaire allemande *Militärwochenblatt* avait publié un article demandant une série de réformes dans l'instruction, l'armement et l'outillage des soldats

allemands, justifiée par le fait que l'armée allemande devait plus probablement être appelée à combattre à l'Est qu'à l'Ouest. Or, les champs de bataille de l'Est seraient très différents de ceux de l'Ouest, de telle sorte que l'équipement normal actuel du fantassin allemand serait insuffisant. Au surplus, ajoutait l'auteur de l'article, si la prochaine guerre devait encore une fois se décider sur le Rhin, l'Allemagne ne pourrait plus se permettre, comme en 1914, de dégarnir son front oriental au profit du front occidental. Pendant des années, le soldat allemand n'a tourné ses regards que vers l'Ouest ; il s'en est suivi la constitution d'une armée unique, dont l'équipement uniforme n'est prévu que pour un combat sur les champs de bataille occidentaux ; un régiment d'infanterie de Kœnigsberg est organisé et équipé exactement comme un régiment de Dusseldorf ou de Sarrebruck, aussi bien en ce qui concerne sa composition ou son équipement, que son armement ou sa motorisation. L'auteur faisait ensuite quelques suggestions sur l'instruction qui devrait être donnée aux troupes prévues pour les théâtres d'opérations orientaux (1).

Les dix-huit corps d'armée formaient six groupes d'armée (*Heeresgruppenkommando*) avec états-majors propres : groupe n° 1 à Berlin ; n° 2 à Francfort-sur-le-Mein ; n° 3 à Dresde ; n° 4 à Leipzig ; n° 5 à Vienne ; n° 6 à Hanovre. Au cours de l'année 1938, trois groupes avaient été créés : 4, 5 et 6.

B. — Chaque corps d'armée doit comprendre en principe trois divisions et différentes formations : reconnaissance, génie, formations spéciales. La division se

(1) Consulter sur ce sujet le *Bulletin quotidien* du 18 Janvier 1939 *de l'Office régional d'Informations*, Strasbourg.

compose de trois régiments d'infanterie, d'un ou de deux régiments d'artillerie et de troupes spéciales : un détachement de troupes d'observation, un détachement de troupes à armes blindées, un bataillon du génie, un détachement de reconnaissance, un détachement de transmission, un détachement sanitaire (1). Cette organisation ne semblait toutefois pas encore complète en 1939. Pour les corps nouvellement créés, les 14e 15e et 16e, aucune répartition de divisions n'avait été publiée. Le 16e C. A. semblait, d'ailleurs, n'être qu'une nouvelle organisation donnée au commandement des troupes cuirassées.

En fait, au début de l'année 1939, le commandement suprême des forces militaires indiquait que l'armée de terre comptait 39 divisions d'infanterie, (dont 4 motorisées), 3 de montagne, 4 légères motorisées, 5 cuirassées (*Panzerdivisionen*), 1 brigade de cavalerie. L'armée active allemande devait normalement avoir 54 divisions de ligne, plus les divisions cuirassées.

La division légère est une unité d'exploitation et de poursuite, analogue à la division légère mécanique, comprenant, par conséquent, une majorité de véhicules légers et rapides, dont les propriétés techniques sont du même ordre que celles de nos automitrailleuses de cavalerie.

La division motorisée est une division de toutes armes dont les troupes sont portées sur des véhicules automobiles non protégés, mais se distinguant complètement des camions ordinaires : voitures à six roues motrices, nullement liées aux routes, aptes, au contraire, à se déplacer rapidement à travers champs, et même à fran-

(1) Sur la composition détaillée des divisions et régiments des différentes armes de l'armée Allemande. Consulter le *Deutscher Wehr-Kalender* de 1939, p. 55 et suivantes.

chir des obstacles naturels tels que fossés et talus de moyenne importance. Son rôle est plutôt de soutenir les chars par l'infanterie.

Les divisions légères et motorisées, qui ont une plus grande vitesse et possèdent un rayon d'action plus étendu que les « Panzerdivisionen », paraissent avoir tenu le rôle principal dans la poursuite à travers les plaines polonaises. Ce sont elles qui ont effectué ces raids rapides qui les ont menées bien loin en avant du gros de leurs armées (1).

Nous consacrerons un chapitre spécial aux divisions blindées.

Des divisions de montagne (*Gebirgs-Division*) la 1ere, avec état-major à Garmisch-Partenkirchen, faisait partie du 7e C. A. ; la 2e et la 3e, partie du 18e. Ce corps ne comptait, en 1939, que ces deux divisions.

La construction des fortifications sur la frontière occidentale de l'Allemagne a donné lieu à la constitution de troupes frontalières (*Grenztruppen*), avec régiments d'infanterie et d'artillerie englobés dans des commandements spéciaux appelés *Grenzkommandos*, commandements-frontières.

L'Anschluss a permis au IIIe Reich de créer les grandes unités ci-après : 1 groupe d'armée ; 2 corps d'armée, 4 divisions d'infanterie dont deux de montagne et 1 cuirassée. L'annexion des territoires sudètes, tout en ne comportant pas la création de nouveaux corps, était de nature à procurer à l'armée une augmentation sensible de sa puissance.

L'accroissement des forces de l'armée de terre avait

(1) Divisions blindées et motorisées allemandes, le *Temps*, 15 octobre 1939.

été, en 1938, poursuivi à un rythme accéléré. On ne peut pas fixer actuellement un maximum à un accroissement bénéficiant d'une population de plus de 80 millions d'habitants et d'un énorme potentiel industriel. Avant la guerre, le IIIe Reich cherchait à mettre sur pied une armée qui équivalait à l'armée impériale de 1914, c'est-à-dire 25 corps d'armée. Le 13e C. A. comportait une division établie à Karlsbad avec le numéro 46. C'était le chiffre le plus élevé.

Au début de 1939, l'armée active comptait 900.000 hommes sous les drapeaux contre 500.000 en 1936.

En outre, l'effort de l'Allemagne avait porté sur le développement des unités de réserve générale qui comprenaient six régiments de chars, quatre groupes de reconnaissance motorisés, quatorze bataillons de mitrailleurs automobiles, quatre régiments d'artillerie automobile.

Le IIIe Reich avait fait aussi un effort considérable indiqué ci-dessus, pour l'instruction des réserves. Le commandement allemand ne s'est pas borné à poursuivre dans des unités spéciales (*Ergänzungs-Einheiten*) l'instruction des hommes ayant échappé au service militaire obligatoire. Il a procédé, lors de l'action contre la Tchécoslovaquie, à la convocation d'un certain nombre de grandes unités de formation (1). On estimait généralement, avant la guerre, que le IIIe Reich pouvait mobiliser à la rigueur 36 divisions de réserve, ce qui permettrait d'arriver à une centaine de divisions, toutes les formations de l'armée active donnant globalement 60 divisions. Toutefois il y avait encore beaucoup à

(1) M. le Député Bernier, dans son rapport sur le budget de la guerre de 1939, estime à une vingtaine le nombre des grandes unités de réserve mises sur pied en 1938.

faire au début de 1939 pour la mise sur pied des unités de réserve et leur encadrement (1).

***

Telle qu'elle est la nouvelle armée hitlérienne a une organisation plus simple que celle de l'ancienne armée impériale. Elle ne comprend plus de brigades, à une exception près. Les trois divisions de cavalerie de la Reichswehr ont été dissoutes en avril 1936. Leurs éléments ont, ou bien contribué à former la brigade de cavalerie (*Kavallerie-Brigade*) indépendante de Prusse orientale à Intersbourg (2) ou bien fait l'objet d'une répartition entre les divisions d'infanterie pour remplir des missions d'éclaireurs. Enfin, le fait qui caractérise les divisions de la nouvelle armée est le nombre de détachements motorisés. Cela répond à la conception de M. Hitler qui, dans les formations paramilitaires du parti national-socialiste, avait attribué une part prépondérante au corps motorisé (*Nationalsozialistisches Kraft-Korps*).

A chaque corps d'armée (*Armeekorps*) correspond une région ou cercle militaire (*Wehrkreis*). Le quartier général du commandant de région est le même que celui du corps d'armée (*Generalkommando*), le commandant de corps d'armée étant en même temps le commandant de la région militaire. Le principe d'un seul et même chef, militaire et administratif, était appliqué à l'échelon corps d'armée et région militaire

(1) Le général Serrigny dans son étude de l'armée allemande, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1940, écrit que cette armée possédait un officier pour 19 hommes en 1914, un pour 53 hommes en 1939.

(2) Trois régiments de cavalerie avec quatre escadrons et un escadron lourd motorisé doté d'armes antitanks, un groupe d'artillerie, un bataillon de cyclistes, un groupe de reconnaissance motorisé.

comme il l'est à l'échelon ministériel. Cette mesure a pour résultat de ne pas tenir l'administration en dehors ou à côté de la troupe, mais à son service.

Les régions militaires dépendent des mêmes groupes d'armées que les corps d'armée correspondants.

Les régions militaires sont divisées, pour le recrutement (*Ersatzwesen*) (1), en inspections militaires de recrutement (*Wehrersatzinspektionen*) et en districts militaires (*Wehrbezirke*). Ces services se composent d'inspecteurs du recrutement, de commandants de bureaux de recrutement et d'officiers de recrutement. Le recrutement procède à la révision (*Musterung*) et à la levée (*Aushebung*).

La révision consiste à fournir les éléments pour statuer sur l'aptitude du conscrit au service militaire, c'est-à-dire les affectations à l'*Ersatzreserve* I ou à l'*Ersatzreserve* II. La levée ne vise que les hommes affectés à l'*Ersatzreserve* I et a pour but de déterminer ceux d'entre eux qui seront recrutés par le service actif.

La région militaire, sur le territoire de laquelle se trouve stationné en temps de paix un corps d'armée, aura à jouer un rôle de premier ordre en temps de guerre puisqu'elle servira d'organe mobilisateur aux corps et divisions de réserve qui peuvent ainsi se multiplier.

Le nombre des régions militaires a dû être augmenté depuis l'annexion des territoires polonais. Au début de l'année 1940, la radio allemande a annoncé une visite du général von Brauchitsch, commandant en chef des forces terrestres, à la 21e région militaire à Posen.

(1) L'ordonnance sur le recrutement est du 17 avril 1937 (*Reichsgesetzblatt*, I, p. 469).

CHAPITRE II

Le développement de la puissance navale[1]

Différents arguments ont été exposés par le IIIe Reich afin de justifier la reconstruction de la marine de guerre. Il faut à l'Allemagne une marine marchande importante pour son commerce extérieur ; cette marine marchande a besoin d'être protégée, et cette protection ne peut être assurée que par la marine de guerre, laquelle doit protéger également la flotte de pêche. Mais — et c'est là un argument que nous retrouvons partout — son rôle essentiel est la défense des intérêts et des groupes ethniques allemands à l'étranger.

Voici ce qu'écrit, sur ce sujet, le *Deutscher Wehr-Kalender* de 1939 :

« Des millions d'hommes de descendance allemande ont trouvé dans des pays étrangers une deuxième Heimat. Beaucoup d'entre eux ont, dans une lutte incessante, conservé leur *Volkstum,* leur langue et leur culture. Nous avons non seulement le droit, mais le devoir, d'éviter par tous les moyens dont nous disposons, que les liaisons avec ces Allemands fidèles ne soient rompues. C'est, en première ligne, le devoir de nos navires de guerre de cultiver ces liaisons et de les renouer là où elles seraient déjà rompues, devoir que notre marine de guerre a rempli de tout temps avec un amour spé-

(1) Le tableau des uniformes, grades et insignes de la marine a été publié dans *Der Dienst-Unterricht im Heere,* p. 112 ; consulter également le *Deutscher Wehr-Kalender* p. 94 et suivantes.

cial et dont elle s'est encore chargée aussitôt après la guerre dans des circonstances difficiles dès qu'elle disposait de nouveau de quelques navires. Les voyages à l'étranger ont pour but, en première ligne, d'habituer l'équipage à la mer et de donner particulièrement aux officiers la formation nécessaire ; mais ils servent aussi à d'autres fins. Le fait que l'on montre la flotte allemande dans les pays étrangers, pour faire voir que l'Allemagne réclame et sait occuper sa part de la haute mer, donne un appui souhaité et sensible au commerce maritime allemand. Le navire de guerre lui-même est le signe le plus frappant de la capacité de production d'un pays. Un tel navire, avec ses machines très savantes, ses armes et son outillage si varié, peut presque être considéré comme une exposition d'échantillons techniques. Sa venue dans les pays étrangers et la visite que l'étranger lui fait en personne servent, ainsi que nous l'apprend l'expérience, de stimulant pour les acheteurs étrangers, et nos visites de navires de guerre à l'étranger ont rapporté presque toujours des commandes à nos industries.

« Pour les Allemands à l'étranger, la visite d'un navire de guerre est la visite d'un messager de la Heimat. Il ressort constamment des rapports fournis à ce sujet qu'une telle visite a contribué à fortifier la conscience d'être Allemand, à la réveiller dans les endroits où cette conscience était endormie, et à établir l'union là où régnait la désunion. La collaboration confiante de l'Etat-Major du navire avec les formations locales de l'organisation pour l'étranger du parti national-socialiste doit être soulignée spécialement à ce propos ».

A. — Le commandant en chef de la marine de guerre

dépend directement du commandant en chef des forces militaires. Il est en même temps chef de l'administration centrale de la marine (*Oberbefehlshaber der Kriegsmarine und Oberkommando der Kriegsmarine*). La marine a donc un chef unique, l'ancien ministère de la marine (*Reichsmarineamt*) ayant été supprimé.

L'organisation du temps de paix est identique à celle du temps de guerre. Les transformations, causes de perte de temps ou de tergiversations, sont donc évitées.

Toutes les autorités maritimes sont étroitement subordonnées au commandant en chef de la marine de guerre. Le commandant en chef dispose de cinq directions principales : le *Marinekommandant* (état-major général de la marine de guerre) ; l'*Allgemeine Marineamt* (qui s'occupe de la préparation matérielle de la marine : de lui dépendent les chantiers, les arsenaux, les ateliers ; il édite les cartes marines et dirige les travaux hydrographiques ; il prépare la solution des questions économiques du temps de guerre et surveille la marine marchande) ; le *Marineverwaltungsamt* (direction chargée de la solde, de l'habillement, de la nourriture et des casernements ; les intendants de la marine dépendent d'elle) ; le *Marinewaffenamt* (construction et équipement des canons, torpilles, mines et munitions) ; le *Marinekonstruktionsamt* (construction des navires et des machines des navires) (1).

Le commandant en chef de la marine a, en outre, sous ses ordres, le commandement de la flotte (*Flottenkommando*) dont l'état-major se trouve à Kiel, celui du secteur maritime de la Baltique (*Marinestation der-*

(1) D'après Helmut Klotz, *La nouvelle Guerre allemande*, p. 115.

Ostsee à Kiel), celui du secteur maritime de la mer du Nord (*Marinestation der Nordsee,* avec état-major à Wilhelmshaven). Des deux commandements de secteurs dépendent les formations de la marine à terre et la défense des côtes. Le commandant de la flotte a sous ses ordres les commandants des cuirassés, des éclaireurs, des torpilleurs, des poseurs de mines, des sous-marins.

B. — Suivant l'article 181 du traité de Versailles, « les forces de la flotte allemande de guerre » ne devaient pas dépasser six cuirassés du type *Deutschland* (10.000 tonnes), six croiseurs légers, douze destroyers, douze torpilleurs, et ne comprendre aucun sous-marin.

L'accord naval anglo-allemand du 18 juin 1935 déchira les clauses maritimes du traité de paix. Il reconnut à l'Allemagne le droit d'avoir une flotte représentant un tonnage égal à 35 % du tonnage de la flotte britannique.

Pour les sous-marins, l'Allemagne s'était réservé le droit à la parité avec l'Angleterre, mais avait déclaré vouloir, pour le moment, se contenter d'une proportion de 45 % seulement, quitte à user plus tard, si elle le jugeait nécessaire et après en avoir averti Londres, du surplus qui lui était consenti.

Les dispositions essentielles de cet accord du 18 juin 1935 furent confirmées par le traité anglo-allemand du 17 juillet 1937, portant adhésion de l'Allemagne au traité de Londres du 25 mars 1936.

L'U. R. S. S. adhéra également au traité de Londres.

M. le député Candace, dans son rapport sur le budget de la marine militaire de 1938, a donné quelques indications sur les traités navals bilatéraux du 17 juillet 1937 :

« Les deux accords suivent fidèlement le texte du traité

naval de Londres de 1936. La première partie de ces accords, qui contient la définition du tonnage standard des différentes catégories de bâtiments de guerre en activité et des bâtiments de guerre hors d'âge, est identique à la première partie du traité. La deuxième partie renferme les articles traitant des limites qualitatives. Le tonnage des cuirassés est limité à 35.000 tonnes et le calibre de leurs canons à 406 mm.

« La première limite de calibre de 356 millimètres, proposée dans le traité de 1936, mais qui a été délaissée à la suite de la non-acceptation du Japon, n'est pas mentionnée dans les nouveaux accords. La « zone de non-reconstruction », destinée à faire la distinction entre les cuirassés et les bâtiments légers de surface (croiseurs), s'étend de 10.000 à 17.500 tonnes pour le déplacement et de 203 millimètres à 254 millimètres pour le calibre des canons. Le déplacement des porte-avions est limité à 23.000 tonnes et le calibre de leurs pièces à 155 millimètres. Les sous-marins ne doivent pas dépasser 2.000 tonnes et leurs canons 130 millimètres. Sont acceptées en principe les restrictions affectant les croiseurs, restrictions contenues dans le traité de 1936 et suivant lesquelles aucun croiseur de la classe A (croiseurs dont les canons dépassent 155 millimètres) ne doit être construit tant que le traité restera en vigueur, et les croiseurs de la classe B (croiseurs dont les canons ne dépassent pas 155 millimètres) ne doivent pas avoir un déplacement supérieur à 8.000 tonnes.

« Ces accords bilatéraux ont été ratifiés le 4 novembre 1937 et, dès le 5 novembre, le *Times* publiait l'information suivante qui résume assez fidèlement l'exposé ci-dessus :

« Les ratifications des accords navals anglo-allemand et anglo-russe signés le 17 juillet ont été échangées hier au Foreign Office. Dans les deux cas, les instruments de ratification ont été signés par Sir Orme Sargent, Sous-Secrétaire d'Etat adjoint, au nom du gouvernement britannique, par le docteur Woermann, conseiller d'Ambassade, au nom de l'Allemagne, et M. Kahan, conseiller d'Ambassade, au nom de la Russie. L'entrée en vigueur des accords a lieu à la date de la ratification. Ces deux accords bilatéraux qui, techniquement, sont totalement indépendants, mais qui, en fait, sont en relation étroite, ont pour effet d'étendre les clauses du traité de Londres de 1936 à l'Allemagne et à la Russie. Ces puissances acceptent les limites apportées au tonnage et à l'armement des cuirassés prévus par le traité de Londres, se considérant liées par ce traité. Pour ce qui est de la Russie, des réserves sont faites concernant les forces navales d'Extrême-Orient, réserves qui existeront tant que le Japon n'aura pas souscrit aux limitations. Ces puissances s'engagent également à échanger avec la Grande-Bretagne toutes informations concernant leurs programmes de constructions nouvelles. Les clauses du traité naval de Londres de 1936 se trouvent maintenant étendues à toutes les grandes Puissances, exception faite pour l'Italie et le Japon ».

En raison de la politique allemande, on pouvait se demander quelle valeur attribuer aux accords germano-anglais.

Dès le 3 février 1939, le gouvernement allemand informa le gouvernement anglais de sa décision de porter sa flotte sous-marine à la parité de la flotte sous-

marine britannique et d'équiper deux croiseurs de 10.000 tonnes avec une artillerie qui les élèvera d'une classe.

Dans son discours prononcé à Wilhelmshaven, le 1er avril 1939, à propos du lancement du *Tirpitz,* le Führer ne sembla attribuer au traité naval anglo-allemand qu'une valeur relative : « La convention navale avec l'Angleterre a été conclue dans un désir mutuel. Ce désir ne peut pas être unilatéral. Si l'Angleterre ne l'a plus, la condition préalable de ce traité est supprimée. Nous nous sentons sûrs parce que nous sommes forts, et forts parce que nous sommes unis. Si d'autres Puissances veulent armer, nous aussi nous armerons et nous ne nous fatiguerons jamais. Je suis décidé à persévérer dans la voie que j'ai choisie, et je suis persuadé que nous y progresserons plus vite que les autres. Si d'autres peuples veulent mesurer leur force à la force du peuple allemand, l'Allemagne est aussi, à tout instant, décidée à le faire et en mesure de le faire ».

Dans sa note du 28 avril adressée au gouvernement britannique, M. Hitler a dénoncé, non seulement l'accord de juin 1935 limitant le tonnage global de la flotte allemande (à l'exception des sous-marins) à 35 pour 100 du tonnage de la flotte britannique, mais encore et également les clauses de l'accord de 1937, relatives à l'échange d'informations sur les programmes navals des deux pays. Pourtant, il avait voulu laisser subsister une parcelle de ces accords, puisqu'il s'était déclaré prêt à respecter les clauses de l'accord de 1937 imposant certaines restrictions dans le choix des unités et des armements navals. Cette dernière attitude s'expliquait parce que le Reich, dont les eaux n'ont pas une profondeur indéfinie, a tout à craindre du développement de la puissance qualitative de la flotte anglaise

qui attend les navires allemands à la sortie de la mer du Nord.

Le geste de l'Allemagne avait évidemment pour but d'encourager l'Angleterre à faire de nouvelles propositions et à lui laisser l'initiative de nouvelles négociations (1). Il était destiné à produire impression sur l'opinion allemande.

C. — D'après les renseignements officiels, la marine de guerre comprenait, avant la guerre, 86 navires jaugeant 164.946 tonnes, avec la répartition suivante : 6 bâtiments de ligne, 6 croiseurs, 38 contre-torpilleurs et torpilleurs, 36 sous-marins. Ce dernier chiffre semblait inexact ; nous l'indiquerons ci-dessous (2).

« L'effort de l'Allemagne, en matière de constructions neuves » indique M. le député Candace dans son intéressant rapport sur le budget de la marine militaire de 1939 « est particulièrement intense en ce qui concerne les sous-marins. Alors qu'elle n'en possédait pas avant l'accord anglo-allemand de 1935, elle en comptera cinquante avant la fin de l'année 1938, comprenant : 24 petites unités de 250 tonnes, destinées à la Baltique ; 16 de 500 tonnes, pour la mer du Nord ; 10 de 750 tonnes, ayant un grand rayon d'action et capables d'entreprendre de longues croisières en Atlantique. Bien que ne dépassant pas le tonnage prévu par l'accord anglo-allemand, la flotte sous-marine du Reich comptera bientôt un plus grand nombre d'unités que celle de la Grande-Bretagne. De nombreux sous-marins

(1) *Excelsior* du 29 avril 1939. La note allemande a été publiée dans *Le Temps* du 30 avril 1939. Voir également l'étude de René La Bruyère, dans le *Petit Parisien*, 1er mai 1939.

(2) Voir le tableau des forces composant la marine militaire allemande *Deutscher Wehr-Kalender*, 1939, pages 102 et 114.

allemands sont, en effet, beaucoup plus petits que les sous-marins britanniques » (1).

L'une des causes de la dénonciation des accords germano-anglais — en dehors du geste spectaculaire — était que l'Allemagne désirait recouvrer sa liberté vis-à-vis des sous-marins pour pouvoir, en cas de guerre, en inonder les mers comme en 1917.

Le livret annuel de la marine pour 1938 a publié le programme naval allemand. L'achèvement de ce programme était prévu pour 1942 avec les forces suivantes :

2 cuirassés de 35.000 tonnes, armés de canons de 381 millimètres, le *Bismarck* qui fut lancé le 14 février 1939 et le *Tirpitz* lancé le 1er avril ; d'après certains renseignements, l'Allemagne aurait, en outre, en chantier un navire de ligne qui déplacerait 40.000 tonnes et dont le tonnage dépasserait celui de 35.000 tonnes fixé par les traités ;

2 cuirassés de 26.000 tonnes, armés de canons de 280 millimètres, le *Gneisenau* et le *Scharnhorst* ;

3 cuirassés dits « de poche », de 10.000 tonnes, armés de canons de 280 millimètres, les cuirassés du type autorisé par le Traité de Versailles : *Deutschland, Admiral Scheer, Admiral Graf Spee* ;

3 croiseurs protégés de 10.000 tonnes, armés de canons de 203 millimètres ;

2 croiseurs de 10.000 tonnes, armés de canons de 152 millimètres ;

8 croiseurs de 6.000 à 7.000 tonnes, armés de canons de 152 millimètres ;

2 porte-avions de 19.250 tonnes ;

22 grands destroyers de 1.625 à 1.800 tonnes ;

(1) Voir également sur ce sujet la *Revue Maritime*, décembre 1938.

30 destroyers plus petits ;

61 sous-marins de croisière (1).

Le tonnage prévu de cette flotte serait de 400.000 tonnes environ.

Le développement de la marine de guerre allemande devait être examiné, avant le 28 avril 1939, en fonction des accords internationaux. Par suite du réarmement naval anglais, il fallait s'attendre à une augmentation des constructions neuves de l'Allemagne. On sait, en effet, que, suivant l'accord naval anglo-allemand de 1935, la flotte du Reich pouvait atteindre un tonnage égal à 35 pour 100 du tonnage britannique. Cependant, en tout état de cause, ces chiffres sont encore loin d'être atteints : l'Angleterre possède plus de 2 millions de tonnes en construction ou en service ; il faudrait donc que l'Allemagne possédât 700.000 tonnes pour avoir 35 % du tonnage anglais ; or, la flotte du III[e] Reich n'atteint à l'heure actuelle que 170.000 tonnes, et ci-dessus a été indiqué le chiffre de 1942 : 400.000 tonnes. En outre, une clause de l'accord anglo-allemand du 17 juillet 1937, par lequel l'Allemagne a adhéré à l'accord naval de Londres de 1936, reconnaissait aux bâtiments allemands construits avant 1935 des limites d'âge nettement inférieures à celles fixées par le traité de Londres. M. le député Candace cite les exemples suivants : le cuirassé *Deutschland* sera considéré comme hors d'âge à partir de 1948, soit quinze ans après son achèvement, alors que la limite d'âge normale (vingt-six ans) en aurait ajourné le remplacement jusqu'en

(1) L'annuaire naval italien annonça que le Reich comptait mettre en construction, en 1939, vingt-huit nouveaux sous-marins. Si la nouvelle était exacte, le nombre des sous-marins aurait été ainsi porté à près de quatre-vingt-dix, ce qui est très douteux.

1959 ; de même, le croiseur *Königsberg* pourra être remplacé à partir de 1944 (au lieu de 1949). « Il en résulte », conclut M. Candace, « que dans un avenir prochain, le Reich aura la possibilité de mettre en chantier les unités destinées à remplacer les bâtiments de sa flotte construits avant 1935, alors que ceux-ci seront bien loin d'avoir perdu leur valeur militaire ».

Quoi qu'il en soit une flotte composée comme la marine allemande n'est pas susceptible d'assurer au Reich la maîtrise de la mer. Elle ne comprend pas, en effet, les escadres nécessaires de cuirassés. Elle ne peut donc ni au point de vue du droit international, ni au point de vue de la stratégie navale, assurer le blocus de l'adversaire. Elle doit se contenter de la guerre sous-marine et de la guerre de course. Cette dernière n'est qu'un pis aller. Elle a été de tout temps la ressource des pays ayant une faible marine. Si elle a causé des dommages au commerce maritime, elle n'a jamais pu procurer la victoire. L'état-major général de la marine allemande l'a reconnu dans l'ouvrage *Der Krieg zum See* publié sous la direction de l'amiral Raeder avant la guerre.

CHAPITRE III

L'œuvre de reconstitution aérienne[1]

Il a été beaucoup question, durant ces derniers mois, de la supériorité aérienne de l'Allemagne. Elle a joué notamment pendant les événements de septembre 1938 un rôle représenté comme décisif. « Tout s'est passé à Munich, a dit M. Laurent Eynac, ancien ministre de l'Air, dans une Conférence à l'Académie diplomatique internationale (2), comme si les chefs d'Etat conviés à la Conférence, à leur descente d'avion, avaient fait le compte de leurs forces aériennes avant d'arrêter leur ultime décision... C'est en dernier ressort vers la puissance aérienne allemande que les regards se sont tournés, ce simple coup d'œil jeté sur les avions du maréchal Goering suffisant à entraîner l'abstention de toute action militaire ». Cette supériorité a, du reste, été complaisamment relevée, vantée par les dirigeants allemands dans leurs discours ; elle fait partie d'un plan destiné à impressionner l'adversaire éventuel. Il y a là une manœuvre qui cadre bien avec l'orgueil germanique. Il faut éviter de s'y laisser prendre.

« Chacun, a proclamé le maréchal Goering, doit avoir clairement conscience que, avec cette nouvelle armée de l'air allemande, ce n'est pas un instrument de parade pour le temps de paix qui a été créé, mais le plus fort

(1) Le tableau des uniformes, grades et insignes de l'armée de l'air se trouve dans *Der Dienst-Unterricht im Heere*, p. 112. Consulter également le *Deutscher Wehr-Kalender*, 1939, p. 118 et suivantes.
(2) l'*Aéro* du 7 avril 1939.

instrument de guerre... Une indomptable volonté de combattre et une rayonnante certitude de la victoire animent de son ardeur notre armée de l'air... ». De son côté, la presse allemande a proclamé que la restauration de la force aérienne allemande n'était comparable qu'à la résurrection de la force militaire prussienne après les désastres de 1806, avec cette différence qu'il a fallu dissimuler pendant plusieurs années aux vues de l'étranger l'aviation militaire renaissante.

Dans l'allocution prononcée le 1er mars 1939, à l'inauguration de la « journée de l'aviation », adressée à toute la nation allemande et radiodiffusée jusque dans les écoles — le maréchal Goering, ministre de l'air, lui-même a rappelé que, le 1er mars 1935, le national-socialisme créait la jeune aviation du Reich : « Il a forgé un glaive aiguisé afin que le peuple allemand puisse défendre de lui-même sa force vitale imprescriptible. Depuis ce jour mémorable, j'ai, conformément à l'intention du Führer, créé l'aviation la plus moderne que puisse posséder une nation, et à un rythme accéléré. En étroite liaison avec les autres parties de l'armée, nous autres, hommes de l'aviation, nous avons créé le bouclier d'honneur sous la protection duquel le travail peut se déployer maintenant sans être troublé.

« Comment le Führer aurait-il pu ramener au Reich l'Autriche allemande, malgré la défaveur de nombreux milieux étrangers, et, en fondant la Grande-Allemagne, rétablir le rêve de nombreuses générations ? Comment aurions-nous pu, sans donner un coup d'épée, libérer nos compatriotes sudètes de l'oppression et de la terreur si, auparavant, le Führer, dans sa clairvoyance géniale d'homme d'Etat, n'avait pas mis la force de la

nation au service de l'édification d'une vaste défense du Reich ?

« Je suis fier que l'aviation allemande ait servi la politique créatrice du Führer comme un instrument capable de cogner. Je sais aussi que, justement, notre splendide armée a joué un rôle très remarquable et continuera à le jouer à l'égard des considérations faites par des démagogues étrangers avides de guerre. On ne ravit pas si facilement la paix à celui qui est fort qu'on ne l'a ravie autrefois aux faibles. Aussi serait-il faux de vouloir se contenter des succès obtenus. Cela signifierait une régression ».

A. — Quelles sont les grandes lignes de l'organisation mise debout par le national-socialisme en matière aérienne ?

Le ministère de l'Air a été créé dès le 6 mai 1933, c'est-à-dire peu après l'arrivée de M. Hitler au pouvoir. Une loi du 15 décembre 1933 réunit au ministère de l'Air différents services dispersés dans d'autres départements : navigation aérienne, service météorologique, défense passive, service du guet. Son autorité s'étend à l'armée de l'air, à l'aéronautique commerciale, à l'aviation sportive et privée.

Le maréchal Goering, commandant en chef de l'armée de l'Air et ministre de l'Air, est directement placé sous les ordres du commandant en chef des forces armées, c'est-à-dire du chancelier Hitler ; la délégation, confiée au général Keitel et au commandement en chef des forces armées, de coordonner en temps de paix la défense du Reich n'affecte pas les pouvoirs du maréchal Goering. Il commande au Secrétaire d'Etat de

l'Air, inspecteur général des forces aériennes et adjoint au commandant en chef (général Milch), lequel a sous ses ordres les services de l'administration centrale, l'Office de l'Air (*Luftamt*), avec ses trois sections concernant la circulation aérienne, la police de l'air et les services météorologiques, enfin les services concernant la sécurité des vols. Cet office possède dans les offices régionaux de l'Air des bureaux extérieurs. Le Secrétaire d'Etat s'occupe également de divers services : l'Office technique de l'Armée aérienne, chargé des études techniques et des expériences, et disposant à l'extérieur de stations et de centres d'expérience ; l'Office administratif de l'Air, chargé des questions du budget, de la solde, de l'habillement, du casernement, du personnel ; l'Office du ravitaillement en matériel ; l'Office du personnel navigant, dont les écoles de l'air constituent les services extérieurs. Deux inspecteurs généraux, enfin, ont pour champ, l'un l'artillerie antiaérienne, l'autre la protection aérienne (*Luftschutz*) de la sécurité pendant le vol et le contrôle du matériel.

L'état-major de l'Air comprend l'état-major de direction (*Führungsstab*), l'état-major d'organisation (*Organisationsstab*), la section d'instruction (*Ausbildungs-Abteilung*) et le « *Chefgruppe* ». Le chef d'état-major de l'armée de l'Air a sous ses ordres les inspecteurs généraux des aviations de combat, de chasse, de bombardement, de marine, de reconnaissance et l'inspecteur général de la photographie aérienne ; les écoles de l'Air, le service de santé, le service automobile de l'armée de l'Air, ainsi que les académies et écoles suivantes : académie de guerre aérienne, académie de technique aérienne, écoles supérieures d'aviation.

B. — En dépit de l'article 198 du Traité de Versailles, selon lequel les forces militaires de l'Allemagne ne devaient comprendre « aucune aviation militaire ni navale », une ordonnance du 26 février 1933 créa l'armée de l'air (*Luftwaffe*) constituée par les troupes d'aviation (*Fliegertruppe*) (1), l'artillerie de D. C. A. (*Flakartillerie*), les troupes de transmission (*Luftnachrichtentruppe*). L'expression « armée de l'air » a donc pris en Allemagne sa pleine signification par la réunion de tous ces éléments. Les Allemands attachent une importance particulière à la D. C. A. Ils disposent d'une artillerie de l'air ayant un matériel abondant, très moderne et efficace. A ces forces, il faut ajouter le régiment « général Goering », régiment de parade, de police et de garde du ministre.

L'organisation de l'armée de l'air a été profondément remaniée au début de 1939, l'ancienne organisation en régions aériennes modifiée et la suppression des anciens commandants de groupe de l'armée aérienne réalisée.

Il existait, avant la guerre, quatre flottes aériennes et quatre commandements territoriaux : flotte aérienne 1, au commandant de l'Est avec siège à Berlin ; flotte aérienne 2, au commandant du Nord : flotte aérienne 3 au commandant de l'Ouest, avec siège à Munich ; flotte aérienne 4, au commandant en chef du Sud-Est. Ce dernier commandement avait été créé par suite des agrandissements territoriaux du III[e] Reich ; son état-major était à Vienne ; il comprenait l'Autriche, la Bo-

(1) Ces troupes se subdivisent en forces aériennes proprement dites (*Luftstreitkrafte*) et en organisations à terre (*Boden-organisationen*). D'après le *Temps* du 10 octobre 1939, l'effectif de la *Luftwaffe* dépasserait 150.000 officiers et hommes de troupe.

hême la Moravie, des parties du pays des Sudètes et la Silésie.

Ces modifications dans l'organisation aérienne ont été représentées comme prises en vue d'assurer par une plus forte concentration de toutes les forces « un nouveau progrès décisif dans le développement de l'armée aérienne ». Ce sont les termes du communiqué du D. N. B. Il semblait s'agir plutôt de mesures d'économie.

C. — Il est toujours difficile de donner d'une façon précise la composition de l'armée de l'air allemande. Cette armée était avant la guerre en croissance perpétuelle et il était impossible de prévoir le moment où elle atteindrait une certaine stabilisation. L'année 1937 avait été consacrée à la constitution d'escadrilles nouvelles, à la rénovation du matériel aérien, à l'augmentation du nombre des unités d'artillerie anti-aérienne, à l'ouverture d'un grand nombre d'écoles. L'année 1938 fut caractérisée par l'achèvement de la rénovation du matériel, l'organisation des réserves, le complément des cadres et du personnel (1).

La composition des unités est, en principe, la suivante : l'escadrille, le groupe (3 escadrilles), l'escadre (3 groupes). Des unités de « chasse lourde » — équipées de bimoteurs rapides — sont en cours d'organisation. Au début de 1938, a été créé le premier régiment d'infanterie de l'air, c'est-à-dire de chasseurs parachutistes.

En ce qui concerne le matériel, les principaux types d'appareil en service sont :

Chasse. — Messerschmitt B. F., 109.

(1) Paul Rives, député, rapport sur le budget de l'Air, 1939.

Bombardement. — Junkers, 86 ; Heinkel, 111 ; Dornier, 17.

Bombardement en piqué. — Junkers, 87 ; Henschal, 123.

Renseignement. — Heinkel, 70 ; Henschal, 126.

Aviation maritime. — Heinkel, 60 ; Dornier, 18 (1).

Une revue italienne, *Ala d'Italia,* a donné un tableau d'ensemble de la force aérienne allemande dont il est intéressant de mentionner ici l'essentiel (2).

A en croire cette publication qui, vu l'étroitesse de la cordialité des relations politiques et militaires entre Rome et Berlin, doit être bien renseignée et aura pris soin de ne rien alléguer qui ne soit conforme aux désirs du Reich, l'Allemagne possédait, en 1938, 250 escadrilles de première ligne, comprenant, chacune, 9 avions en service et 3 en réserve. D'autre part, dans les centres d'instruction se trouvaient un nombre d'avions correspondant au quart du nombre d'appareils formant ces escadrilles, soit 700 avions, les escadilles en comprenant au total 3.000. A ces deux chiffres, il convenait d'ajouter 700 avions pris parmi les 5.000 appareils des écoles et des compagnies de navigation aérienne, susceptibles de servir à des fins militaires. On peut dire que, avant la guerre, la flotte aérienne allemande représentait au minimum 5.000 appareils (3). La force utilisable au front aurait été en 1939 de 3.200 appareils dont 2.500 bombardiers.

Dans les escadrilles de combat et d'observation, il faut noter l'existence d'un avion pour le transport du

(1) Rapport Rives, op. cit.

(2) Consulter sur ce sujet, dans l'*Allemagne contemporaine,* 20 décembre 1938, l'article de M. Jean Clad.

(3) Conférence précitée de M. Laurent Eynac, ancien ministre de l'Air, à l'Académie diplomatique internationale *l'Aéro* du 7 avril 1939.

personnel. Dans les escadrilles de bombardement ces appareils sont au nombre de deux.

A côté de ces escadrilles de première ligne, l'Allemagne possédait des appareils de réserve de deuxième ligne et de troisième ligne. Ces derniers étaient conservés dans les centres de mobilisation de l'intérieur ; les autres avaient reçu une affectation par zone territoriale.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur l'organisation industrielle de l'aéronautique allemande. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le passage consacré à ce sujet par M. Paul Rives, député, dans son rapport sur le budget de 1939 :

« L'industrie aéronautique allemande est organisée en « Konzern ». Ceux-ci comprennent : des firmes mères pour le montage définitif ; des firmes annexes pour la construction des pièces détachées.

« Un des principaux avantages de ce système est de diminuer notablement les délais de démarrage d'une fabrication intensive.

« L'amélioration du rendement a été obtenue notamment grâce à : la modernisation de l'outillage ; l'emploi des machines-outils ; au développement du travail à la chaîne ; à la recherche de la simplicité de construction ; et à l'organisation de la main-d'œuvre.

« Le développement des industries aéronautiques a absorbé toutes les ressources en main-d'œuvre spécialisée, que différentes mesures tendent à accroître : la création d'écoles d'apprentis dans toutes les usines importantes et de centres de formation professionnelle, dans certaines usines, pour instruire les futurs mécaniciens spécialistes de l'armée de l'air.

« Il faut noter la rapidité des essais de prototypes. Généralement plusieurs exemplaires d'un même prototype exécutent simultanément les essais ; si ceux-ci s'annoncent satisfaisants on passe à la construction d'une première petite série. Puis, après les modifications estimées nécessaires, on lance la construction en grande série ».

L'aviation allemande a opéré durant la campagne de Pologne en liaison avec les unités blindées. Nous reviendrons sur ce sujet au chapitre suivant. Mais elle s'est efforcée d'annihiler l'adversaire en détruisant dès l'ouverture des hostilités ses terrains. Ayant ainsi la maîtrise de l'air, elle a coupé avec ses bombes les communications, mitraillé les organes de commandement, les colonnes de troupes en volant bas et en rendant les mouvements impossibles. Elle a bombardé les villes pour jeter la panique parmi la population civile.

D. — L'objet de cette étude, démontrer la militarisation de la nation, trouve en la matière une autre justification. Le III[e] Reich a réalisé dans toute la force de son expression, la nation armée. Cette collaboration de la nation existe particulièrement avec l'armée de l'air. Elle a été facilitée parce que l'Allemand est grégaire et cocardier et aime les manifestations tapageuses des associations paramilitaires qui lui donnent l'occasion de porter l'uniforme.

Il y a lieu d'appeler sur ce point l'attention à propos du *Reichsluftschutzbund.*

Le *Reichsluftschutzbund* ou ligue du Reich de défense aérienne se rattache à la défense passive, a pour but de réduire les dommages causés à la population civile par les bombardements aériens en prescrivant

des mesures comme l'extinction des lumières, la mise à l'abri des populations, etc... La défense passive est complétée par la défense active qui est du ressort de l'autorité militaire. Elle comprend l'artillerie antiaérienne et l'aviation de chasse.

La défense passive fut particulièrement poussée en Allemagne. Deux mois après la création de l'armée de l'air le ministre de l'Air, chargé de l'organisation de la défense passive, prenait les premières mesures administratives et soumettait au gouvernement un projet qui devait devenir la loi du 26 juin 1935 (*Luftschutzgesetz*). Cette loi rend obligatoire pour tous les Allemands l'exécution des mesures de défense passive. Elle est complétée par les trois décrets d'application du 4 mai 1937, lesquels instituent pour les Allemands le « service obligatoire de la défense passive », avec une rigueur qui rappelle celle des lois militaires.

Le *Reichsluftschutzbund* compte 12 millions de membres. Il est dirigé par le général Roques, président, et deux vice-présidents dont l'un est chef d'état-major. La direction dépend du ministère de l'Air. C'est donc une association militaire. Son rôle est l'instruction de la population et la propagande, le recensement de la population civile par quartiers, le recrutement et la formation des auxiliaires, le contrôle de l'application des mesures de défense passive prescrites par le Reich, l'établissement de la liste des sujets allemands susceptibles d'être employés à la défense passive. Il est pour l'administration et la police un conseiller technique et un adjoint.

L'activité du *Reichsluftschutzbund* se caractérise par les chiffres suivants : chefs de maison 2.500.000 ; auxi-

liaires 2.000.000 ; agents de propagande 490.000 ; instructeurs 28.000 répartis dans les 3.400 écoles des groupes locaux et de quartier ; abris 10.000. Ces abris ont pu être aménagés grâce aux ressources financières de la ligue qui sont estimées à 100.000.000 de francs.

L'action du *Reichsluftschutzbund* s'étend sur tout le territoire par une organisation composée de groupes régionaux et de groupes de districts. A la base l'organisation est différente suivant qu'il s'agit de la ville ou de la campagne. A la ville, on trouve le groupe local, le groupe de quartier, le sous-groupe de quartier, le groupe de maisons ; à la campagne, le groupe d'arrondissement, le groupe de communes le groupe de maisons. Cette organisation s'inspire du « principe du chef ». Elle est calquée sur celle du parti national-socialiste qui a elle-même pénétré toute la vie publique du III[e] Reich.

Une association officielle comme le *Reichsluftschutzbund* rend évidemment les plus grands services à la défense nationale et à l'administration. Mais sa création n'est guère possible que dans un pays soumis à la discipline militaire suivant le modèle allemand.

QUATRIEME PARTIE

Les formations en action du parti national-socialiste

CHAPITRE PREMIER

La motorisation de la nation et les divisions blindées [1]

Les *Panzertruppen* (troupes cuirassées) sont la création la plus originale de la nouvelle armée allemande. Leur formation remonte à 1935.

On sait que M. Hitler a toujours eu à cœur la motorisation de l'Allemagne. Son gouvernement a fait dans ce domaine un très gros effort. Ses idées sur ce sujet, ainsi que sur celui de la mécanisation, concordaient, lors de son arrivée au pouvoir, avec celles de l'état-major général.

Il ne faut pas confondre ces deux termes. Dans l'armée de terre une large place a été faite à la motorisation, c'est-à-dire à l'augmentation, au moyen du moteur, de la mobilité et de la vitesse de déplacement de la troupe. La mécanisation des troupes cuirassées représente quelque chose de plus ; elle tend à augmenter par l'emploi de la machine la puissance du feu.

La doctrine de l'état-major allemand était que la guerre future doit être soigneusement préparée en temps de paix, qu'elle doit être offensive, que la puissance offensive d'une armée réside dans sa motorisation. Dès lors, en matière de motorisation, les directives sui-

(1) Pour les questions techniques, consulter A. Muller. *L'Armée Motorisée allemande ;* Helmut Klotz, *La Nouvelle Guerre allemande ;* Jacques Maupas, La motorisation de l'armée allemande et son caractère offensif, *Revue bleue,* 7 novembre 1936.

vantes avaient été établies : 1) constitution de divisions cuirassées (*Panzerdivisionen*) comprenant les tanks et certains moyens auxiliaires de combat, développement de la motorisation générale de l'armée ; 2) développement au maximum de la production dans l'industrie automobile, de manière à ce qu'elle puisse s'adapter sans difficulté aux besoins du temps de guerre ; 3) recherche d'une solution au problème des carburants et du caoutchouc ; 4) établissement d'un réseau d'autostrades.

Notre époque étant celle du moteur, il était inévitable que celui-ci, à mesure qu'il étendait partout sa domination, pénétrât plus avant dans le domaine militaire. Les possibilités offertes par le moteur dans la manœuvre et dans le combat ont augmenté considérablement. Elles consistent dans l'emploi généralisé, d'une part, d'engins blindés réunissant les qualités indispensables de protection, de mobilité et de puissance de feu dont l'action dans la bataille doit être décisive, et, d'autre part, de véhicules à grande capacité et à grande vitesse pour le transport du matériel et des divisions de soutien.

L'unité stratégique et tactique des *Panzertruppen* est la division cuirassée (*Panzerdivision*). Celle-ci est une unité de rupture et se compose d'une brigade cuirassée (*Panzerbrigade*), c'est-à-dire de deux régiments avec 500 chars, d'une brigade de fusiliers comprenant un régiment à deux bataillons porté sur voitures tous terrains et d'un bataillon motocycliste, d'un régiment d'artillerie motorisé, d'un détachement d'armes antichars et d'un détachement de transmission.

Les divisions cuirassées de l'armée allemande étaient

au nombre de cinq avant la guerre. Elles avaient l'organisation suivante : 1re Pz-Div. à Weimar, 2e à Vienne, 3e à Berlin, 4e à Würzbourg, 5e à Oppeln. Quatre d'entre elles (1-3-4-5) formaient le *Panzerkorps* qui portait le n° 16 et dont le siège était à Berlin. La 2e division cuirassée était sous les ordres directs du *Heeresgruppenkommando V* dont le siège était à Vienne.

Tout en restant dans le domaine de la science politique et de l'organisation générale de l'armée dans ses rapports avec les théories nationales-socialistes, il est permis de se demander brièvement à quelle conception répondent les divisions cuirassées. L'organisation et la structure des forces armées d'un pays reflètent, en effet, ses ambitions politiques.

Le *Deutscher Wehr-Kalender* de 1939 définit ainsi la mission des troupes cuirassées (p. 61) :

« Dans l'attaque les formations cuirassées détruisent l'artillerie ennemie et obligent l'infanterie ennemie à se terrer. Renforcées par des éléments d'artillerie motorisée et par de l'infanterie portée (régiments de fusiliers), elles sont aptes à remplir des missions autonomes. En raison de leur grande mobilité et de leur grande puissance de feu, protégées par des cuirasses, elles peuvent, par une attaque des flancs et du dos de l'ennemi, rendre possible le succès des autres armes ou, après irruption de l'infanterie dans la ligne ennemie, compléter le succès de l'attaque par un coup profond porté aux arrières de la position et par la destruction des réserves ennemies, grandir même le succès jusqu'à l'anéantissement de l'adversaire. Par les dépassements dans la poursuite, elles empêchent que l'ennemi ne se groupe et n'oppose une nouvelle résis-

tance. Ainsi elles amènent la débandade et la fuite de ses formations. Les voitures cuirassées sont engagées en masse au paroxysme de la lutte et à l'endroit décisif ».

Les auteurs allemands ont toujours envisagé le caractère offensif de la guerre, ce qui concorde parfaitement avec la mécanisation et la motorisation de l'armée. « L'un des principes de la guerre offensive est la surprise de l'adversaire », a écrit Clausewitz. « Le principe essentiel de la direction de la guerre est l'anéantissement de l'adversaire par l'attaque » a dit von Schlieffen. « Si je veux surprendre l'adversaire, a déclaré M. Hitler, en 1935, au Congrès du parti national-socialiste, je n'entamerai pas des négociations pendant des mois ; mais, ainsi que je l'ai toujours pratiqué dans ma vie, je bondirai sur l'adversaire subitement, comme surgissant de la nuit ».

Les évènements, depuis 1935, nous ont montré que le Führer savait mettre en pratique cette idée.

Il faut, en outre, se rappeler que les publicistes allemands recommandaient d'engager les hostilités sans déclaration de guerre.

Le lieutenant Nehring, dans son livre, *l'Armée de demain*, écrit sur l'offensive : « Pendant la mobilisation, les unités motorisées et l'aviation ont à assurer la protection de la frontière. Elles doivent aussi entreprendre des raids chez l'ennemi pour troubler sa concentration ». Le général von Metzsch recommande de porter la guerre le plus tôt possible, sur le sol de l'adversaire. Pour cela, il faut naturellement posséder des moyens mécaniques.

L'opinion des stratèges allemands est donc catégo-

rique. Il n'est pas nécessaire de déclarer la guerre. La guerre doit être offensive et portée sur le territoire ennemi. Avec l'aviation et les divisions motorisées, on voit combien cette doctrine devient dangereuse. C'est ce qui s'est passé durant la campagne de Pologne.

On sait qu'il existait, au début de 1939 en Allemagne, cinq divisions blindées, quatre divisions légères, quatre divisions motorisées. Ce sont ces treize grandes unités qui ont constitué les avant-gardes de l'armée allemande en Pologne. Deux autres divisions mécaniques ont été identifiées au cours des opérations du côté de la Prusse Orientale et il est possible que d'autres divisions d'infanterie aient été motorisées grâce à l'incorporation du corps motorisé national-socialiste dans l'armée.

Ces grandes unités formèrent deux groupements commandés par les généraux Hoth et Guderinan et composés d'éléments blindés, légers, motorisés, chacun de ces éléments se complétant, au point de vue de la tactique, au combat. Stratégiquement, leur mission, en liaison avec l'aviation, fut d'opérer la rupture des minces lignes polonaises, puis de pénétrer à l'intérieur du dispositif de l'adversaire afin de couper ses communications, ses voies de retraite et d'occuper à front renversé, les passages de lignes d'eau importantes comme la Vistule, le Bug, le San.

Cependant, les possibilités des divisions blindées ont des limites. La division Reinhardt échoua dans l'attaque de Varsovie le 9 septembre. Si les chars pénétrèrent dans la ville, ils furent impuissants à la longue contre les barricades des rues et contre les combattants polonais abrités dans les maisons, l'infanterie de soutien étant peu nombreuse. De plus, les divisions cuirassées

semblent insuffisantes en face, de fronts fortifiés devant lesquels il faut renoncer au rêve d'une offensive foudroyante pour s'en remettre, comme en 1918, à la puissance destructive de l'artillerie. Enfin, il y a l'usage des canons antichars, des mines et la construction d'obstacles artificiels (1).

La motorisation de l'armée allemande a son origine dans le développement de l'industrie automobile et inversement. Le tableau ci-après donne l'évolution de la production automobile au cours de ces dernières années :

	Production	*Vente en Allemagne*	*Vente à l'étranger*
1933	92.610	82.462	10.023
1934	147.330	133.330	11.212
1935	201.438	180.430	21.227
1936	240.292	208.539	29.980
1937	263.652	210.114	57.420

La production des camionnettes et camions a également subi une courbe ascendante et les ventes à l'étranger ont plus que doublé par rapport à 1936 :

1933	12.404	10.422	1.946
1934	25.684	24.284	1.755
1935	38.851	35.254	3.486
1936	55.608	48.529	6.007
1937	59.076	46.854	12.350

Si on évalue en reichsmarks la valeur de la production et de l'exportation automobile on trouve que si,

(1) Général Niessel, La campagne des Allemands en Pologne, *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1939. Chroniques militaires du *Temps*, 15 octobre, 3 novembre, 12 novembre 1939, 23 février 1940. Général Duval. La ligne Maginot, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1940.

en 1933, la production a atteint la valeur de 388 millions de RM (dont 34 millions pour les ventes à l'étranger), elle a atteint en 1937 1.265 millions (dont 165 pour les ventes à l'étranger) (1).

En ce qui concerne les véhicules, la politique allemande a consisté à limiter progressivement le nombre des types de voitures légères ou lourdes — il y en a aujourd'hui vingt-neuf. La production devient ainsi plus facile et moins onéreuse. On augmente les avantages pour la fabrication et le stockage des pièces de rechange et pour la standardisation des carburants. Les avantages sont identiques pour la formation et l'utilisation des conducteurs ; ce qui a son importance en temps de conflit où, dans les premières semaines, l'inexpérience des civils mis au volant cause plus de ravages dans le parc automobile que le conflit lui-même. La création de la « voiture nationale », dont l'achat est pratiquement imposé aux masses, est de nature à préparer hommes et femmes à la conduite des engins mécaniques et à leur entretien. On constitue donc ainsi une formidable réserve de conducteurs qui, soumis à l'atavique discipline allemande, possèdent de fortes qualités (2).

Cette voiture populaire (*Volkswagen*) a été présentée au salon de 1939. Elle ne coûte que 990 marks et ne doit consommer que six à sept litres. Ses dimensions sont celles d'une voiture moyenne (cinq places), elle a une cylindrée d'un litre, le moteur à l'arrière, avec refroidissement à air.

---

(1) *Bulletin quotidien de l'Office régional d'informations*, 16 février 1938.

(2) *Journal du Commerce* du 30 mars 1939, article de M. André Beauguitte.

Parallèlement aux efforts en faveur de l'industrie automobile, d'autres efforts sont faits pour le réseau d'autostrades. Le IIIe Reich a un inspecteur des autostrades, le docteur Todt, chargé du contrôle de la politique du trafic, de la construction et de l'entretien des routes, des installations techniques de motorisation et de ravitaillement en carburant. Le réseau doit atteindre une longueur de 14.000 kilomètres. Les autostrades en service s'élèvent à 4.000 kilomètres. Les passages à niveau — routes et voies ferrées — ont été systématiquement évités. Le chiffre total des ponts passage supérieur et passage inférieur, construits jusqu'au 31 décembre 1937, s'élève à 3.920. Sur ces autostrades, 3.000 voitures peuvent passer à l'heure, alors que, sur une bonne route ordinaire, 800 ont déjà du mal à s'écouler sans incidents. L'influence militaire est prépondérante également en matière de construction d'autostrades. Les grands itinéraires touristiques sont en même temps stratégiques.

L'infrastructure routière va de pair avec les progrès du véhicule surtout avec les progrès de l'emploi de la traction automobile dans l'armée de manière à permettre la circulation des tanks et des autres poids lourds.

Du programme allemand en matière de motorisation indiqué au début de ce chapitre, il ne reste plus à traiter que la question du carburant et du caoutchouc, ce qui sera fait au chapitre de l'économie de guerre.

CHAPITRE II

Les formations paramilitaires

M. Hitler a, dans *Mein Kampf*, consacré quelques pages à l'origine des sections d'assaut (*Sturmabteilungen*) auxquelles il faut ajouter les S. S. ou sections de protection (*Schutzstaffeln*) chargées de la sûreté des grands chefs nazis (p. 531).

« Le jeune mouvement, dès son premier jour, adopta, écrit le *Führer*, le point de vue qu'il fallait propager ses idées par les moyens spirituels, mais que cette propagande devait être étayée, le cas échéant, sur la force brutale ». L'origine des sections d'assaut se trouve, en effet, dans le service d'ordre créé pour la protection des réunions nationales-socialistes.

M. Hitler a, d'ailleurs, écrit que les S. A. ne devaient avoir rien de commun avec une organisation militaire, mais seraient un instrument de protection et de propagande du mouvement national-socialiste, tout en n'étant pas non plus une association secrète.

« Ce dont nous avions besoin, ce n'étaient pas de cent ou deux cents conspirateurs audacieux, mais de centaines de milliers de militants fanatiques épris de notre idéal. Il fallait travailler, non pas dans des conciliabules secrets, mais par de puissantes démonstrations de masses, et ce n'était point par le poignard ou

le poison ou le revolver que le mouvement pouvait vaincre, c'était seulement par la conquête de la rue. Nous devions faire comprendre au marxisme que le national-socialisme était le maître futur de la rue, qu'il serait un jour le maître de l'Etat ».

Si la S. A. ne devait être, toujours selon Hitler, ni une organisation de défense militaire, ni une association secrète, il fallait en tirer les conséquences suivantes : « Leur entraînement devait avoir lieu, non pas sous l'angle de leur utilité militaire, mais sous celui de leur conformité aux intérêts du parti. Dans la mesure où leurs membres devaient se perfectionner au point de vue physique, le centre de gravité ne devait pas être dans les exercices militaires, mais plutôt dans la pratique des sports. La boxe et le jiu-jitsu m'ont toujours paru plus essentiels qu'un entraînement au tir, qui ne pouvait qu'être mauvais parce qu'incomplet. Qu'on donne à la nation allemande six millions de corps parfaitement entraînés au point de vue sportif, brûlants d'un amour fanatique pour la patrie et élevés dans un esprit offensif le plus intense ; un Etat national en saura faire, en cas de besoin, une armée en moins de deux ans, si toutefois il y a des cadres. Ceux-ci sont constitués dans les circonstances actuelles par la Reichswehr, et non par une ligue de défense empêtrée dans les demi-mesures. Le perfectionnement physique doit inoculer à chacun la conviction de sa supériorité et lui donner cette assurance qui réside toujours dans la conscience de sa propre force ; elle doit aussi leur donner les qualités sportives qui peuvent servir d'armes pour la défense du mouvement ».

Hitler écrit ci-dessus que les S. A. n'étaient pas une

formation militaire. Il reconnaît, cependant, le réservoir d'hommes — hommes entraînés au point de vue sportif — qu'elles sont pour l'armée. C'est toute la question. En fait les S. A. et les S. S. passèrent par les trois stades suivants : organisation de protection du parti ; prétoriens du régime ; réservoir d'hommes pour la nouvelle armée allemande dont la Reichswehr fournissait les cadres.

Un officier de l'ancienne armée impériale, qui a joué un rôle important à la tête des S. A., le colonel D. Hofmann a publié une fort curieuse petite brochure intitulée : « Devoirs du Membre d'une Section d'Assaut ». (*Pflichtenlehre des Sturm-Abteilungs-mannes. S. A. Katechismus*) (1). C'est une succession de questions et de réponses. En voici quelques-unes parmi les plus caractéristiques :

« Pourquoi notre chef Hitler a-t-il fondé les S. A. ? — Hitler a fondé les S. A. afin qu'elles protègent son nouvel enseignement contre les mesures de violence de son adversaire.

Quand Hitler a-t-il fondé les S. A. ? — Le 4 novembre 1921 dans la salle de la Hofbräuhaus de Munich.

Quand la première ville fut-elle arrachée à la violente domination des bandes rouges ? — Au mois d'octobre 1922. Le premier transport se dirigea de Munich à Cobourg. Avec 800 hommes Hitler pénétra dans la ville investie de milliers de marxistes rugissant de fureur. Leur attaque fut repoussée dans le sang. En dix minutes, les rues furent débarrassées de la terreur rouge.

Quel est aujourd'hui le devoir des S. A. ? — Les S. A.

(1) D'après René Laurent, *Le National-socialiste, op. cit.*

constituent la puissance du Parti qui protège contre l'oppression de la force ennemie les ouvriers de nos fins spirituelles...

Quels sont les plus grands ennemis de notre mouvement ? — 1° les communistes ; 2° les sociaux-démocrates, tous les deux réunis sous le vocable « marxistes », parce que c'est le Juif Marx, en réalité Mardochée, qui a fondé ces deux partis ; 3° le Centre et les Populistes bavarois.

Comment les S. S. montrent-ils leur courage ? — On montre son courage en ce que l'on n'éprouve aucune crainte dans l'accomplissement de son devoir intérieur et extérieur.

A la question : Devons-nous avoir des armes avec nous ? Il est répondu : Dans la mesure où nous avons le droit d'en porter et dans la mesure où nous sentons notre vie menacée. Nous en faisons usage en vertu du droit de légitime défense.

Et enfin, qu'entend-on par bravoure ? — Brave est le S. A. qui remplissant son devoir à l'extérieur de la section, s'expose dans son accomplissement à mourir ».

En vérité, la véritable organisation du parti national-socialiste fut calquée sur celle de l'armée impériale d'avant-guerre. On ne saurait trop insister sur ce point. Elle a été réglée par le « décret » n° 2 d'Hitler, en date du 20 février 1931, et par le manuel des sections d'assaut (*Dienstvorschrift für die S. A.*) du 30 mai 1931, brochure de 270 pages renfermant 389 prescriptions. Ce manuel est entièrement inspiré du règlement d'exercice de la Reichswehr (1).

---

(1) Jacques Maupas, *L'organisation militaire et politique du parti hitlérien*, dans *Le Correspondant*, 10 mars 1932.

La plus petite unité est la « Schar », sorte d'escouade. Cinq escouades forment la section ou « Trupp ». Trois « Truppen » constituent le « Sturm », dont le rôle est analogue à la compagnie de l'ancienne armée. Le manuel indique que le « Sturmführer », ou commandant de compagnie, est « la personnalité sur laquelle pèse la plus grande responsabilité et dont l'action est décisive ». Plusieurs « Stürme » forment le « Sturmbann » ou bataillon, dont l'effectif est en moyenne de 500 hommes. Trois « Sturmbänner » forment une « Standarte » ou régiment, dont l'effectif varie de 1.000 à 3.000 hommes. Hitler nomme lui-même les commandants de « Standarte », qui doivent prendre modèle sur les chefs de corps de l'ancienne armée. Ces régiments sont groupés en brigades et divisions (« Untergruppe », « Gruppe »), dépendant du chef d'état-major des S. A.

En 1932, avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir, l'armée hitlérienne comprenait 10 groupes, 2 sous-groupes autonomes, 120 régiments, 2.000 compagnies. Les effectifs de cette armée étaient généralement estimés à 500.000 hommes.

***

Les S. A. et les S. S. ne sont pas les seules formations paramilitaires. Voici du reste leur organisation générale :

I. — *S. S.* Elles constituent sous les ordres de Himmler une troupe d'élite sur laquelle repose la sécurité du parti et l'ordre intérieur surtout en temps de guerre. Elles comprennent :

a) *Allgemeine S. S.* non encasernées ; plus spécialement chargées du service de police.

b) *S. S. Verfügungstruppen* (*S. S. V. T.*) composées d'unités d'élite encasernées. Elles forment une sorte de garde à l'intérieur des S. S. Elles ont le caractère d'unités de la *Wehrmacht*. Leur effectif est estimé à une trentaine de mille hommes.

c) *S. S. Totenkopfverbände* (*S. S. T. V.*) Wachverbände — chargées du service de garde dans les camps de concentration et auprès de tous les organismes importants du parti.

La formation des chefs des S. S. est particulièrement soignée. Elle a lieu dans deux écoles, l'une à Brunswick, l'autre à Bad-Tolz. Tout homme des S. S. remplissant les conditions morales et physiques requises et ayant fait ses preuves dans le service des S. S. a la possibilité d'accéder au grade de chef des S. S. Il importe peu que cet homme ait suivi les cours de l'école primaire, de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur. L'instruction donnée dans les écoles est d'ordre philosophique et militaire. L'instruction militaire correspond à celle des officiers de l'armée (1).

La formation des hommes revêt également un caractère militaire (2).

II. — *S. A.* Formation plus populaire que les S. S. Elles sont chargées de maintenir dans la masse l'esprit national-socialiste. Elles comprennent également une unité spéciale de la *Standarte Feldherrnhalle* qui a le caractère des S. S. V. T.

Les S. A. ont été réorganisées après les événements du 30 juin 1934. Elles comprennent un chef suprême — le Führer —, un chef d'état-major, Victor Lutze —,

(1) *Völkischer Beobachter* du 4 avril 1937.
(2) *Schwarze Korps*, 19 novembre 1936.

un état-major avec les différents services du haut-commandement, 24 groupes (1).

III. — *N. S. Kraftfahrkorps* (N. S. K. K.). Le corps motorisé national-socialiste possède son statut depuis le mois d'août 1934 ayant été constitué par la fusion des diverses sections motorisées du parti national-socialiste. Il comprend environ 500.000 automobilistes volontaires. Il est chargé : 1°) de l'instruction des jeunes (conduite automobile et technique) (préparation au service militaire) ; 2°) de la surveillance de la route ; 3°) de collaborer avec l'armée pour les transports. Il se compose de 5 groupes supérieurs, de 22 groupes motorisés et de 130 régiments motorisés.

Le corps motorisé national-socialiste est la preuve de l'attention particulière accordée par le chancelier Hitler à la motorisation.

IV. — *N. S. Fliegerkorps.* Le corps des aviateurs nationaux-socialistes est la quatrième organisation militaire du parti. Créé par un décret du Führer du 17 avril 1937, il est une corporation du droit public (*Körperschaft des öffentlichen Rechts*). Il se compose de 17 groupes divisés en régiments (*Standarten*) et sections (*Stürme*).

Peuvent être admis au corps national-socialiste des aviateurs : 1°) les réservistes de l'armée de l'air (personnel navigant et une partie du personnel technique de terre) ; 2°) les Allemands du Reich ayant reçu une instruction comme pilote, aérostier, conducteur d'un planeur ou d'un ballon sphérique ; 3°) les jeunes gens

(1) D'après les renseignements publiés par le *S. A. Mann*, organe des sections d'assaut, ces dernières compteraient actuellement 1.500.000 hommes.

après accomplissement de la 18e année, venant des unités de l'air de la Jeunesse Hitlérienne.

Le *Deutscher Wehr-Kalender* de 1939 décrit ainsi l'activité du N. S. *Fliegerkorps* : « La mission du corps national-socialiste des aviateurs comprend la formation pré-aviatrice de la nouvelle génération, depuis la construction et l'envol des modèles, la construction de planeurs et de voiliers jusqu'au vol sur planeurs et au vol à voile, en outre le maintien de l'aptitude au vol en avion, l'instruction et le patronage des conducteurs de ballons sphériques et des équipages de ces ballons. La préparation de la nouvelle génération au service militaire de l'air est un des devoirs les plus importants du groupement national-socialiste des aviateurs. Les jeunes seront formés dans la construction et l'envol de modèles, les membres de la jeunesse hitlérienne dans la construction de planeurs, de voiliers et dans le vol à voile. A l'avenir s'y ajoutera l'instruction dans le vol sur petits avions à moteur. Avec l'accomplissement de la 18e année, les membres des unités de la jeunesse hitlérienne entrent dans les unités du groupement national-socialiste des aviateurs. Au chef de ce groupement appartient le patronage de l'ensemble du sport aérien allemand dans toutes ses formes, l'organisation dans le Reich de concours dans le vol de modèles, le vol à voile et le vol à moteurs. Bref, toute la formation préalable à l'aviation et le vol sportif seront faits selon les directives du groupement national-socialiste des aviateurs.

« Le groupement national-socialiste des aviateurs, à côté des membres actifs, comporte également des membres passifs. Il s'agit de citoyens qui pour des raisons

quelconques (profession, âge, etc...) ne peuvent pas participer d'une manière active aux travaux du groupement ; toute femme allemande peut également devenir membre passif du groupement national-socialiste des aviateurs. Selon la volonté du chef du groupement, le membre passif doit se trouver dans les rapports les plus étroits avec les fonctions actives du groupement. Il reçoit gratuitement la revue du chef du groupement *Die Luftwelt* (le monde de l'air), peut accéder gratuitement à toutes les manifestations du sport de l'air dans le Reich et, par des soirées de conférences et de camaraderie, etc..., par des conférences instructives avec projections, il sera familiarisé avec le champ d'action du groupement. En tenue civile, les membres du groupement national-socialiste des aviateurs portent l'insigne du groupement N. S. K. K. — l'homme volant ; le membre passif porte un insigne semblable, l'homme volant entouré d'un cercle avec un « F » dans sa partie inférieure ».

V. — En dernier lieu le *N. S. Reiterkorps* (N. S. R. K.) c'est-à-dire le corps des cavaliers nationaux-socialistes. Il a été fondé par le général Litzmann au printemps de 1936. Il joue surtout un rôle de préparation militaire.

⁂

Les sections d'assaut furent, à l'origine, l'armée politique de la révolution nationale-socialiste. Elles connurent leur apogée au début de 1934 ; mais le 30 juin leur fut fatal. Leur chef d'état-major, Röhm, fut passé par les armes comme coupable d'avoir préparé la révolte contre le Führer. Une réorganisation suivit ces événements : le total des effectifs, qui dépassait trois millions, fut ramené progressivement à 1.200.000

hommes, ce qui permit de ne conserver que les meilleurs éléments. Des manifestations ultérieures prouvèrent que les miliciens bruns étaient déçus du rôle effacé qu'on leur faisait jouer dans un Etat qu'ils avaient contribué à façonner. Un des chefs de l'état-major des S. A., M. Klaehn, n'avait-il pas témoigné d'une certaine impatience quand, sous le titre « Armée et S. A. », il avait publié dans le *Völkischer Beobachter* un article où il affirmait qu'il était nécessaire de préciser plus nettement les missions qui incombaient, d'une part, à l'armée, et, d'autre part, aux S. A. ? « L'armée », insistait-il, « ne doit pas oublier que les S. A. lui amènent des soldats déjà dégrossis et plus faciles à instruire. Il est nécessaire « que les camarades de l'armée réfléchissent aux forces énormes qui sont mises en jeu dans les S. A. pour recruter et retenir dans le service volontaire des S. A. des centaines et des centaines de milliers d'Allemands. Il a été ainsi formé des soldats dont la tenue morale et les aptitudes physiques répondent aux conditions que l'on exige des soldats après l'accomplissement de leur service militaire.... »

Par ailleurs, les associations paramilitaires ont, d'après le brigadier général Spears, député au Parlement anglais, donné à l'Allemagne la possibilité d'avoir plus d'hommes instruits militairement que n'importe quelle autre nation. Il semble bien en effet, dans cet ordre d'idées, que les S. A. soient de nouveau appelées à jouer un rôle d'instruction militaire. On sait que l'Allemand subit le dressage militaire de dix à dix-sept ans dans les Jeunesses Hitlériennes, puis qu'il est appelé au service du travail et enfin au service militaire. Les S. A. ont été spécialisées de plus en plus dans tout ce

que la préparation militaire comporte de sportif. En conséquence, d'importantes mesures viennent d'être décidées par le Reich pour intensifier la préparation militaire en établissant une étroite liaison entre l'armée et les S. A. Le Führer a décrété que l'insigne sportif des S. A. aura désormais la valeur de l'insigne militaire des milices brunes et constituera la base de l'éducation pré-et post-militaire, dont les S. A. sont « le pilier ».

Tout Allemand de dix-sept ans, précise le décret du 21 janvier 1939, qui est apte au service armé, a le devoir d'obtenir l'insigne militaire des S. A. pour se préparer au service militaire. Afin de conserver leurs forces physiques et intellectuelles, « les soldats ayant fait leur service actif dans l'armée, seront inscrits dans les *Wehrmannschaften,* formations nouvelles dont le nom signifie « troupes armées », rattachées en même temps aux S. A. (1). Les réservistes peuvent être aussi versés, pour recevoir une éducation militaire spéciale, dans d'autres formations du parti (S. S. : corps motorisé et corps d'aviation). Une fois versés dans les *Wehrmannschaften,* ils y recevront une éducation militaire intensive, conforme aux besoins de l'armée régulière. Le général von Brauchitsch, commandant en chef de l'armée de terre, a précisé, dans un commentaire donné à Dresde des mesures du Führer, qu'il s'agissait de maintenir sans cesse en éveil, au-delà du service actif, l'esprit militaire, afin de faire du soldat allemand le meilleur du monde.

La *Correspondance du parti national-socialiste* a commenté cette importante mesure. La feuille a déclaré que la formation militaire préparatoire des S. A., entreprise il y a un an, venait d'être ainsi consolidée dans

(1) *Franhfurter Zeiturg,* 23 janvier 1939.

le cadre de la politique militaire du IIIe Reich et témoignait de la bonne entente entre l'armée et les « soldats politiques du Führer ». Elle ajoutait que le principe du service volontaire était maintenu pour les milices brunes, mais que l'incorporation des soldats dans les *Wehrmannschaften* constituait une nouvelle obligation militaire à laquelle seraient soumis tous les réservistes, y compris tous les réservistes et territoriaux de la Landwehr ayant reçu une formation militaire moderne.

La décision du chancelier Hitler de charger les formations de S. A. de la préparation militaire et des cours d'entretien a été complétée par un décret intégrant le corps motorisé national-socialiste, *National-sozialistisches Kraftfahrerkorps* (*N. S. K. K.*) dans l'organisation des troupes motorisées. La militarisation de cette formation, qui était déjà poussée à un très haut degré, se trouve ainsi à peu près parfaite. Le service y est extrêmement dur et le recrutement en est très soigné. Tout comme la S. A. s'occupera dorénavant de la préparation militaire des jeunes conscrits et des cours d'entretien des libérés de l'infanterie et de la cavalerie, la N. S. R. K. prend à sa charge les jeunes gens devant accomplir ou venant d'accomplir leur service militaire dans les troupes motorisées. Il va sans dire que les cours d'entretien ont un caractère obligatoire pour tout citoyen soumis au service militaire.

La conséquence politique de ces nouvelles mesures est que l'armée est liée d'une façon plus étroite avec les S. A. et la N. S. K. K. et, par eux, avec le parti national-socialiste.

CHAPITRE III

La guerre totale et l'économie de guerre

A l'Etat totalitaire convient l'armée totalitaire, à l'armée totalitaire la « guerre totale ». L'expression est du général Ludendorff qui a publié à Munich un livre sous ce titre (1). Le général expose, en toute franchise, comment la guerre doit être préparée et dirigée. Ses idées ont d'autant plus d'importance que l'on sait le rôle joué par lui en Allemagne.

La puissance militaire d'un pays a ses racines dans la population d'où elle tire ses ressources. Il faut réaliser l'unité morale du peuple. Cette réalisation est à la base de la guerre totale. Elle seule donne à la population l'énergie suffisante pour apporter aux armées les forces nécessaires.

La guerre totale exige une politique militaire totalitaire. Quelles mesures faut-il prendre dans cet ordre d'idées ? « Une censure sévère de la presse, une législation pénale renforcée contre la trahison et l'espionnage, l'interdiction du commerce frontalier avec les pays neutres, l'interdiction des réunions, l'arrestation des principaux agitateurs, la surveillance du trafic ferroviaire et de la radio ». Mesures nécessaires parce que des mécontents ou des saboteurs cherchent à compromettre les forces morales du peuple, soit de leur propre

(1) Général Ludendorff, *Der Totale Krieg*, Munich, 1936.

initiative, soit sur l'initiative de puissances occultes ou sous la poussée de la propagande ennemie. Les mesures les plus sévères doivent être appliquées contre ces gens, car il y va de l'existence nationale.

Le général Ludendorff décrit ensuite la guerre totale :

« Le théâtre des opérations comprendra tout le territoire des Etats : non seulement les armées, mais encore les peuples seront soumis aux conséquences de la guerre, directement en raison des hostilités, indirectement en raison du blocus et de la propagande... La guerre totale ne sera pas uniquement dirigée contre les armées ; elle visera aussi directement les peuples. Elle sera une réalité impitoyable et indiscutable. Tous les moyens de guerre imaginables seront à mettre à sa disposition... La guerre à venir exigera une préparation morale, physique et matérielle suivant l'exemple de la guerre mondiale... La nature de la guerre totale absorbera la force entière d'un peuple ».

La guerre totale doit être préparée dès le temps de paix au point de vue économique. Dans ce domaine, l'armée et la population sont étroitement unies. Les questions qui se posent sont les suivantes : quelles sont les ressources du pays pour l'alimentation de la nation et la satisfaction des besoins de l'armée ? Quelles importations peut-on espérer de l'étranger ? Seront-elles empêchées par un blocus ?

Comme cette organisation exige des mesures diplomatiques, le général fait appel à la « politique totalitaire », à « l'Etat totalitaire » ; ce qui est réalisable avec un Reich hitlérien qui vise à concentrer toutes les forces de la nation dans un but militaire.

La guerre totale doit être terminée le plus tôt possible, sans quoi l'unité morale de la population risquerait d'être compromise et les difficultés économiques viendraient inévitablement. Pour obtenir la décision, l'armée doit être, dès le début des hostilités, numériquement très forte. La résistance de la France à l'offensive allemande en 1914 a permis aux alliés d'avoir ultérieurement des effectifs supérieurs. Huit corps d'armée supplémentaires auraient, par contre, assuré immédiatement la victoire à l'Allemagne. Ces huit corps, qui furent formés plus tard, auraient pu entrer de suite en action si tous les hommes aptes au service avaient été instruits et appelés. Or, le général Ludendorff estime que cinq millions 500.000 hommes n'avaient pas été instruits. En outre 600.000 hommes qui avaient bien reçu une formation militaire n'avaient pas été incorporés. En définitive, les hommes aptes à servir n'avaient été appelés que dans la proportion de 54 %.

Le chapitre de la guerre totale, consacré à la conduite des hostilités, s'occupe de la déclaration de guerre : « C'est une erreur de croire que la guerre doit commencer par une déclaration », écrit le général Ludendorff. Il rappelle à ce propos la guerre russo-japonaise de 1904 et semble blâmer le chancelier Bethmann-Hollweg de ne pas avoir agi de même en 1914. Pour qu'un peuple consacre vraiment toutes les forces à la guerre, il faut qu'il sente qu'un grand danger menace son existence. La déclaration de guerre n'est pas seulement le prélude d'une guerre offensive ; elle peut être employée aussi dans une guerre défensive ou préventive ; mais le peuple ne fera pas de lui-même cette discrimination.

Les hostilités sont, suivant le système de Ludendorff, déclenchées par la « décision de faire la guerre ». Quelques heures après cette résolution, l'armée de l'air, les divisions de cavalerie, les unités motorisées doivent être prêtes. Les autres formations de l'armée achèveront leur mobilisation dans un délai de deux à cinq jours. L'armée territoriale suivra. Le général insiste sur le rôle qui sera dévolu à l'aviation pour signaler immédiatement les rassemblements ou les mouvements de troupes ennemies. En outre, il recommande de faire bombarder par l'aviation les usines et la population civile pour obtenir plus rapidement une décision.

***

Le III[e] Reich, organisé politiquement pour la guerre totale, est aussi économiquement outillé dans le même but. Les Allemands ont forgé le mot — et les germanistes savent que la chose leur arrive souvent — de *Wehrwirtschaft*, c'est-à-dire d'économie de guerre. Dans une démocratie la *Wehrwirtschaft* est l'adaptation aux besoins de la guerre de l'économie du temps de paix, la préparation de la mobilisation économique. Sa mise en vigueur n'intervient qu'à l'heure H. Dans un régime national-socialiste, au contraire, la *Wehrwirtschaft* est en vigueur dès le temps de paix : les besoins éventuels du temps de guerre constituent la base de la politique économique pendant le temps de paix. La *Wehrwirtschaft* fait partie de la militarisation de la nation. Or, nous savons qu'en Allemagne l'état de militarisation est permanent. Economiquement, la *Wehrwirtschaft* se rattache à l'économie dirigée, au plan quadriennal, à l'autarcie.

L'économie de guerre a, non seulement acquis une existence officielle en Allemagne, mais encore le Ministre des Sciences du Reich a ordonné aux Universités d'introduire dans leurs programmes des « exercices d'économie de guerre » qui devient une matière d'examen. Le Ministère de la Guerre possède une « section d'économie de guerre. Le cercle des spécialistes, économistes, militaires, techniciens, publicistes, s'intéressant à la *Wehrwirtschaft* s'accroît sans cesse. Une association s'est même créée pour l'étude des problèmes soulevés, la *Gesellschaft für Wehrpolitik und Wehrwissenschaften* (1).

Dans un article intitulé « Principes d'économie de guerre », *Grundsätzliches zur Wehrwirtschaft,* publié par le *Deutsche Volkswirt,* le commandant Hess, premier titulaire de la chaire pour l'économie de guerre fondée à l'Université de Berlin indique qu'une littérature sur l'économie de la guerre avait paru de 1914 à 1918. Elle a cessé son activité après l'armistice. L'Allemagne est retombée dans l'économie libérale. On doit remercier les écrivains militaires d'avoir élargi les pensées de l'économie de guerre vers l'économie de défense nationale.

On peut aussi constater comment le national-socialisme, qui considère l'économie de défense nationale comme son idéal économique, a des exemples dans l'armée. Le soldat exige que soit englobée l'économie dans la préparation à la guerre. Il demande l'exploitation entière de l'économie nationale, le remplacement des matières premières qui manquent et des garanties pour la fourniture des stocks. C'est sur ces prin-

(1) Voir sur ce sujet l'article de M. Jean Clad, *Allemagne contemporaine,* 20 juillet — 20 août 1937.

cipes, et en union étroite avec le but final posé par le nouveau régime national-socialiste, que se constituera la base de l'économie actuelle de défense nationale. L'économie de défense nationale est le principe, aussi bien dans son idéal que dans sa forme, de l'économie allemande en temps de paix et en temps de guerre.

Toute une série de mesures ont été prises dans cet ordre d'idées sous l'impulsion du général Goering nommé haut-commissaire du plan de quatre ans par ordonnance du 18 octobre 1936.

A. — La mobilisation économique est plus complexe, en effet, en Allemagne que dans d'autres pays. Il ne s'agit pas seulement d'adapter l'industrie aux besoins du temps de guerre, mais encore de remédier par des « Ersatz » à la pénurie des denrées alimentaires et de matières premières ou au blocus maritime qui reste une arme efficace, ou à l'encerclement de la part des Puissances continentales, terreur de l'Allemagne hitlérienne comme de l'Allemagne impériale. M. Funk, ministre de l'Economie du Reich, a fait paraître dans le numéro de mars 1938 de la revue *Der Vierjahresplan* un article dans lequel il précise ses directives au sujet du plan de quatre ans.

Le but du plan de quatre ans, qui a été fixé par le Gouvernement, consiste à rendre l'économie allemande indépendante de l'étranger. « Pour arriver à ce but, il est nécessaire d'utiliser toutes les forces organisées de la nation pour accroître la production des matières premières allemandes. Cela signifie que l'on renonce en principe au point de vue de l'économie libérale d'après lequel on doit toujours se procurer les matières premières et les produits fabriqués là où on peut les

obtenir le plus facilement et au plus bas prix. A ce principe nous devons en opposer un autre : c'est que la production nationale est en tout cas préférable et qu'elle est la moins chère, parce qu'elle permet d'obtenir une augmentation de force de la nation dans son ensemble, ainsi qu'une augmentation de la prospérité du peuple ».

En ce qui concerne le commerce extérieur, la difficulté est plus grande encore. La condition d'un développement à cet égard est l'accroissement de la production intérieure. L'Allemagne a dû imaginer un système de paiements entièrement nouveau, grâce auquel elle s'est ouvert des marchés de remplacement, au moment où les grands pays se fermaient devant elle pour des motifs politiques. Il est absolument nécessaire de conserver ces débouchés et aussi d'en créer d'autres ; mais il faut aussi améliorer les conditions et les méthodes de la circulation internationale des marchandises. Tout en étant méthodiquement dirigée l'exportation devra tenir compte davantage des particularités individuelles des différents marchés, afin de pouvoir conquérir ceux-ci pour y écouler les nouveaux produits allemands créés par le plan de quatre ans.

Les mesures prises consistent, d'une part à pallier directement au manque de produits dont souffre l'Allemagne, d'autre part à réduire la consommation (1). Dans la première série nous citerons : 1° l'utilisation rationnelle des produits existants. Il s'agit de la lutte contre le gaspillage. Cette lutte vise surtout la consommation alimentaire, c'est-à-dire celle qui cause les plus

(1) Voir sur ce sujet : Le nouveau plan quadriennal par F. Billmann, *Allemagne contemporaine*, 20 janvier 1937 ; « L'autarchie économique allemande » par le Professeur Genevois, 20 février et 20 mars 1937.

graves soucis au Gouvernement, les produits alimentaires étant principalement importés de l'étranger. Au point de vue commercial et industriel, il faut réduire les déchets ou les utiliser par un triage ; — 2° l'augmentation de la capacité de production du Reich. En ce qui concerne l'agriculture, le national-socialisme s'efforce d'obtenir l'amélioration du rendement des terres par l'emploi de méthodes scientifiques, la mise en culture des terres en friche, le remembrement parcellaire, la construction de silos, la sélection des races d'animaux.

Le problème est beaucoup plus important pour les matières premières. M. Hitler dit au Congrès de Nuremberg en 1936 que dans quatre ans le Reich devrait être complètement indépendant de l'étranger pour toutes les matières pouvant être, grâce aux capacités germaniques, produites par la chimie allemande. Dans ce domaine, voici quelques résultats : en ce qui concerne l'industrie textile, d'une part, usage des textiles d'origine végétale comme la Vistra, la Wollstra, la Zellwolle ; d'autre part, encouragement à l'élevage du mouton, à la culture du lin et du chanvre. L'huile minérale devra disparaître des importations allemandes quand les divers procédés d'hydrogénation de la houille auront trouvé une application industrielle massive.

Pour l'essence synthétique, le procédé Fischer, basé sur l'extraction du lignite par la distillation catalytique à haute pression, est exploité largement par les usines Leuna de la I. G. Farben. Cette fabrication assure à l'Allemagne environ 20 % de sa consommation de benzine pure. Compte tenu des divers mélanges dont l'utilisation est prescrite par la loi en Allemagne, on peut évaluer à 38 % environ au maximum, la quote-part

de la production en carburants nationaux dans l'ensemble de la consommation des huiles importées. Le coût de cette production artificielle est élevé. La réalisation ne peut être poursuivie que grâce à l'appui officiel que l'Etat allemand prête aux producteurs et aux consommateurs d'essence synthétique, soit par des subventions accordées à l'industrie, soit par des privilèges fiscaux (exemption d'impôts sur les voitures propulsées par des carburants nationaux). Le prix de production du litre d'essence synthétique extrait d'une quantité de 4,27 tonnes de lignite est d'environ 20 pfennigs, c'est-à-dire au moins le double du prix de revient des essences naturelles importées de l'étranger.

Parmi les autres carburants de remplacement, nous citerons l'alcool distillé, produit de mélange préféré pour augmenter le volume disponible d'essence.

Il est impossible de motoriser l'économie ou l'armée d'un pays sans caoutchouc. Le programme du chancelier Hitler a augmenté considérablement les besoins du III[e] Reich. Alors qu'en 1932 les importations allemandes en caoutchouc atteignaient à peine 48.000 tonnes, ces mêmes importations s'élevaient déjà à 63.700 tonnes en 1934. La pénurie de devises a, depuis lors, réduit les contingents, mais là aussi il faut avoir recours à un produit synthétique. Ce produit est le caoutchouc « Buna ».

Le caoutchouc synthétique avait déjà été fabriqué durant les hostilités. Après la guerre, sa production avait été abandonnée, en raison de son coût élevé. Les matières d'origine du procédé sont le charbon et la chaux qui donnent l'acétylène. Puis l'acétylène devient le butadiène. Le butadiène est liquéfié. Il se transforme dans

des conditions chimiques déterminées par la pression et la température en un colloïdal dont la phase finale est le caoutchouc artificiel. Le produit brut est soumis avant d'être utilisé au même procédé de vulcanisation et de finissage que le caoutchouc naturel. Le coefficient de résistance des bandages synthétiques serait de 50 % supérieur à celui des pneumatiques ordinaires ; mais les pneumatiques synthétiques sont quatre à six fois plus chers que les pneumatiques naturels. Quoi qu'il en soit, le caoutchouc « Buna » pourrait, en cas de guerre, éviter à l'Allemagne de connaître des difficultés analogues à celles de la période 1914-1918 (1).

B. — Parmi les mesures visant à diminuer la consommation, nous citerons : la réduction au minimum des importations, la répartition rationnelle de ce minimum, la réduction par tous les moyens de la consommation des produits d'importation.

Les trois mesures restrictives de la consommation ont nécessité l'établissement d'une véritable administration. Pour restreindre les importations il a fallu créer un organisme de surveillance. Il a fallu, en outre, se charger de la répartition des importations à l'intérieur du pays. Il a été établi une « échelle d'urgence », d'après laquelle se fait la distribution des produits alimentaires ou des matières premières aux groupements professionnels. L'Etat est le seul juge du degré de nécessité des importations. Enfin, la consommation a été « dirigée » ; on montre au public l'intérêt qu'il a à consommer du poisson de la mer du Nord au lieu de viande...

C. — Si du plan de quatre ans nous revenons à l'économie de guerre, il nous faut mentionner l'étude parue

(1) Voir le *Capital* du 12 août 1936.

sur ce sujet dans la *Militärwissenschaftliche Rundchau* (1) sous la signature du diplômé d'économie politique Hellmer. Délaissant la partie historique nous citerons le passage « enseignement pour l'avenir ». Il est à noter que ce passage donne la prééminence pour la victoire au facteur économique :

« 1. La puissance des armes d'un Etat ne peut à elle seule décider d'une guerre ; ses forces économiques ont aussi une importance décisive en cette circonstance. La supériorité des forces militaires est conditionnée essentiellement par une supériorité des forces économiques mises en jeu et, ce sont ces dernières qui décident de la victoire (2).

« 2. Les Etats fortement industralisés de l'Europe moderne sont devenus extrêmement sensibles à la guerre économique, à cause de la dépendance dans laquelle ils se trouvent par rapport aux pays extérieurs pour les matières premières et pour les vivres, et aussi à cause de la possibilité qu'offre l'emploi de l'arme aérienne pour annihiler les forces économiques de l'adversaire.

« 3. Pour ces deux raisons, il est d'une inéluctable nécessité de s'assurer par de bonnes prévisions de tout ce dont on peut avoir besoin en vue d'une guerre possible.

« En résumé, les éléments suivants doivent être étudiés et préparés à l'avance : *a*) Capacité de production de l'économie nationale en rapport avec les besoins en vivres, matières premières, main-d'œuvre et moyens de transport à prévoir et existence de moyens de produc-

(1) 1er et 2me fascicules de 1938. Traduction française de la *Revue Maritime*, novembre 1938.

(2) Dr. Otto Horfès : *Grundsätze der Wehrwirtschafts-lehre*. Hambourg 1936, page 13.

tion étendus pour les besoins de l'armée et de la population civile ; — *b*) Constitution d'une économie des munitions ; — *c*) Possibilité de compenser certaines insuffisances par des importations des Etats alliés ou neutres. Ici on doit se garder d'un trop grand optimisme ; car le désir de fournir que peuvent avoir les neutres au moment critique ne dépend souvent pas de leur libre volonté, mais de la situation plus ou moins forte de l'un ou de l'autre des partis engagés ; — *d*) Mesures préventives contre la guerre économique à laquelle on doit s'attendre de la part de l'ennemi.

« 4. Les facteurs économiques que nous venons d'indiquer et qui sont importants dans une guerre économique doivent être discutés l'un après l'autre et accordés entre eux de façon à aboutir à l'harmonie des forces de défense économique. C'est la seule manière d'atteindre directement à un haut degré de puissance économique et indirectement à la situation la plus favorable pour les forces militaires de combat.

« 5. Enfin, comme dernier enseignement important tiré de la guerre mondiale, on doit tenir pour certain qu'en dehors de l'existence des facteurs matériels qui ont été exposés, une guerre ne peut plus être menée à bonne fin si le peuple n'est pas convaincu de sa nécessité, animé d'une confiance absolue à l'égard du gouvernement et s'il ne se donne pas spontanément sur le front comme à l'intérieur du pays au service de la patrie. Malgré la guerre de matériel d'une part et l'orientation économique très poussée d'autre part, l'homme demeure aujourd'hui comme autrefois l'âme de toute chose ».

D. — A la suite des événements du 4 février 1938, le ministère de l'Economie nationale fut réorganisé et

divisé en cinq sections : I. — Matières premières allemandes ; — II. — Mines, fer, énergie ; — III. — Organisation économique, commerce, artisanat ; — IV. — Argent, crédit ; — V. — Commerce extérieur, devises, exportations.

Les différentes sections du ministère ont été l'objet d'une refonte, au mois d'octobre 1938, à la suite du départ du général Löb, remis à la disposition du ministre de l'Air. Le général Löb était le chef de la première division de ce ministère (division de l'industrie) comportant quatre sections : 1. Affaires générales et programmes ; 2. Questions techniques et industrielles ; 3. Industrie chimique ; 4. Industrie du pétrole.

Le général Hanneken, qui était placé à la tête de la 2e Division (sidérurgie, métallurgie et énergie électrique), a été mis à la tête de la division unifiée de l'industrie, comprenant les sections suivantes : 1. Mines (Section Bg = *Bergbau*) ; 2. Sidérurgie et métallurgie (Section Es = *Eisen-und Metallindustrie*) ; 3. Energie (Section En = *Energiewirtschaft*) ; 4. Pétrole (Section MinOel = *Mineralölbewirtschaftung*) ; 5. Autres industries (Section Sln = *Sonstige Industrien*). Enfin la division comprend encore un bureau spécial, chargé des questions concernant les textiles, les matières cellulosiques et le papier. Ce bureau porte le nom de *Sonderreferat Text* (1).

Par ailleurs, un conseil national de défense économique a été institué auprès de la chambre de l'Economie du Reich (2). Sont membres du conseil, les personnes qui ont rendu des services importants à l'économie allemande. Ces personnes sont en même temps

(1) *Deutsche allgemeine Zeitung*, 1er novembre 1938.
(2) *Berliner Boersen-Zeitung*, 31 janvier 1938.

nommées « Führer » de la Défense nationale économique et doivent s'employer de toutes leurs forces à fortifier l'économie allemande afin que celle-ci soit à même de répondre aux exigences relatives à la sécurité du peuple allemand.

Une indication sur le véritable but du plan quadriennal nous est fournie par la désignation d'officiers généraux comme chefs de service. La mission du général Löb consistait à établir des programmes de fabrication, à développer la production des matières premières nécessaires à l'industrie et à organiser les recherches scientifiques. L'autarcie doit procurer au Reich ces fameuses matières nécessaires à forger l'arme avec laquelle il passera à l'offensive pour dicter ses conditions aux autres pays.

Plusieurs mesures ont été prises, au cours de l'année 1938, pour réaliser les conditions de la guerre totale, c'est-à-dire pour mettre toutes les forces de la nation au service de la défense nationale, dans le domaine de la main-d'œuvre.

Une loi a été promulguée, le 22 juin, par le maréchal Goering, en sa qualité de délégué au plan de quatre ans, afin d'assurer « les besoins de main-d'œuvre pour les travaux d'une importance politique spéciale ». Cette disposition qui s'insère dans le service du Travail se rattache plus étroitement encore aux réquisitions militaires. La loi du 22 juin institue pour tous les Allemands des deux sexes et sans distinction d'âge une période de travail obligatoire au service de l'Etat. Les assujettis pourront être appelés suivant les besoins, soit à effectuer des travaux déterminés, soit à apprendre tel métier qui leur sera prescrit. La loi s'étend à tous

les hommes et à toutes les femmes, aptes au travail, sans distinction de profession ou de situation sociale. Les assujettis reçoivent, en outre, la garantie de retrouver, à la fin de leur période de travail, leur ancien emploi sans aucune diminution de salaire ou de traitement.

Cette loi est la plus énergique des mesures prises jusqu'ici à l'occasion du plan de quatre ans. Il est à remarquer qu'elle a été édictée trois semaines après la décision de donner la priorité aux travaux de fortification sur tous les autres grands travaux du Reich. Elle a permis de trouver la main-d'œuvre nécessaire à la construction de la ligne Siegfried. Le *Völkischer Beobachter* a écrit qu'il s'agissait « d'une mesure destinée à permettre de sortir d'une situation spéciale résultant de l'accumulation de grandes tâches nationales ». Dans l'exposé des motifs de la loi, il est indiqué que, lors de son arrivée au pouvoir le gouvernement national-socialiste avait trouvé sept millions de chômeurs. En 1936, au commencement du plan de quatre ans, il existait encore une réserve de main-d'œuvre d'un million de travailleurs. Cette réserve est actuellement entièrement épuisée.

Comme le rétablissement du service militaire obligatoire, l'introduction du service du travail, le réarmement à outrance ont eu pour effet de provoquer une grave disette de main-d'œuvre masculine ; le III[e] Reich cherche à y remédier en ayant recours au travail féminin. Un décret du 15 février, promulgué par le maréchal Goering au titre du plan de quatre ans, a institué un service féminin du travail. D'après ce décret, les jeunes filles de moins de 25 ans ne pourront rece-

voir un emploi dans une administration publique ou privée que si elles justifient de l'accomplissement d'une année de service rural ou de service ménager constaté par une mention sur leur livret individuel de travail.

Un autre décret du 22 avril a créé un service auxiliaire féminin (*freiwilliger Frauenhilfsdienst*). Il peut être effectué dans le service de santé ou dans les services d'assistance. Il a une durée de deux années. L'affectation est prononcée par le bureau de cercle du service auxiliaire féminin. Elle s'effectue par la conclusion d'un contrat de travail entre l'employeur et l'administration du service auxiliaire féminin.

Après l'accomplissement de deux années de service, les assujetties reçoivent, en cas de mariage, une allocation de 1.000 marks, non remboursable. Toutes les dispositions dont bénéficient les militaires de l'armée et les miliciens du travail, relatives au travail et au droit à l'assistance sociale, sont étendues aux personnes appartenant au service auxiliaire féminin.

Enfin, au moment de la mobilisation allemande contre la Tchécoslovaquie, le 13 juillet, une loi a été promulguée concernant les prestations et les réquisitions au bénéfice de l'armée. Ce texte est inspiré de la conception nationale-socialiste que l'intérêt de la communauté passe avant l'intérêt de l'individu. Il oblige tout citoyen du Reich à mettre à la disposition de l'armée tout objet pouvant être nécessaire à celle-ci (1).

(1) Sur les insuffisances de l'organisation militaire allemande consulter l'article du général Perrigny : « Les hésitations de l'Allemagne », *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1940, voir également Dr. Ivan Sajos, *La vérité sur l'armée allemande*, Paris, Flammarion, 1939.

Bibliographie générale[1]

Adolf HITLER, *Mein Kampf*, traduction française de J. Gaudefroy-Demombynes et de A. Calmettes, *Ma Doctrine*, texte traduit et établi par François Dauture et Georges Blond.

Hitler et sa Doctrine, une brochure aux Editions de l'*Ere Nouvelle*.

René LAURENT, *le National-Socialisme*, Paris, Hachette, 1932.

Robert PELLOUX, *le Parti national-socialiste et ses rapports avec l'Etat*, Centre d'études de politique étrangère, Paris, 1936.

PFÜNDTNER et NEUBERT, *Das neue deutsche Reichsrecht*, recueil de textes avec notes.

Otto KOELLREUTER, Professeur à l'Université de Munich, *Deutsches Verfassungsrecht*, Berlin, 1936.

K. L. von OERZEN, *Grundzüge der Wehrpolitik*, Hambourg, 1938.

Wilhelm STUCKART, *De la Révolution nationale-socialiste à l'Etat autoritaire*, *Völkischer Beobachter*, 30 janvier 1936, traduction française du professeur Eisenmann, dans l'*Allemagne contemporaine*, 20 mars 1936.

René CAPITANT, *L'Etat national-socialiste*, dans le *Bulletin mensuel jaune de l'Office d'informations*, Strasbourg, 20 décembre 1934, 20 février 1935, 20 mars 1935.

L'idéologie nationale-socialiste, dans l'*Année Politique*, octobre 1935.

Charles EISENMANN, *L'organisation constitutionnelle du III^e Reich*, dans le *Bulletin mensuel jaune de l'Office d'informations*, Strasbourg, 20 juin 1934.

Le gouvernement de l'Allemagne nationale-socialiste, ibid., 20 novembre 1935.

(1) Les ouvrages spéciaux sont cités sous chaque chapitre.

Les Lois de Nuremberg, dans *Allemagne contemporaine,* 20 janvier 1936.

Jurgen HAHN-BUTRY, *Das Buch vom deutschen Unteroffizier,* 1936.

Jacques MAUPAS, *l'Etat national-socialiste,* dans *Sciences Politiques,* décembre 1938.

Albert RIVAUD, *Le Relèvement de l'Allemagne,* Paris, A. Colin, 1938.

BENOIST-MÉCHIN, *Histoire de l'Armée allemande depuis l'armistice,* 2 vol. Paris, Albin Michel, 1936-1938.

Général NIESSEL, *Les lois militaires allemandes,* dans la *Revue des Deux Mondes,* 15 février 1936.

Commandant CARRIAS, *l'Armée allemande,* Paris, Berger-Levrault, 1938.

Helmut KLOTZ, *Der neue deutsche Krieg,* Paris, 1937.

Capitaine Dr REIBERT, *Der Dienst-Unterricht im Heere,* Berlin, Mittler und Sohn, 1937.

Deutscher Wehr-Kalender, 1939, édité par la revue *Deutsche Wehr,* Berlin.

Freiherr von MALTZAHN, *Der deutsche Soldat,* Berlin, 1936.

Major JOST, *Die wehrpolitische Revolution des National-Sozialismus,* Hambourg, 1936.

Jacques MAUPAS, *La politique militaire de l'Allemagne,* dans *Revue des Deux Mondes,* 1er juillet 1933, articles à la *Revue hebdomadaire,* 9 mai 1936, 4 juillet 1936, 13 février 1937, 25 juin 1938, 18 février 1939, 24 juin 1939, et articles au *Capital,* 24 mars, 22 avril, 5 octobre 1938, 6 juin, 30 août 1939.

Jean CLAD, *La nouvelle armée allemande,* dans le *Bulletin mensuel jaune,* 20 juin et 20 juillet 1935, *de l'Office d'informations allemandes,* Strasbourg.

La collection de l'*Allemagne contemporaine,* organe mensuel de l'Office d'informations allemandes de l'Institut d'Etudes européennes, Strasbourg, et notamment les chroniques militaires de Jean Clad et les chroniques de politique intérieure de Frédéric Billmann.

Le Bulletin quotidien de presse allemande de l'Office régional d'informations, Strasbourg.

Le Bulletin quotidien de la Société d'Etudes et d'Informations économiques, Paris.

La collection du *Temps,* notamment les articles du général Baratier, 20, 21, 23, 27, 30 janvier 1937.

La collection de *la France militaire,* de *la Revue des questions de Défense nationale,* de *la Revue Maritime.*

Les revues militaires allemandes : *Militärwissenschaftliche Rundschau,* éditée par le ministère de la Guerre du Reich, la *Deutsche Wehr,* la *Wehrmacht,* le *Militär-Wochenblatt.*

Tableau des forces militaires allemandes dans *Notre Prestige,* 1er septembre 1938.

Les rapports faits à la Chambre des Députés sur les budgets de la guerre par M. Paul Bernier, sur les budgets de la marine militaire par M. Candace, sur les budgets de l'air par MM. Rives et Hymans.

Les chroniques militaires du général Duval, *Revue des Deux Mondes.*

Général Serrigny, *L'Armée allemande, Les Chefs et les Hommes, Revue des Deux Mondes,* 15 janvier 1940.

Vu :
Strasbourg-Clermont-Ferrand
le 20 janvier 1940

Le Président de thèse :
Joseph DELPECH.

Vu :
Strasbourg-Clermont-Ferrand
le 20 janvier 1940

Le Doyen de la Faculté,
Joseph DELPECH.

Vu et permis d'imprimer :
Strasbourg-Clermont-Ferrand
le 20 janvier 1940

Le Recteur de l'Académie.
Président du Conseil
de l'Université,
A. TERRACHER.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

Les aspects de la Doctrine Nationale-Socialiste dans l'ordre militaire

CHAPITRE I. — La militarisation de la nation 9

CHAPITRE II. — Le Parti, l'Armée, l'Etat 31

CHAPITRE III. — La place de l'Armée dans l'Etat National-Socialiste 51

CHAPITRE IV. — Le rôle de l'Armée 63

CHAPITRE V. — La doctrine militaire du National-Socialisme 85

DEUXIEME PARTIE

La réalisation de la Doctrine militaire

CHAPITRE I. — L'instruction prémilitaire : les jeunesses hitlériennes 99

CHAPITRE II. — Le service du travail 113

CHAPITRE III. — Le service militaire et les effectifs. 127

CHAPITRE IV. — Gouvernement et haut-commandement. Organisation générale des forces militaires .. 143

TROISIEME PARTIE

La Force militaire allemande

CHAPITRE I. — L'armée de terre 153

CHAPITRE II. — Le développement de la puissance navale 163

CHAPITRE III. — L'œuvre de reconstitution aérienne. 175

QUATRIEME PARTIE

Les Formations en action du Parti National-Socialiste

CHAPITRE I. — La motorisation de la nation et les divisions blindées 189

CHAPITRE II. — Les formations paramilitaires 197

CHAPITRE III. — La guerre totale et l'économie de guerre 209

Bibliographie 225

Imprimerie Rapide du Centre — Issoudun (Tél. 32).